



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE – TRAVAIL - PROGRES



Institut National de la Statistique



*Système d'Alerte Précoce
Cabinet du Premier Ministre*

ENQUETE CONJOINTE SUR LA VULNERABILITE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES (EVIAM) AU NIGER (Mars 2025)



TABLE DES MATIERES

.....	i
LISTE DE TABLEAUX.....	v
LISTE DE GRAPHIQUES.....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
II. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ENQUETE	3
2.1. OBJECTIFS	3
2.1.1. Objectif général	3
2.1.2. Objectifs spécifiques.....	3
2.2. RESULTATS ATTENDUS	3
2.3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	3
2.3.1. Définitions et concepts utilisés.....	3
2.3.2. Échantillonnage	6
2.3.3. Collecte et exploitation des données	7
2.4. LIMITE DE L'ETUDE.....	8
III. RESULTATS DE L'ENQUETE DANS LES ZONES ACCESSIBLES	9
3.1. CARACTERISQUES SOCIOECONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES	9
3.1.1. Principales caractéristiques socioéconomiques des chefs	9
3.1.2. Conditions de vie des ménages	11
3.2. BIENS DES MENAGES.....	16
3.3. PRODUCTION AGRICOLE ET RESERVES ALIMENTAIRES	17
3.3.1. Appréciation des ménages sur la production agricole de 2024	17
3.3.2. Durée des stocks alimentaires des ménages.....	26
3.3.3. Statuts fonciers des terres exploitées.....	27
3.4. POSSESSION D'ANIMAUX.....	28
3.4.1. Possession d'animaux (y compris la volaille)	28
3.4.2. Effectif d'animaux possédés par espèce	28
3.4.3. Possession de la volaille.....	30
3.4.4. Utilisation aliment pour bétail.....	30
3.4.5. Vaccination du bétail	31
3.4.6. Effectif d'animaux en UBT (femme et homme dans le ménage)	31
3.5. REVENUS DES MENAGES	32
3.5.1. Revenu moyen mensuel du ménage	32
3.5.2. Nombre de source de revenus	32
3.5.3. Principales sources de revenu monétaire	33
3.5.4. Part des principales sources de revenu dans le revenu global des ménages.....	34
3.5.5. Revenu mensuel des ménages par tranche d'argent.....	34
3.6. CONSOMMATION ET DIVERSITE ALIMENTAIRE	35
3.6.1. Score de consommation alimentaire (SCA)	35
3.6.2. Score de diversité alimentaire à l'échelle ménage (SDAM)	36
3.7. INDICE DE RICHESSE	37
3.7.1. Quintile de richesse par région.....	37

3.7.2.	Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage.....	38
3.8.	DEPENSES DES MENAGES.....	39
3.8.1.	Dépenses alimentaires et non alimentaires	39
3.8.2.	Structure des dépenses alimentaires et non alimentaires des ménages	39
3.8.3.	Capacité économique à répondre aux besoins essentiels (ECMEN)	41
3.9.	PRINCIPALES DIFFICULTES OU CHOCS VECUS PAR LES MENAGES	42
3.9.1.	Principaux chocs ayant affecté les ménages	42
3.9.2.	Trois principaux chocs ayant affecté les ménages	43
3.9.3.	Inondations.....	45
3.10.	DISPONIBILITE ET ACCES AU MARCHÉ.....	48
3.10.1.	Accès physique au marché	48
3.10.2.	Prix des vivres	49
3.10.3.	Disponibilité des vivres.....	51
3.11.	MIGRATION.....	52
3.11.1.	Migration d'un membre du ménage	52
3.11.2.	Ampleur de la migration	53
3.11.3.	Appréciation de l'évolution des transferts par les ménages	54
3.12.	STRATEGIES DES MENAGES FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE	57
3.12.1.	Indice réduit de Stratégies d'adaptation des ménages (rCSI).....	57
3.12.2.	Indice des Stratégies d'Adaptation basées sur les Moyens d'Existence (ISAME)	58
3.12.3.	Indice basé sur l'échelle de la faim des ménages (HHS).....	59
3.13.	TRANSFERTS SOCIAUX	60
3.13.1.	Type d'assistance humanitaire.....	60
3.13.2.	Principale utilisation des transferts reçus.....	61
3.14.	APPRECIATION QUALITATIVE DE LA VULNERABILITE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIVEAU DES VILLAGES	62
3.14.1.	Infrastructures villageoises	62
3.14.2.	Appréciation de la campagne agricole par les villages.....	63
3.14.3.	Problèmes prioritaires des villages.....	64
3.14.4.	Principales difficultés ou chocs dans les villages	65
3.14.5.	Appréciation de la situation alimentaire des villages.....	67
3.14.6.	Appréciation de la situation nutritionnelle dans les villages.....	70
3.14.7.	Dispositifs communautaires d'alerte et de réponse aux crises alimentaires et catastrophes	71
3.14.8.	Transhumance	71
3.14.9.	Hydraulique pastorale	74
3.14.10.	Situation sécuritaire.....	76
IV.	RESULTATS DE L'ENQUETE DANS LES ZONES A ACCES LIMITE	78
4.1.	CARACTERISQUES SOCIOECONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES	78
4.1.1.	Principales caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage	78
4.1.2.	Conditions de vie des ménages	79
4.2.	BIENS DES MENAGES.....	83
4.3.	PRODUCTION AGRICOLE ET RESERVES ALIMENTAIRES DES MENAGES.....	84
4.3.1.	Exploitation des terres.....	84
4.3.2.	Superficies exploitées	85

4.3.3.	Nombre de champs/jardins/parcelles exploités.....	87
4.3.4.	Campagne agricole	88
4.3.5.	Principales causes de baisse des récoltes.....	89
4.3.6.	Disponibilité des stocks alimentaires	90
4.3.7.	Statuts fonciers des terres exploitées par le ménage.....	91
4.4.	POSSESSION D'ANIMAUX.....	91
4.4.1.	Possession des animaux (y compris la volaille)	91
4.4.2.	Effectif d'animaux possédés par espèce	92
4.4.3.	Possession de la volaille.....	92
4.4.4.	Effectif de la volaille possédés par espèce	93
4.4.5.	Utilisation aliment pour bétail.....	93
4.4.6.	Vaccination du bétail	93
4.4.7.	Effectif d'animaux en UBT.....	94
4.5.	REVENUS DES MENAGES	94
4.5.1.	Nombre de source de revenus	94
4.5.2.	Revenu moyen mensuel du ménage	95
4.5.3.	Principales sources de revenu monétaire	95
4.5.4.	Part des principales sources de revenu dans le revenu global des ménages.....	96
4.6.	CONSOMMATION ET DIVERSITE ALIMENTAIRE DES MENAGES.....	96
4.6.1.	Score de consommation alimentaire (SCA)	96
4.6.2.	Score de diversité alimentaire à l'échelle ménage (SDAM)	97
4.7.	INDICE DE RICHESSE	98
4.7.1.	Quintile de richesse selon les régions et départements	98
4.7.2.	Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage.....	99
4.8.	DEPENSES DES MENAGES.....	99
4.8.1.	Dépenses alimentaires et non alimentaires	99
4.8.2.	Structure des dépenses alimentaires et non alimentaires des ménages	100
4.9.	PRINCIPALES DIFFICULTES OU CHOCS VECUS PAR LES MENAGES	102
4.9.1.	Principaux chocs ayant affecté les ménages	102
4.9.2.	Trois principaux chocs ayant affectés les ménages	103
4.9.3.	Inondations.....	105
4.10.	DISPONIBILITE ET ACCES AU MARCHE.....	107
4.10.1.	Accès physique au marché	107
4.10.2.	Prix des vivres	108
4.10.3.	Disponibilité des vivres.....	109
4.11.	MIGRATION.....	111
4.11.1.	Migration d'un membre du ménage	111
4.11.2.	Ampleur de la migration.....	111
4.11.3.	Appréciation de l'évolution des transferts par les ménages	113
4.12.	STRATEGIES DES MENAGES FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE	115
4.12.1.	Indice réduit de Stratégies d'adaptation des ménages (rCSI).....	115
4.12.2.	Indice des Stratégies d'adaptation basé sur les moyens d'existence (ISAME).....	115
4.12.3.	Indice basé sur l'échelle de la faim des ménages (HHS).....	116
4.13.	TRANSFERTS SOCIAUX	117

4.13.1.	Types d'assistance humanitaire	117
4.13.2.	Principale utilisation des transferts reçus.....	118
V.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	119
ANNEXES.....		Erreur ! Signet non défini.

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Proportion des ménages par région selon le sexe	9
Tableau 2 : Proportion des ménages région selon le niveau d'instruction	9
Tableau 3 : Proportion des ménages région selon le statut matrimonial	10
Tableau 4 : Proportion des ménages région selon l'âge	10
Tableau 5 : Proportion des ménages région selon la taille de ménage	10
Tableau 6 : Proportion des ménages selon l'activité principale par région	11
Tableau 7 : Proportions des ménages selon les conditions de vie par région	14
Tableau 8 : Proportion des ménages possédant des biens selon la région et le sexe du chef de ménage	16
Tableau 9 : Proportion des ménages selon les superficies exploitées selon les régions	20
Tableau 10 : Proportion des ménages dont les femmes ont exploité des champs en 2024 selon les superficies exploitées selon les régions	21
Tableau 11 : Proportion des ménages par rapport aux raisons de la baisse de la production de 2024 par région	24
Tableau 12 : Proportion des ménages par rapport à l'utilisation des intrants au niveau régional	24
Tableau 13 : Proportion des ménages en fonction des spéculations cultivées par régions	25
Tableau 14 : Proportion des ménages en fonction des spéculations cultivées par les femmes au niveau des régions	26
Tableau 15 : proportion des ménages en fonction du statut foncier selon les régions	27
Tableau 16 : Proportion des ménages selon le statut des terres exploitées par les femmes par région	28
Tableau 17 : Nombre moyen d'animaux possédé par le ménage et femmes du ménage selon l'espèce par région	29
Tableau 18 : Nombre moyen de volailles possédé par le ménage et femmes du ménage selon l'espèce par région	30
Tableau 19 : Coefficient de conversion des animaux en UBT par espèce	31
Tableau 20 : Possession d'animaux selon la classe d'UBT par région (en%)	31
Tableau 21 : Proportions des ménages selon le nombre de source par région	33
Tableau 22 : Revenu mensuel des femmes par tranche	35
Tableau 23 : Proportion des ménages selon la diversité alimentaire par les régions	37
Tableau 24 : Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage	38
Tableau 25 : Dépenses moyennes mensuelles alimentaires, non alimentaires, par sexe et par région	39
Tableau 26 : Proportion des ménages ayant déclaré avoir subi un choc/difficulté au cours des 12 derniers mois	43
Tableau 27 : Proportion des ménages selon le premier choc vécu	44
Tableau 28 : Proportion des ménages selon le deuxième choc vécu	44
Tableau 29 : Proportion des ménages selon le troisième choc vécu	45
Tableau 30 : Proportions des ménages victime selon les dégâts causés par inondations par sexe du chef de ménage et par région	46
Tableau 31 : Appuis reçus par les ménages sinistrés	48
Tableau 32 : Difficultés sur accès physique au marché habituel par sexe et par région	49
Tableau 33 : Proportion des ménages ayant remarqué un changement des prix des vivre sur le marché par sexe et par région	50
Tableau 34 : Proportion des ménages selon les produits touchés par l'augmentation importante des prix par sexe et par région	50
Tableau 35 : Proportion des ménages ayant constatés un changement de la disponibilité des vivre sur le marché par sexe et par région	51
Tableau 36 : Proportion des ménages selon les produits touchés par la baisse importante de la disponibilité des vivres par sexe et par région	52

Tableau 37 : Proportion des ménages ayant enregistré des migrants selon le sexe du migrant par région.....	54
Tableau 38 : Montant reçu par les ménages selon le sexe du chef de ménage (en FCFA)	55
Tableau 39 : Appréciation des ressources reçues les six derniers mois.....	55
Tableau 40 : Appréciation des ressources attendues pendant les 6 mois à venir par région et par sexe du chef de ménage	56
Tableau 41 : Rappel du Seuil du RCSI dans la Table de référence du CH	57
Tableau 42 : Proportions de ménages par type d'assistance humanitaire reçu selon le sexe du chef de ménage et par région	61
Tableau 43 : Proportion des ménages selon la principale utilisation des transferts reçus par sexe et par région	62
Tableau 44 : Proportion des villages selon les infrastructures disposées par région	63
Tableau 45 : Proportion des villages selon la première priorité du village	64
Tableau 46 : Proportion des villages selon la deuxième priorité du village	65
Tableau 47 : Proportion des villages selon la deuxième priorité du village	65
Tableau 48 : Proportion des villages selon les chocs subis au cours de 12 derniers mois.....	66
Tableau 49 : Proportion des villages selon les chocs subis au cours de trois dernières années.....	66
Tableau 50 : Proportion de villages enquêtés selon l'appréciation de l'évolution des prix des céréales par rapport au mois passé.....	67
Tableau 51 : Proportion de villages selon l'appréciation de l'évolution de l'offre (quantité sur le marché)	67
Tableau 52 : Proportion de villages enquêtés selon l'appréciation de l'évolution du prix du bétail....	68
Tableau 53 : Proportion de villages selon l'appréciation de l'offre du bétail	68
Tableau 54 : Proportion de villages selon l'appréciation de l'évolution des prix des aliments pour bétail.....	69
Tableau 55 : Proportion des villages selon l'appréciation de la situation fourragère par rapport au même mois de l'année passée par région	69
Tableau 56 : Proportion des villages selon l'appréciation de la situation alimentaire	70
Tableau 57 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale par région	72
Tableau 58 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance locale entrant par rapport au même mois de l'année passée par région.....	72
Tableau 59 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale sortant par région.....	73
Tableau 60 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance locale sortant par rapport au même mois de l'année passée par région	73
Tableau 61 : Proportion des villages selon l'appréciation du début de la transhumance par rapport aux années normales par région	74
Tableau 62 : Proportion des villages selon la disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux par rapport au même mois de l'année passée par région	75
Tableau 63 : Proportion des ménages selon l'évolution de la situation sécuritaire par région	76
Tableau 64 : Proportion des ménages par région selon le sexe.....	78
Tableau 65 : Proportion des ménages région selon l'âge	78
Tableau 66 : Proportion des ménages région selon l'activité principale	79
Tableau 67 : Proportions des ménages selon les conditions de vie par région	81
Tableau 68 : Proportion des ménages possédant des biens selon la région	84
Tableau 69 : Proportion des ménages selon raisons de la baisse de la production de 2024 par rapport à 2023 par région	90
Tableau 70 : Statut fonciers des terres exploitées par les ménages par région	91
Tableau 71 : Nombre moyen d'animaux possédé par le ménage et femmes du ménage selon l'espèce par région	92
Tableau 72 : Possession volaille selon l'espèce et par région.	93

Tableau 73 : Proportion des ménages selon les classes d'UBT par région	94
Tableau 74 : Quintile de richesse selon le département (%)	98
Tableau 75 : Dépenses moyennes mensuelles alimentaires et non alimentaires par sexe et par région	100
Tableau 76 : Proportion des ménages selon la structure des dépenses alimentaires.....	100
Tableau 77 : Proportion des dépenses non alimentaires par région	101
Tableau 78 : Proportion des ménages selon la part de dépenses alimentaires par région	101
Tableau 79 : Proportion des ménages selon la part de dépenses alimentaires par Département.....	102
Tableau 80 : Proportion des ménages selon les principaux chocs selon les régions	103
Tableau 81 : Proportion des ménages selon la première difficulté ou choc vécue	104
Tableau 82 : Proportion des ménages selon la deuxième difficulté ou choc vécue selon les régions	104
Tableau 83 : Proportion des ménages selon la troisième difficulté ou choc vécue selon les régions	105
Tableau 84 : Proportion des ménages selon les causes de l'inondation subie par région	106
Tableau 85 : Proportions des ménages selon l'assurances reçus	107
Tableau 86 : Dégâts causés par région	107
Tableau 87 : Difficultés sur accès physique au marché habituel par sexe et par région	108
Tableau 88 : Proportion des ménages selon les produits touchés par l'augmentation importante des prix par sexe et par région.....	109
Tableau 89 : Proportion des ménages selon les produits touchés par la baisse importante de la disponibilité des vivres par sexe et par région	110
Tableau 90 : Proportion des ménages ayant enregistré des migrants selon le sexe du migrant par région.....	112
Tableau 91 : Montant moyen reçu par les ménages selon le sexe du chef de ménage	113
Tableau 92 : Appréciation des ressources reçues les six derniers mois.....	114
Tableau 93 : Appréciation des ressources attendues pendant les 6 mois à venir par région et par sexe du chef de ménage	114
Tableau 94 : Proportions de ménages par type d'assistance humanitaire reçu selon le sexe du chef de ménage et par région	117
Tableau 95 : Proportion des ménages selon la principale utilisation des transferts reçus par sexe et par région.....	118

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des ménages ayant exploité des champs/jardins/parcelles par région	18
Graphique 2 : Proportion des ménages où les femmes exploitent des champs selon les régions	18
Graphique 3 : Proportion du nombre de champs exploités par les ménages par région	19
Graphique 4 : Proportion des ménages selon le nombre de champs exploités par les femmes par région.....	20
Graphique 5 : Proportion de l'évolution des superficies par rapport à 2023 par région	22
Graphique 6 : Proportion des ménages selon l'appréciation de la campagne agricole 2024 par région	22
Graphique 7 : Proportion des ménages en lien avec la comparaison des résultats de la campagne 2024 par rapport à 2023 par région	23
Graphique 8 : Proportion des ménages selon la durée des stocks dans les régions.....	27
Graphique 9 : Proportion des ménages selon la possession d'animaux par région.....	28
Graphique 10 : Utilisation des aliments pour bétail par régions.....	30
Graphique 11 : Proportion des ménages qui vaccinent leur bétail au niveau des région :.....	31
Graphique 12 : Revenus monétaires moyen mensuel par région	32
Graphique 13 : Part des principales sources de revenu dans le revenu global des ménages.....	34
Graphique 14 : Proportion des ménages selon la consommation alimentaire par région	36
Graphique 15 : Quintile de richesse par région dans les zones accessibles.....	38
Graphique 16 : Proportion des dépenses alimentaires par nature	40
Graphique 17 : Proportion des dépenses non alimentaires par nature.....	40
Graphique 18 : Proportion des ménages selon la part de dépenses alimentaires par rapport aux dépenses totales par région	41
Graphique 19 : Capacité économique à répondre aux besoins essentiels par région et le sexe du chef de ménage.....	42
Graphique 20 : Proportion des ménages victimes des inondations des 5 dernières années selon le sexe du chef de ménage et par région	46
Graphique 21 : Proportion des ménages selon les raisons à la base des inondations.....	47
Graphique 22 : Proportion de ménages victime d'inondations de 2024 bénéficiaires d'appui par région.....	48
Graphique 23 : Proportion des ménages ayant au moins un membre/ancien membre en dehors du village par région	53
Graphique 24 : Proportion des ménages ayant déclaré au moins un migrant selon le sexe du migrant	53
Graphique 25 : Proportion des ménages selon les classes de l'indice réduit de Stratégies (rCSI) par région.....	57
Graphique 26 : Proportion des ménages selon les classes de l'indice réduit de Stratégies (rCSI) par région.....	58
Graphique 27 : Proportion des ménages selon indice des Stratégies d'Adaptation basées sur les Moyens d'Existence (ISAME)	58
Graphique 28 : Proportion des ménages selon indice des Stratégies d'Adaptation basées sur les Moyens d'Existence (ISAME)	59
Graphique 29 : Indice basé sur l'échelle de la faim (HHS).....	60
Graphique 30 : Indice basé sur l'échelle de la faim par région	60
Graphique 31 : Proportion des villages selon l'appréciation de la situation fourragère par rapport au même mois de l'année passée par région	63
Graphique 32 : Proportion des villages selon le jugement de la concentration et du mouvement actuel de bétail.....	64
Graphique 33 : Proportion (%) des villages enquêtés selon la présence des enfants malnutris de moins de 5 ans.....	70

Graphique 34 : Proportion des villages enquêtés disposant d'un dispositif communautaire de réponse aux crises alimentaires ou d'autres catastrophes par région	71
Graphique 35 : Proportion des villages selon l'existence des points d'eau pour l'abreuvement des animaux par région	74
Graphique 36 : Proportion des villages selon l'influence de la non disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement et l'utilisation du fourrage disponible par le cheptel par région.....	76
Graphique 37 : Proportion des ménages qui ont été obligé de quitter leurs localités pour cause de la situation d'insécurité par région	77
Graphique 38 : Proportion des villages selon leur inquiétude dans leurs vies quotidienne.....	77
Graphique 39 : Proportion des ménages ayant exploité des champs/jardins/parcelles par région.....	85
Graphique 40 : Proportion des ménages dont les femmes ont exploité des champs, jardins et parcelles par région.....	85
Graphique 41 : Proportion des ménages selon la superficie des champs exploités par région	86
Graphique 42 : Proportion de l'évolution des superficies par rapport à 2023 par région.....	87
Graphique 43 : Proportion des ménages selon le nombre de champs exploités par région.....	87
Graphique 44 : Proportion des ménages selon le nombre de champs/jardins exploités par les femmes par région	88
Graphique 45 : Proportion des ménages selon l'appréciation de la campagne agricole 2024.....	89
Graphique 46 : Proportion des ménages selon la comparaison du niveau de production 2024 par rapport à 2023 par région	89
Graphique 47 : Proportion des ménages par rapport à la durée de stocks selon les régions.....	90
Graphique 48 : Proportion des ménages selon la possession d'animaux par région	91
Graphique 49 : Proportion de ménages selon la possession de la volaille par région.....	92
Graphique 50 : Utilisation aliment pour bétail au niveau des régions.....	93
Graphique 51 : Proportion des ménages ayant déclaré la vaccination des animaux par région.....	94
Graphique 52 : Proportion des ménages selon le nombre de sources de revenus par région.....	95
Graphique 53 : Revenu moyen mensuel des ménages par région	95
Graphique 54 : Proportion des ménages selon la consommation alimentaire par les régions	97
Graphique 55 : Proportion des ménages selon la diversité alimentaire par les régions	97
Graphique 56 : Quintile de richesse par région	98
Graphique 57 : Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage dans les zones accessibles	99
Graphique 58 : Proportion des ménages ayant déclaré avoir subi au moins un choc ou difficulté par région et sexe du chef de ménage	103
Graphique 59 : Proportion des ménages victimes d'inondations par région et sexe du CM	105
Graphique 60 : Proportion des ménages victimes d'inondations ayant été assisté par région et sexe du chef de ménage.....	106
Graphique 61 : Proportion des ménages ayant remarqué un changement des prix des vivre sur le marché par sexe et par région.....	108
Graphique 62 : Proportion des ménages ayant constatés un changement de la disponibilité des vivre sur le marché par sexe et par région	110
Graphique 63 : Proportion des ménages ayant au moins un membre/ancien membre en dehors du village par région	111
Graphique 64 : Proportion des ménages ayant déclaré au moins un migrant selon le sexe du migrant	112
Graphique 65 : Proportion des ménages selon les classes de l'indice réduit de Stratégies (rCSI) par région.....	115
Graphique 66 : Indice des Stratégies d'adaptation basé sur les moyens d'existence (ISAME) par région	116
Graphique 67 : Proportion des ménages selon les classes d'indice basé sur l'échelle de la faim par région.....	116

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP : Adduction d'Eau Potable

ANJE : Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant

CC/SAP : Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CILSS : Comité Inter-État de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel

CRENAM : Centre de Récupération Nutritionnel Ambulatoire pour les Modérés

CSI : Coping Strategy Index

DN/MSP : Direction de Nutrition/Ministère de la Santé Publique

DNPGCA : Dispositif National de Prévention et de Gestion de Crises Alimentaires

DS/MAG/EI : Direction de la statistique/Ministère de l'agriculture et de l'Élevage

FAO : Food and Agriculture Organisations (Organisation des Nation Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture en français)

FCD : Fonds Communs des Donateurs

FEWSNET : Famine Early Warning System Network

GIZ : Coopération Allemande

INS : Institut National de la Statistique

IRA : Infections Respiratoires Aigues

ODK : Open Data Kit

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAM : Programme Alimentaire Mondial

RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

rCSI : Reduced Coping Strategy Index

SAP : Système d'Alerte Précoce

SCA : Score de Consommation Alimentaire

SCAP/RU : Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences

SDAM : Score de Diversité Alimentaire à l'échelle Ménage

SIMA : Système d'Information sur les Marchés Agricoles

TMS : Tonnes de Matière Sèche

UBT : Unité Bétail Tropical

WI : Wealth Index (Indice de richesse en français)

ZD : Zone de Dénombrement

mVAM : mobile Vulnerability Analysis and Mappin

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pays sahélien et enclavé, le Niger a une superficie de 1 267 000 km² et les $\frac{3}{4}$ du pays est désertique. Il a un climat particulièrement aride avec régulièrement des variabilités extrêmes. La pluviométrie annuelle comprise entre 100 et 800 mm, est caractérisée par une importante variabilité interannuelle et spatiale avec en conséquence des séquences de sécheresses et/ou des inondations. La fréquence des catastrophes déclenchées par les aléas naturels, le nombre de personnes affectées et les pertes économiques ne font qu'augmenter ces dernières années. Les aléas hydro météorologiques (sécheresse, inondations, vents violents), des érosions sous diverses formes et les feux de brousse sont prédominants. Ces rudes conditions climatiques affectent la production agricole et les conditions de vies des ménages. Le pays connaît ainsi régulièrement des déficits de production et des inondations localisées causant d'énormes dégâts augmentant la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages.

La situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale de 2024 est caractérisée par :

- Une production des principales céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) avec une hausse de 12% par rapport à celle de 2023. Les niveaux de production sont également en hausse de 11% comparé à la moyenne quinquennale.
- Une campagne pastorale excédentaire malgré l'existence des vastes zones présentant des bandes enherbées entrecoupées par de vastes bandes nues dans certains départements ;
- Des inondations ayant affecté environ 1 524 978 personnes et engendré des décès et d'énormes pertes économiques (destruction des cultures, des animaux et des infrastructures socioéconomiques) ;
- Une insécurité civile qui continue d'impacter les productions agricoles, pastorales et les autres moyens d'existence dans les régions de Tillabéri, Diffa, Nord Tahoua et Sud Maradi. Aussi, on observe de plus en plus une dégradation de la situation sécuritaire dans la région de Dosso, surtout dans les départements de Dosso, Dioundiou, Gaya et Falmey.
- Une situation nutritionnelle préoccupante. La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG), chez les enfants de 6 à 59 mois était à 12,2% (SMART 2022). Cette prévalence est élevée selon les seuils de sévérité de l'OMS (10%). Par ailleurs, la malnutrition aiguë sévère était de 2,4% sur le plan national également au-dessus du seuil d'urgence de 2% de l'OMS. L'anémie globale chez les enfants de 6 à 59 mois est de 55,5% et 46,1% chez les femmes de 15 à 49 ans. Ces prévalences observées dans toutes les régions sont supérieures au seuil d'urgence fixé par l'OMS (40%).
- D'autre part, les résultats de l'analyse IPC MNA (2024) dénombre 1 696 400 enfants de 6 à 59 mois et 96 200 femmes enceintes ou allaitantes malnutris aigus ayant besoin d'un traitement.

Par ailleurs, pour la situation courante ou post récolte (Octobre-Novembre-Décembre 2024), l'analyse cadre harmonisé session de novembre 2024 a identifié 1 534 550 personnes, soit 6% de la population total (contre 2 344 979 personnes en novembre 2023 soit 8%) en insécurité alimentaire sévère (crise et plus) dont 59 421 personnes en urgence alimentaire (contre 31 115 en novembre 2023).

Pour mieux apprécier la situation de vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire à l'issue de chaque campagne agro-pastorale, le Gouvernement, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, organise l'Enquête sur la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire des Ménages (EVIAM 2025).

Cette enquête vise, entre autres, à évaluer la situation de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages et à orienter la programmation des actions d'atténuation des crises menées par le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) et les partenaires, pour soutenir les populations les plus vulnérables. Les informations collectées sont représentatives au niveau départemental permettant d'affiner et mettre à jour les indicateurs de ciblage des populations les plus vulnérables dans l'ensemble du pays.

II. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ENQUETE

2.1. OBJECTIFS

2.1.1. Objectif général

L'objectif global de cette enquête est d'évaluer la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale, et fournir des informations pour mieux connaître les causes de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, ainsi que les caractéristiques essentielles des ménages vulnérables en milieu rural et urbain.

2.1.2. Objectifs spécifiques

- ✓ Générer les indicateurs de résultat et des facteurs contributifs pour l'analyse cadre harmonisé ;
- ✓ Générer des indicateurs permettant d'apprécier la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale des ménages en milieu rural et urbain ;
- ✓ Apprécier les caractéristiques socioéconomiques des ménages en milieu rural et urbain
- ✓ Apprécier les effets des interventions sur la résilience des populations bénéficiaires.

2.2. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette enquête sont :

- ✓ les indicateurs de résultat et des facteurs contributifs pour l'analyse cadre harmonisé sont générés ;
- ✓ la situation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages en milieu rural et urbain est appréciée dans chacun des départements concernés par l'enquête ;
- ✓ les caractéristiques socioéconomiques des ménages en milieu rural et urbain sont appréciées ;

Les effets des interventions de l'année précédente en faveur des populations vulnérables sont analysés.

2.3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

2.3.1. Définitions et concepts utilisés

Il s'agit de la définition des principaux concepts utilisés dans le cadre de l'EVIAM.

2.3.1.1. Sécurité alimentaire

Situation où toutes les personnes ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie active et saine. (FAO, Sommet mondial de l'alimentation, 1996).

Il convient, toutefois, de relever que le concept de sécurité alimentaire est loin d'être unique et universel. Il a fortement évolué depuis son apparition dans les années 70. Plus de trente définitions ont pu être repérées entre 1975 et 1991 (MAXWELL et FRANKENBERGER, 1995), ce

qui montre la diversité des approches. Il a évolué de considérations très économiques et quantitatives vers des considérations plus humanistes et plus qualitatives. Cependant, au cours de ces dernières années, la plupart des définitions ont convergé vers un certain nombre de mots-clés : satisfaction, accès, risque, durabilité.

Ainsi, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine (Sommet Mondial de l'alimentation, FAO, Rome, novembre 1996). Deux types de constats peuvent être tirés à partir de cette définition. D'une part, la sécurité alimentaire des ménages correspond à l'application du concept au niveau des individus. D'autre part, cette définition contient trois concepts distincts mais reliés entre eux et qui sont chacun essentiels pour atteindre un état de sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation.

2.3.1.2. Disponibilité

En tout temps et à tout moment, c'est à dire tout au long de l'année et quel que soit le contexte, la population dispose suffisamment de nourriture. La nourriture doit être disponible pour toutes les personnes. En effet, la population est en sécurité alimentaire si tous les membres qui la composent sont en sécurité alimentaire. La disponibilité concerne le court terme ; elle peut être limitée par l'insécurité dans la zone, l'enclavement du village et le prix des denrées alimentaires. La disponibilité est nécessaire pour permettre l'accès aux denrées alimentaires mais elle n'est pas suffisante. A titre d'exemple, une région peut disposer de stocks alimentaires mais un village de cette région peut être marqué par une insécurité alimentaire en période de soudure du fait de son isolement. Dans un autre cas, même si le marché du village est bien approvisionné, une famille peut se trouver en insécurité alimentaire si les prix du marché sont trop élevés par rapport à son pouvoir d'achat.

2.3.1.3. Accessibilité

La condition nécessaire, mais non suffisante, à la sécurité alimentaire est la disponibilité physique de la nourriture. Il s'agit de l'accès aux denrées alimentaires par tous les groupes de populations. Pour SEN « la vraie question n'est pas la disponibilité totale de nourriture mais son accès par les individus et les familles. Si une personne manque des moyens pour acquérir la nourriture, la présence de nourriture sur les marchés n'est pas d'une grande consolation ».

L'accessibilité des populations aux ressources alimentaires fait référence au moyen terme. Il s'agit le plus souvent d'une combinaison entre production, échanges et mécanismes sociaux. En zone rurale, les populations vont s'appuyer principalement sur leur production complétée par des échanges de denrées alimentaires sur le marché. En milieu urbain, les denrées alimentaires nécessaires aux populations viennent principalement du marché. Dans ce cas, des mécanismes sociaux (entraide, soutien familial, aide alimentaire, crédits) vont intervenir pour préserver l'accès aux disponibilités et la sécurité alimentaire des populations. Celle-ci doit être

présente en quantité suffisante dans une zone donnée. Cette zone doit être d'accès facile à la population.

2.3.1.4. Utilisation

Les habitants doivent disposer en qualité et en quantité de la nourriture dont ils ont besoin pour pouvoir mener une vie saine et active. La consommation alimentaire doit être équilibrée en éléments nutritifs et vitaminés. Les personnes doivent donc être dans un état général satisfaisant pour assimilation correcte de la nourriture. Cela implique également un environnement sanitaire favorable (eau et assainissement). En effet, il est couramment admis que le manque de nourriture n'est pas toujours l'unique facteur conduisant à la malnutrition. L'environnement médical et sanitaire est un autre facteur possible.

Le concept de sécurité alimentaire englobe les aspects alimentaires, médicaux, nutritionnels, d'eau et d'assainissement.

2.3.1.5. Insécurité alimentaire

La définition de l'insécurité alimentaire découle du concept de sécurité alimentaire. En effet, l'insécurité alimentaire existe lorsque les personnes n'ont pas accès à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs et ne consomment donc pas les aliments dont elles ont besoin pour se développer normalement et mener une vie active et saine. Cette situation peut être due à la pénurie d'aliments, à un pouvoir d'achat insuffisant ou à une répartition ou utilisation inadaptées des aliments au niveau des ménages.

L'insécurité alimentaire, les mauvaises conditions de santé et d'hygiène et les pratiques de soins inappropriées sont les principales causes de la sous-alimentation.

2.3.1.6. Vulnérabilité alimentaire

C'est l'ensemble des facteurs qui font que les personnes risquent de connaître l'insécurité alimentaire, y compris ceux qui affectent leur capacité à affronter les difficultés qu'elles rencontrent.

La vulnérabilité d'une population peut être estimée par l'analyse des mécanismes d'adaptation et de réaction mis en œuvre en réponse à une situation difficile. Lorsque les mécanismes ne sont pas efficaces, le foyer entre dans une situation de vulnérabilité chronique.

Comme l'a souligné l'économiste AMARTYA SEN dans son livre sur la famine en Inde,

« L'insécurité alimentaire et la famine peuvent côtoyer des marchés bien approvisionnés¹ ». De ce fait, les bilans céréaliers seuls ne sauraient traduire un état de sécurité alimentaire au niveau des ménages.

2.3.1.7. Zone de Dénombrement (ZD)

C'est un espace ou une aire géographique du territoire national, bien délimité à l'intérieur de la commune et sans chevauchement (la commune étant l'assiette de découpage au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012). Il correspond à une aire de travail d'un agent recenseur. Ce travail est effectué par le service de la cartographie de l'Institut

National de la Statistique (INS) en prélude au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H), dans le but de faciliter les opérations de dénombrement général et de recensement des populations et qui est utilisé lors des enquêtes pour les observations et les collectes des données auprès des populations. C'est l'unité principale de référence dans laquelle se trouvent les populations qui seront observées. Elle peut être composée d'une partie de quartiers en milieu urbain, d'un ou plusieurs villages en milieu rural.

2.3.1.8. Ménage

C'est un ensemble de personnes, apparentées ou non, vivant habituellement ensemble dans un même logement, mettant en commun toutes ou une partie de leurs ressources pour leurs besoins communs, mangeant le repas préparé sur un même feu et reconnaissant l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage.

2.3.2. Échantillonnage

2.3.2.1. Couverture géographique

L'Enquête sur la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire des Ménages (EVIAM) au Niger est une enquête d'envergure nationale réalisée en Mars 2025 et a concerné les centres urbains et le milieu rural du pays. Les résultats sont représentatifs au niveau départemental, régional et national. Les chefs-lieux de région (villes) constituent aussi des domaines d'étude.

Compte tenu de l'insécurité qui prévaut dans les régions de Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri et des besoins d'informations pour toutes les unités, l'enquête a été conduite selon deux protocoles :

✓ Zones accessibles

Il s'agit de l'ensemble des départements ou une partie des départements (communes) qui ne sont pas en insécurité civile et dont l'accès est possible aux équipes d'enquêteurs.

✓ Zones à accès limité/inaccessibles

Il s'agit des départements ou une partie des départements (communes) qui sont en situation d'insécurité où les équipes de collecte ne peuvent pas être déployées. Ces zones ont été identifiées dans 5 régions à savoir : Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri. Dans ces zones, les ménages sont choisis de façon raisonnée par les enquêteurs résidents au niveau des villages, sites des réfugiés et/ou marchés. En outre, le système mVAM (mobile Vulnerability Analysis and Mapping) a aussi été utilisé dans ces zones et a permis d'augmenter le nombre de ménages enquêtés. En effet, le mVAM a consisté à appeler les ménages au téléphone pour collecter les données en utilisant le même questionnaire.

2.3.2.2. Taille et tirage de l'échantillon

La détermination de l'échantillon est faite en utilisant le pourcentage des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite, issu de l'enquête EVIAM 2019 comme indicateur clé. La taille totale de l'échantillon des zones accessibles est de 15 531 ménages répartis dans 971 grappes.

L'enquête a été conduite sur la base d'un échantillonnage à deux degrés avec une représentativité au niveau départemental et au niveau des chefs-lieux des régions (villes), tiré par l'Institut National de la Statistique (INS).

La base de sondage pour le tirage de l'échantillon est issue de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012.

Dans les zones à accès limité, 3 923 ménages ont été prévus qui sont répartis dans 56 communes.

✓ **Sélection des grappes (premier degré de sondage)**

Au premier degré de sondage, à l'intérieur de chaque strate ou domaine d'étude (département ou ville), l'échantillon de ZD est tiré de façon systématique et indépendante avec probabilité proportionnelle à la taille de la ZD (nombre de ménages).

✓ **Sélection des ménages (deuxième degré de sondage)**

Dans chaque ZD sélectionnée, avant la collecte des données, une opération de dénombrement a permis d'abord de dresser la liste exhaustive des ménages. Ensuite, il a été tiré de façon systématique et avec probabilité égale, 16 ménages à l'intérieur de chaque ZD échantillon.

2.3.1. Outils de collecte

La démarche adoptée dans cette enquête a consisté à collecter des informations au niveau des ménages à l'aide des smartphones comprenant des questionnaires digitalisés.

2.3.1.1. Questionnaire ménage

Le questionnaire ménage a permis de collecter des informations sur les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages et des aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire entre autres la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments au niveau des ménages. A cet effet, les données sur les sources de revenu, les dépenses, la consommation alimentaire des ménages, les stratégies développées pour faire face à des difficultés alimentaires du moment, l'assistance alimentaire aux populations vulnérables, les inondations, la migration, etc... ont été collectées.

2.3.1.2. Fiche de dénombrement

Outre les questionnaires, il a été élaboré une fiche de dénombrement qui, d'une part renseigne sur l'identification de la ZD (région, département, commune/canton, numéro, etc.) et d'autre part permet de lister sans omission ni double compte tous les ménages vivant dans la ZD.

2.3.3. Collecte et exploitation des données

2.3.3.1. Collecte des données

Selon le protocole des zones accessibles, la collecte des données sur le terrain a été faite avec des smartphones et la transmission des données au serveur a été faite au fur et à mesure de

la collecte. Ceci a permis d'assurer la qualité de données. Elle a été réalisée par 57 équipes, composées chacune d'un (1) chef d'équipe et de trois (3) enquêteurs, soit 218 agents. Elle s'est déroulée du 22 Mars au 12 Avril 2025.

Avant la collecte de données, les agents enquêteurs, recrutés sur la base de leurs expériences dans les enquêtes et/ou de leurs niveaux d'instruction, ont été formés pendant sept (7) jours par une équipe d'experts ayant participé activement à la conception et à la planification de l'enquête. Cette formation a couvert des aspects tels que la méthode d'échantillonnage, les techniques d'interview, la confidentialité des données collectées, l'administration du questionnaire, l'utilisation des smartphones et des exercices de simulation en langues nationales.

Pour garantir la qualité des données collectées, des missions simultanées de supervision ont été conduites par l'équipe technique ayant assuré la formation. Il s'agissait au cours de ces missions d'appréhender l'évolution de la collecte des données sur le terrain, d'assurer la qualité des informations collectées et surtout d'apporter un appui technique nécessaire aux enquêteurs.

2.3.3.2. Gestion, traitement et analyse des données

La collecte des données a été faite sur smartphones avec l'application KOBOLLECT. Une équipe a été mise en place au niveau central pour suivre, à partir du serveur, les données reçues avec un feedback relatif à la qualité des données aux équipes de terrain. Le traitement des données s'est poursuivi avec la phase d'apurement et de tabulation avec les logiciels Excel ; STATA et SPSS.

L'EVIAM 2025 a couvert 15 232 ménages répartis dans 952 ZD dans les zones accessibles. Dans les zones à accès limité, 3 923 ménages ont été prévus qui sont répartis dans 56 communes.

2.4. LIMITE DE L'ETUDE

La principale limite de l'enquête réside dans la méthode de sélection des ménages (choix raisonné) par les enquêteurs résidents dans les zones à accès limité et aussi l'impossibilité de conduire les missions de supervision dans ces zones.

III.RESULTATS DE L'ENQUETE DANS LES ZONES ACCESSIBLES

3.1. CARACTERISQUES SOCIOECONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Cette partie traite les caractéristiques des chefs de ménages telles que le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, l'activité principale et l'âge moyen. Elle fait cas aussi de la taille moyenne des ménages, de l'exploitation de parcelle, la présence de membres avec un Handicap dans le ménage et le statut de résidence du ménage

3.1.1. Principales caractéristiques socioéconomiques des chefs

3.1.1.1. Sexe du chef des ménages

Dans l'ensemble, huit (8) chefs de ménage sur dix (10) sont des hommes. Selon les régions, c'est Niamey et Tahoua qui enregistrent des proportions relativement élevées des femmes chefs de ménages (29,4% et 24,4% respectivement).

Selon les départements, 95,6% des chefs de ménages sont des Hommes à N'Gourti contre 44,9% à Illéla (voir annexe).

Tableau 1 : Proportion des ménages par région selon le sexe

Sexe	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Masculin	83,8	89,3	89,4	84,3	70,6	74,6	86,3	86,6	82,9
Féminin	16,2	10,7	10,6	15,7	29,4	25,4	13,7	13,4	17,1

3.1.1.2. Niveau d'Instruction du chef des ménages

Dans l'ensemble, 33,5% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction, 2,1% des chefs de ménage ont un niveau supérieur.

Par rapport aux régions, ce sont Tillabéri et Agadez qui enregistrent les proportions les plus élevées des chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction (52,4% et 43,5% respectivement).

Selon les départements, 81,2% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction, 72,4% à Iférouane contre 7,0% dans la ville de Maradi et 8,0% dans la ville de Tahoua. Le niveau d'instruction supérieur est observé dans la ville de Dosso (13,2%), dans la ville de Niamey (12,9%).

Tableau 2 : Proportion des ménages région selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Aucun	43,5	25,6	36,4	30,6	22	29,4	52,4	27,7	33,5
Alphabétisé	0,6	1,6	2,5	3,9	0,6	0,1	1,2	2,1	1,8
Coranique	28,2	61,8	35,3	43,7	13,5	48,4	22,4	54,5	40,5
Primaire	12,8	5,2	15,6	13	33,1	13,4	13,9	6,9	13,4
Secondaire	11,9	4,2	8,3	7,7	19,1	7,8	8,5	7,3	8,6
Supérieur	3,1	1,7	1,9	1,1	11,8	0,8	1,6	1,5	2,1

3.1.1.3. Statut matrimonial du chef de ménage

Dans l'ensemble, environ sept (7) chefs de ménage sur dix (10) sont des mariés monogames (69,5%). On note également que très peu (1,4%) des chefs de ménage sont des célibataires. Ces tendances restent les mêmes au niveau régional et même au niveau départemental. Cependant, on observe plus des chefs des ménages polygames à Tessaoua (41,9%) à Aguié (36,0%), Kantché (34,6%) et à Dakoro (34,2%) (voir annexe).

Tableau 3 : Proportion des ménages région selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Marié (e) monogame	78,4	75,6	74,7	59,1	68,1	68,8	75,2	69,8	69,5
Marié (e) polygame	6,7	15,5	17,4	32,7	8,9	16,4	15,3	21,1	19,4
Divorcé ('e)	2,7	0,9	0,7	1,1	6,8	1,6	1,1	1,3	1,6
Veuf/Veuve	9,5	6,3	5,9	6,2	11,6	12,2	6,8	6,7	8,1
Célibataire	2,6	1,7	1,2	0,9	4,7	0,9	1,5	1,2	1,4

3.1.1.4. Age du chef de ménage

Dans l'ensemble, 61,3% des chefs de ménages ont un âge entre 35 et 64 ans, suivis de ceux qui sont âgés de moins de 35 ans. On note également 12,3% des chefs de ménages ayant un âge supérieur à 65 ans.

Selon les régions, les proportions les plus élevées des chefs de ménage de moins de 35 ans sont enregistrées à Maradi (29,1%), Tahoua (28,2), et Zinder (28,2%). Cependant, les proportions les plus élevées des chefs de ménages dont leur âge est compris entre 35-64 sont observées à Niamey (69,2%) et Agadez (66,5%). Tandis que Tillabéri est la région qui enregistre la proportion (14,5%) la plus élevée des chefs de ménage dont leur âge est compris entre 65 ans et plus.

Selon les départements, les mêmes tendances sont observées dans tous les départements.

Tableau 4 : Proportion des ménages région selon l'âge

Classe d'âge	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Moins de 35 ans	23,2	28	24,5	29,1	17,7	28,2	24,1	28,2	26,4
35 à 64 ans	66,5	62,8	62,8	58,7	69,2	59,8	61,4	60,4	61,3
65 ans et +	10,3	9,2	12,7	12,2	13,1	12	14,5	11,4	12,3

3.1.1.5. Taille de ménage

Dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages est 6,4 membres. Les ménages ayant 5 à 8 personnes sont plus représentés avec 47,6%.

Dans les régions, la taille moyenne est plus élevée à Maradi (7,4 membres), suivie de Zinder (6,6 membres) et de Dosso (6,3 membres). La proportion des ménages ayant 5 à 8 membres est plus élevée à Tillabéri (51,6%), suivie de Diffa (50,2%) et Dosso (49,9%).

Tableau 5 : Proportion des ménages région selon la taille de ménage

<i>Taille de ménage</i>	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
1 à 4 personnes	41,1	32,1	34,9	26,4	49,6	36,9	26	31,2	33,2
5 à 8 personnes	48	50,2	49,9	43,1	39	46	51,6	48,1	47,6
Plus de 8 personnes	11	17,7	15,1	30,6	11,4	17	22,4	20,7	19,2

3.1.1.6. Activité principale

L'agriculture et le petit commerce sont les activités les plus exercées par les chefs de ménage. En effet, 58,6% ont déclaré l'agriculture comme activité principale, environ 10%% ont cité le commerce et environ 10% pour le travail journalier. Ces proportions varient selon les régions, Cinq (5) régions sur Huit ont une proportion de plus de 60% des chefs de ménages agriculteurs. A Diffa, c'est jusqu'à 39,8% des chefs de ménage qui sont des éleveurs, 24,7% à Agadez.

Les mêmes tendances sont observées au niveau des départements. En effet, les proportions des chefs de ménages qui exercent l'agriculture selon les départements varient de 0,0% dans la ville d'Agadez à 91,2% à Dungass.

Tableau 6 : Proportion des ménages selon l'activité principale par région

Principale activité du chef de ménage	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Agriculture	20,1	39,8	69,2	62,3	0,4	60,9	78,8	60,2	58,6
Élevage	24,7	39,5	2,1	2,7	1	2,2	0,2	5,7	4,5
Petit Commerce	12,5	6,7	10,6	9,7	28,8	10,7	5,7	10,6	10,9
Artisanat	5,4	0,7	0,8	2,7	2	2,3	0,3	1,5	1,7
Secteur publique	5,7	2,4	2,7	1,7	13,1	1,3	2,4	1,9	2,8
Secteur privé	2,6	1	1,1	0,3	15,4	1,1	0,9	0,6	1,9
Travail journalier	13,8	4,2	5,2	10,3	19,6	8	4,5	10,6	8,9
Bucheron	0,7	0,2	0,1	0,3	0	1	0,8	0,3	0,5
Chasse/pêche	0	0,2	0,3	0,1	0	0	0,9	0,1	0,2
Travaux ménagers et domestiques	1,3	0,4	1	1,1	3,2	3,4	0,6	1,1	1,6
Commerçant/entrepreneur	6,8	2,7	4,6	5,5	13,4	4,7	1,7	4,2	4,9
Extraction/carrière (or, sel, natron, mine, etc.)	5	0	1,1	1,5	0	0,9	1	0,4	1
Inactif	1,4	2,2	1,4	1,9	3	3,3	2,3	2,8	2,4

3.1.2. Conditions de vie des ménages

Les conditions de vie des ménages sont appréciées à travers l'analyse de la source d'eau de boisson, conservation d'eau, durée de collecte, la source d'énergie de cuisson, la source d'éclairage, les types de toilettes, la nature du toit, la nature du mur de leurs logements et statut du logement.

Principale source d'eau de boisson

Dans l'ensemble, la principale source d'eau de boisson est le puits ouvert (29,3%) suivi du robinet d'eau courante (NDE) (27,9%) et le forage (25,3%).

Par rapport aux régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré le robinet d'eau courante (NDE) comme principale source d'eau de boisson est observée à Niamey (93,6%) et la plus faible à Tillabéri (12,3%). Quant aux puits ouverts, les proportions les plus élevées sont observées à Diffa (45,6%) et à Tahoua (38,4%). Par rapport à l'eau de surface, c'est Tillabéri qui enregistre la proportion la plus élevée (14,0%).

Durée de collecte de l'eau de boisson

C'est le temps mis par un membre d'un ménage pour aller chercher de l'eau de son lieu de résidence à la source d'eau y compris le temps de l'attente.

Dans l'ensemble, 53,6% des ménages consacrent moins de 15 minutes pour s'approvisionner en eau (y compris le temps de collecte), 25,8% entre 15 à 30 minutes et 9,0% entre 30 à 45 minutes.

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages qui consacrent moins de 15 minutes la collecte d'eau sont observées à Niamey (94,6%), Tillabéry (55,6%) et Dosso (52,7%). (Voir Tableau ci-dessous)

Au niveau des départements, la proportion la plus élevée des ménages ayant une durée de collecte d'eau de plus d'une (01) heure est enregistrée à Tesker (69,6%), suivi de Ifrouane (50,3%), N'Gourti (36,4%) et Tchintabaraden (35,3%). (Voir annexe durée de collecte).

Conservation d'eau

Dans l'ensemble, 52,8% des ménages utilisent le récipient fermé comme principal moyen de conservation d'eau, suivi du bidon (42,2%) et du récipient ouvert (5,1%).

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages utilisant le récipient fermé sont enregistrées à Niamey (85,5%), Tillabéri (69,8%) et Dosso (62,0%). Ceux qui utilisent le bidon sont enregistrées à Agadez (73,9%), Maradi (70,9%) et Diffa (65,7%). (Voir Tableau ci-dessous)

Selon les départements, les proportions des ménages qui utilisent le récipient fermé les plus élevées sont observés à Boboye (95,6%), Ouallam (94,6%) et Gaya (94,3%). Pour le bidon, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans le département de Dakoro (97,6%), Aderbissinat (94,0%) et Arlit (93,8%). (Voir annexe conservation d'eau).

Type de toilette

Dans l'ensemble, 63,6% des ménages utilisent la brousse comme lieu d'aisance. Dans les régions, les proportions des ménages qui utilisent cette pratique les plus élevées sont enregistrées à Zinder (78,8%), Tahoua (75,6%) et Maradi (68,7%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages qui font la défécation à l'air libre (la brousse) les plus élevées sont enregistrées à Tesker (99,4%), Damagaram Takaya, Bouza et N'Gourty, avec 97,2% chacun. Pour les latrines traditionnelles, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Gaya (65,2%), dans la Ville de Tahoua (58,9%) et Dioundiou (58,3%). (Voir annexe type de toilette).

Principale source d'énergie pour la cuisson

Dans l'ensemble, le bois de chauffe est le combustible le plus utilisé (86,3%) par les ménages. Selon les régions, les proportions des ménages utilisant le bois de chauffe comme principale combustible les plus élevées sont observées à Tillabéri (96,0%), Dosso (94,8%), Zinder (92,7%) et Tahoua (92,2%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages utilisant le bois de chauffe comme principale source d'énergie de cuisson les plus élevées sont observées à Ouallam (100%), Tesker et Damagaram Takaya avec 99,6% chacun. En revanche, les proportions des ménages qui utilisent le bois de chauffe comme combustible les plus faibles sont enregistrées au niveau de la Ville d'Agadez (26,6%), Arlit (38,6%) et Niamey (48,2%). (Voir annexe source d'énergie pour la cuisson).

Principale source d'éclairage dans les ménages

Dans l'ensemble 71,9% des ménages utilisent principalement la lampe à pile comme principale source d'éclairage. Ils sont 22,4% à faire recours à l'électricité et 5,4% utilisent le panneau solaire.

Au niveau des régions, les proportions des ménages utilisant la lampe à pile les plus élevées sont enregistrées à Diffa (86,4%), Zinder (86,0%) et Maradi (85,5%). Pour l'électricité, la proportion la plus élevée est enregistrée au niveau de Niamey avec 86,1%.

Au niveau des départements, les proportions des ménages utilisant la lampe à pile/lampe chargeable les plus élevées sont enregistrées à Tesker (100%), N'Gourti et Damagaram Takaya avec chacun 98,6%. Pour l'électricité, les proportions les plus élevées sont enregistrées au niveau de la ville de Niamey (86,1%) et Ville d'Agadez (81,8%). Quant au panneau solaire, les proportions les plus élevées des ménages qui les utilisent sont enregistrées à Tchirozérine (24,4%), à Kollo (19,8%) et à Boboye (18,9%).

Statut d'occupation du logement des ménages

La grande majorité des ménages (87,1%) sont des propriétaires de leurs logements.

Au niveau des régions, les proportions des ménages propriétaires de leurs logements les plus élevées sont observées à Tahoua (94,2%), Zinder (92,0%) et à Dosso (91,1%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages propriétaires les plus élevées sont observées à Ouallam (99,7%), Iférouane (99,2%), Damagaram Takaya (99,0%), Loga (98,3%) et Mayahi (98,1%). (Voir tableau en annexe)

Nature des murs du logement

Dans l'ensemble, 68,0% des ménages ont des murs de leur logement en Terre/brique/Banco/Argile de terre et 13,8% des murs en paille.

Au niveau des régions, les proportions de ménages ayant des murs de logement en terre/brique/Banco/Argile les plus élevées sont enregistrées à Tahoua (85,9%), Dosso (80,7%)

et Tillabéri (72,6%). Pour les murs en paille, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Diffa (46,6%), Zinder (19,2%) et Agadez (18,9%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées de ménages ayant des murs du logement en terre/brique/banco/argile sont enregistrées à Illéla (94,6%), Keita (94,0%), Aguié (93,7%) et Falmey (93,6%). Quant aux murs de logements bâtis avec des pailles/tiges, les proportions les plus élevées sont observées à N’Gourti (93,8%), Goudoumaria (48,9%) et Tesker (48,6%). (Voir annexe).

Nature du toit du logement

Dans l’ensemble, la proportion des ménages ayant le toit du logement en terre/argile/Banco est de 57,1%, tandis que 15,4% des ménages ont le toit en tôle ou métal.

Au niveau des régions, les proportions des ménages ayant le toit en terre/argile/Banco sont enregistrés à Tillabéri (70,2%), Tahoua (66,2%) et Dosso (64,3%). Les proportions des ménages ayant le toit en tôle/Métal les plus élevées sont enregistrées à Niamey (50,7%), Maradi (19,8%) et Dosso (19,4%).

Pour les départements, les proportions des ménages ayant le toit en terre/argile/Banco les plus élevées sont observées à Ouallam (97,2%), Keita (95,4%) et Bouza (94,6%). Quant aux ménages qui ont le toit en tôle/Métal, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans la Ville Maradi (80,6%), Gaya (52,2%) et Ville de Dosso (51,6%). (Voir annexe).

Tableau 7 : Proportions des ménages selon les conditions de vie par région

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Principale source d'eau de boisson des ménages									
Robinet d'eau courante (SEEN/NDE)	34,8	16,2	27,2	33,5	93,6	19,7	12,3	21,9	27,9
Forage	22,0	27,5	26,5	21,4	6,4	20,8	31,0	34,4	25,3
Mini AEP	0,7	2,8	6,5	19,4	0,0	10,6	4,7	9,1	9,1
Puits protégé	6,0	6,7	8,0	3,9	0,0	8,7	4,3	4,7	5,5
Puits ouvert	35,3	45,6	31,5	21,8	0,0	38,4	33,7	28,6	29,3
Eau surface (marigot, rivière, ruisseau, pluies, mares, fleuve, etc.)	1,0	1,2	0,4	0,0	0,0	1,8	14,0	1,4	3,0
Camion-citerne	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Durée de collecte de l'eau de boisson									
Moins de 15 minutes	44,4	41,6	52,7	54,0	94,1	46,7	55,6	48,6	53,6
15 à 30 minutes	20,5	34,3	35,3	27,3	4,3	23,5	27,3	27,0	25,8
30 à 45 mn	12,0	10,6	8,3	6,9	0,7	12,3	9,5	9,8	9,0
45 à 60 mn	6,6	5,1	2,3	4,3	0,7	6,2	3,1	5,1	4,2
1 heure à plus	16,5	8,4	1,4	7,5	0,3	11,3	4,4	9,5	7,3
Conservation d'eau dans le ménage									
Récipient ouvert	1,0	2,9	2,9	3,3	4,6	4,6	11,4	4,8	5,1
Récipient fermé	25,1	31,4	62,0	25,8	85,5	50,9	69,8	56,1	52,8
Bidon	73,9	65,7	35,1	70,9	9,9	44,6	18,9	39,2	42,2
Type de toilette dans le ménage									

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
W.C moderne/toilette avec chasse d'eau	2,8	2,4	1,7	0,9	6,2	0,2	0,2	0,7	1,2
Latrine améliorée	18,4	9,2	5,7	10,4	58,8	6,6	6,5	6,9	11,3
Latrine traditionnelle	25,9	23,1	41,5	20,0	31,4	17,6	33,3	13,6	23,9
Brousse (dans la nature)	52,8	65,3	51,1	68,7	3,6	75,6	60,0	78,8	63,6
Principale source d'énergie pour la cuisson									
Bois de chauffe	67,4	83,6	94,8	76,7	48,2	92,2	96,0	92,7	86,3
Charbon	18,7	5,9	2,7	1,5	10,0	3,5	0,7	1,1	3,1
Gaz	13,5	3,2	1,2	1,3	41,4	1,5	1,3	1,6	4,6
Électricité	0,2	0,1	0,5	0,0	0,5	0,0	0,1	0,1	0,1
Réchaud à pétrole	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Bouses de vache	0,1	3,0	0,2	0,6	0,0	0,2	0,1	2,9	0,9
Tiges de céréales	0,1	4,3	0,6	19,9	0,0	2,6	1,7	1,6	4,9
Principale source d'éclairage du ménage									
Électricité	35,2	12,0	23,3	12,6	86,1	20,1	21,7	11,6	22,4
Energie solaire	10,0	1,4	8,4	1,7	1,5	4,2	15,3	1,9	5,4
Générateur	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pétrole	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,5	0,2
Gaz	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1
Lampe à pile/Lampe Chargeable	54,4	86,4	68,0	85,5	12,1	75,7	62,9	86,0	71,9
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire	74,9	82,1	91,1	90,3	37,2	94,2	90,4	92,0	87,1
Locataire	13,3	3,8	3,4	2,8	37,5	2,0	2,9	2,2	5,4
Occupe sans payer de location (loge gratuitement)	11,8	14,1	5,5	7,0	25,3	3,8	6,7	5,8	7,5
Nature principale du toit du logement									
Terre Argile Banco	48,1	32,1	64,3	48,6	20,7	66,2	70,2	59,0	57,1
Paille	23,9	52,1	10,9	20,7	9,7	4,0	15,3	18,5	15,2
Bois	3,7	2,5	3,8	8,7	0,8	16,1	9,5	5,6	8,2
Bâche	3,1	1,0	0,2	0,2	0,2	0,5	0,4	0,1	0,4
Nattes	10,8	2,4	0,2	0,7	0,5	0,3	0,0	1,7	1,0
Tôle ou métal	6,5	6,0	19,4	19,8	50,7	11,2	3,8	13,0	15,4
Ciment/béton	3,9	1,5	1,3	0,9	17,3	1,7	0,8	2,1	2,6
Tuiles	0,0	2,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
Nature des murs du logement									
Ciment/béton	8,1	4,3	5,2	9,8	68,3	3,4	2,8	3,6	9,4
Semi-dur	6,6	1,7	3,6	5,8	3,9	3,4	5,3	3,3	4,2
Briques cuites	0,1	0,0	0,7	0,6	0,0	0,2	0,0	1,7	0,6
Terres / briques de terre/ Banco/Argile	53,8	29,0	80,7	65,8	15,0	85,9	72,6	67,6	68,0
Bois/bambou	2,0	12,6	3,5	1,8	0,0	1,0	0,8	3,0	2,2
Pierres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Tôles en métal	0,0	0,9	1,0	0,3	2,8	1,1	0,2	0,3	0,7
Paille / Tige	18,9	46,6	5,4	15,3	9,8	3,9	18,0	19,2	13,8
Bâche/ nattes	10,5	5,0	0,0	0,6	0,2	1,1	0,2	1,1	1,1

3.2. BIENS DES MENAGES

Les biens sont un signe d'aisance et de bien-être des ménages et servent de recours en cas de situation difficile. Les ménages ont une panoplie de biens notamment meubles, bijoux de valeur, outillages agricoles, charrettes, voitures motos matelas, etc.

Dans l'ensemble, les biens les plus courant appartenant aux ménages sont les petits outillages agricole (houe/daba/hilaire) pour une proportion des ménages de 81,8%, suivi des meubles (lits, tables, buffet) (77,5%), des matelas (65,5%) et le téléphone/thuraya (63,6%).

Au niveau régions 98,5% des ménages dirigés par les hommes sont détenteurs des meubles au niveau de Niamey suivi de Dosso 84,1%. Pour le petit outillage, la majorité des ménages les possédants se retrouvent à Dosso (91,4%) et Tillabéri (87,2%). Les ménages dirigés par les femmes ayant plus de meubles sont enregistrés à Niamey (97,3%) suivi de Tahoua (78,6%). Concernant le petit outillage, la majorité des ménages dirigés par les femmes détenteurs sont à Dosso (83,7%) et Tillabéri (78,6%).

Au niveau des départements, les proportions de ménages les plus élevées possédant le petit outillage agricole et le téléphone/ thuraya sont Goudoumaria (94,5%), Guidan-Roundji (93,9%) Boboye (93,3%) Dungass (93,1%) Mayahi (92,2%), Tibiri (Doutchi (91,5%) Dakoro (91,1%). Pour le Téléphone portable/tablette (simple ou Thuraya, les départements, Ville d'Agadez (95,7%), Bilma (95,3%), Ville de Maradi (94,7%), Ville de Niamey (93,2%), Dogondoutchi (92,5%), Ville de Tahoua (90,9%) enregistrent les proportions les plus importantes. Concernant les Meubles, Tables, lits, et Buffets, les départements de Loga (98%), Tessaoua (94,1%), Kollo (93,5%), Birni-N'Konni (93,2%), Kantché (93,0%), Aderbissinat (92,5%), Takeita (92,0%). Pour le matelas, Bilma (95,6%), Birni N'Konni (95,1%), Takeita (93,4%) Kantché (91,3%) et Say (91%) ont les plus fortes proportions.

De manière générale, les ménages dirigés par les hommes possèdent plus de biens que les ménages dirigés par les femmes. En effet, 75,0% des ménages dirigés par les hommes possèdent des petits outillages agricoles, 78,9% pour les meubles et 69,2% pour les téléphone/thuraya. Ces proportions sont respectivement de 54,8%, 69,2% et 55,9% chez les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 8 : Proportion des ménages possédant des biens selon la région et le sexe du chef de ménage

Biens de ménage	MDH	MDF	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Meubles (lits, tables, buffet)	78,9	69,2	64,1	58,5	74,6	83,7	75,8	75,1	82,9	76,4	77,2
Bijoux de valeur (or, argent)	5,0	5,6	14,3	10,9	5,6	5,0	2,7	6,0	5,4	2,3	5,1
Fer a repassé	6,2	2,7	5,1	11,3	5,0	6,6	7,4	3,8	2,8	7,7	5,6
Machine à coudre	3,2	2,0	2,0	3,3	2,2	4,9	5,5	2,1	2,2	2,4	3,0
Téléphone portable/tablette (simple ou Thuraya)	69,5	55,9	74,8	67,4	75,9	67,8	93,2	61,8	68,0	56,2	67,2
Télévision/Accessoires (antenne parabolique)	10,6	13,9	23,3	6,4	7,8	4,9	72,1	5,9	7,0	5,3	11,2

Biens de ménage	MDH	MDF	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Petit outillage agricoles (Houe, Daba, hilaire, Arrosoir)	75,0	54,8	28,0	65,1	81,4	81,3	2,5	75,3	76,1	81,1	71,6
Cyclomoteur Moto	7,0	2,0	24,1	0,2	7,2	4,8	9,8	5,4	2,2	7,8	6,2
Matelas	75,5	68,7	54,2	69,4	74,7	74,8	86,3	70,1	72,4	78,9	74,3
Foyer amélioré (en banco et métallique)	18,0	15,9	18,9	9,9	30,3	12,4	48,1	7,5	22,6	11,7	17,6
Bicyclette vélo	3,8	1,8	3,4	4,0	4,9	2,4	9,7	3,1	2,9	2,1	3,5
Charrette (a traction animale)	22,7	8,5	1,8	3,9	29,1	22,8	1,9	15,2	22,1	27,8	20,2
Motopompe	3,2	0,7	10,9	1,5	3,4	0,3	1,6	2,0	7,3	1,3	2,8
Voiture	1,5	0,6	4,4	1,7	1,0	0,5	8,7	0,4	0,7	0,6	1,3
Tracteur	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	0,1	0,1
Panneaux solaires	10,2	6,2	11,9	12,5	12,9	7,0	2,5	9,1	16,4	6,7	9,6
Porte-tout (pousse-pousse)	1,9	3,6	2,7	1,0	2,0	2,0	9,3	1,4	1,9	1,3	2,2
taxis, camion, moto taxi, tricycle	4,3	1,2	9,3	0,4	4,7	4,0	8,8	4,0	1,6	2,4	3,8
Charrue, houes asines, semoirs	7,3	4,4	1,9	7,9	8,5	8,4	2,0	6,9	7,7	6,0	6,8
Radio	14,8	7,8	8,3	14,2	11,9	16,9	11,1	17,0	9,7	13,0	13,6
Autre bien	0,6	0,4	0,6	0,6	0,1	0,6	0,0	1,2	0,0	0,9	0,6

3.3. PRODUCTION AGRICOLE ET RESERVES ALIMENTAIRES

Ce chapitre traite des productions agricoles de la campagne 2024, en appréciant les superficies emblavées, les spéculations cultivées, les productions obtenues, le statut foncier des terres mises en valeur, la comparaison avec la campagne 2023 et les causes en cas de la baisse des superficies et des productions par rapport à l'année 2023. Il a été question également des disponibilités alimentaires des ménages en termes de productions engrangées, sur pied ou de moyens de s'en procurer.

3.3.1. Appréciation des ménages sur la production agricole de 2024

Cette partie présente les données relatives à l'exploitation agricole des ménages, notamment le nombre de champs, jardins ou parcelles exploités, ainsi que les superficies concernées, avec une attention particulière portée à celles exploitées par les femmes. Elle permet d'évaluer le déroulement de la campagne agricole 2024, d'observer les évolutions par rapport aux campagnes précédentes, aussi bien en termes de superficies que de campagne. Elle traite également de l'utilisation des intrants agricoles et des principales spéculations cultivées au cours de cette campagne 2024.

3.3.1.1. Exploitation des champs

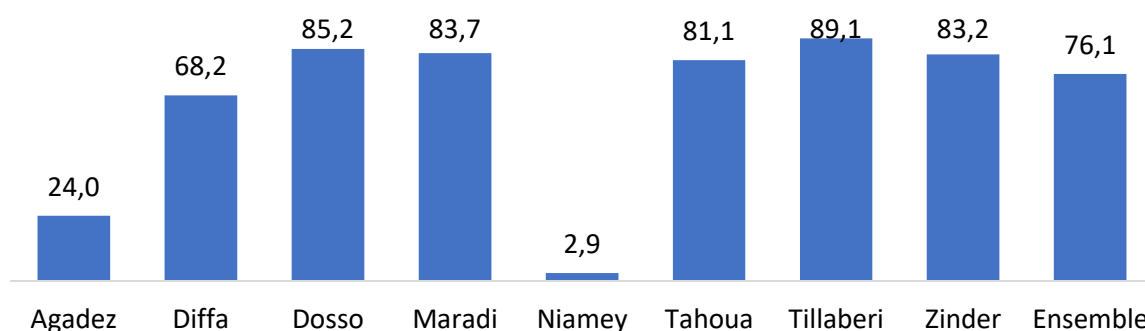
3.3.1.1.1. Exploitation des champs au niveau des ménages

Dans l'ensemble, 76,1% des ménages ont déclaré avoir exploité des champs/jardins ou parcelles au cours de la campagne agricole 2024.

La proportion des ménages la plus importante a été enregistrée à Tillabéri (89,1%) et Dosso (83,7%) et la plus faible à Niamey (2,9%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées de ménages ont déclaré avoir exploité des champs/jardins ou parcelles au cours de la campagne agricole 2024 sont enregistrées à Ouallam (97,5%), Dungass (95,6%) et Goudoumaria (95,1%). On observe aussi 14 départements sur 56 dont la proportion est inférieure à 50%.

Graphique 1 : Proportion des ménages ayant exploité des champs/jardins/parcelles par région

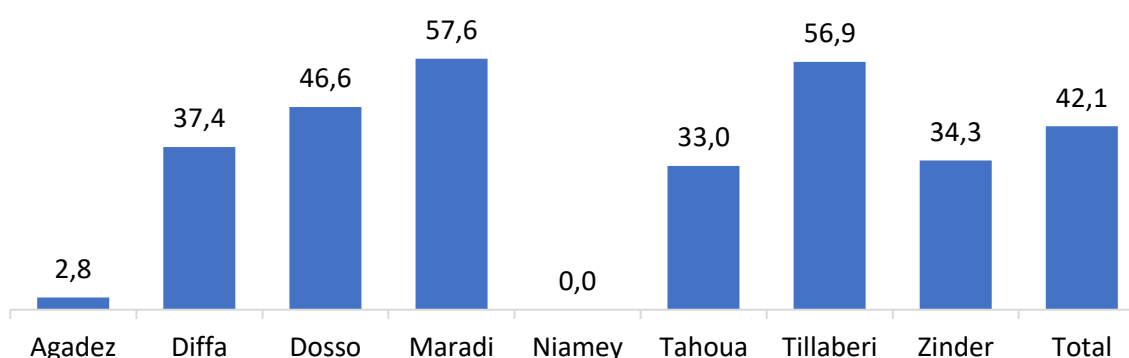


3.3.1.1.2. Exploitation des champs au niveau des ménages par les femmes

Dans l'ensemble, 42,1% des ménages ont des femmes qui ont exploité des champs/jardins. Selon les régions les proportions les plus élevées ont été enregistrées à Maradi (57,6%) et les plus faibles à Agadez (2,8%). Cette proportion est nulle à Niamey.

Dans 41 sur 56 départements, les proportions de ménages dont les femmes ont exploité des champs ou parcelles n'atteignent pas 50%. Ces proportions sont comprises entre 0,0% à Iférouane et 48,2% dans la Tibiri (Doutchi).

Graphique 2 : Proportion des ménages où les femmes exploitent des champs selon les régions



3.3.1.2. Nombre de champs/jardins/parcelles

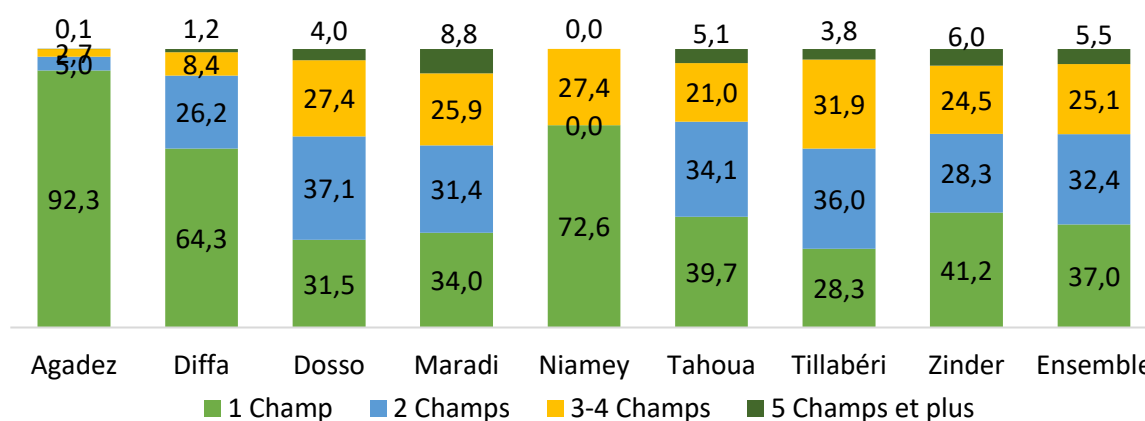
3.3.1.2.1. Nombre de champs/jardins/parcelles exploités par les ménages

Dans l'ensemble, 37,0% des ménages ont 1 champ/jardin/parcelle, 32,4% ont 2 champs, 25,1% ont 3-4 champs et 5,5% ont exploité 5 champs à plus.

Selon les régions, les proportions les plus élevées de ménages qui ont exploité un champ sont enregistrées à Agadez (92,3%) et Niamey (72,6%). Les proportions les plus élevées de ménages ayant exploité deux champs sont observées à Dosso (37,1%) et Tillabéri (36,0%). Pour les ménages ayant exploité 3-4 champs, les proportions les plus élevées sont observées à Tillabéri (31,9), Niamey (27,4%) et Dosso (27,4%). La proportion des ménages ayant exploité 5 champs et plus est plus élevée à Maradi (8,8%) suivi de Zinder (6,0%).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant exploité un champ sont enregistrées à Tchirozérine (94,4%), Iférouane (91,6%), Ingall (91,4%) et Tesker (90,2%). Pour les ménages ayant exploité deux champs, Boboye (42,4%), Dioundiou (42,3%), Malbaza (41,7%) et Birni N'Konni (40,1%) enregistrent les proportions les plus élevées. Les départements d'Ouallam (46,1%) et Dungass (42,7%) ont les proportions les plus élevées des ménages qui ont cultivés 3 à 4 champs.

Graphique 3 : Proportion du nombre de champs exploités par les ménages par région



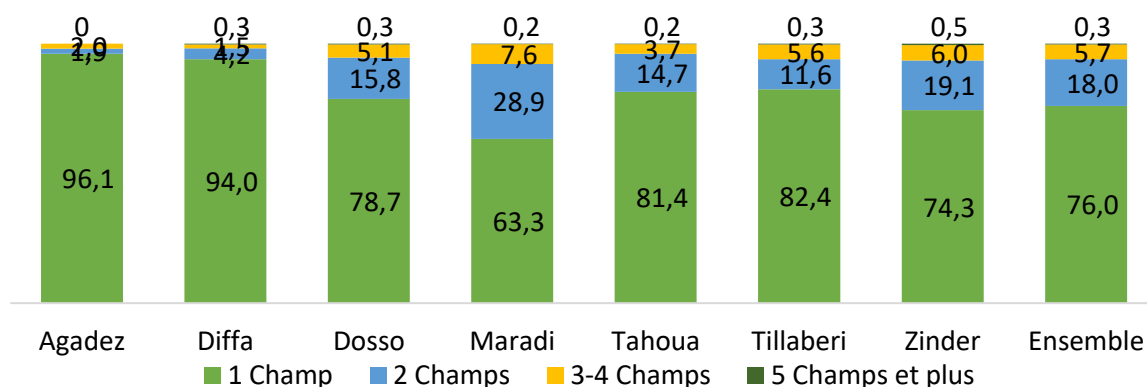
3.3.1.2.2. Nombre de champs/jardins/parcelles exploités par les femmes du ménage

Dans l'ensemble, 76,0% des ménages dont les femmes ont exploité un champ/jardin/parcelle, 18,0% ont exploité deux champs et 5,7% ont 3 à 4 champs.

Selon les régions, Agadez (96,1%) et Diffa (94,0%) ont les proportions les plus élevées de ménages dont les femmes ont exploité un (1) champ et Maradi enregistre la proportion la plus faible (63,3%). Pour ce qui est des ménages dont les femmes ont exploité deux (2) champs, Maradi (28,9%) et Zinder (18,0%) ont enregistré les proportions les plus élevées. Les proportions de ménages dont les femmes ont exploité 3 à 4 champs sont aussi plus élevées Maradi (7,6%) et Zinder (6,0%).

Selon les départements, Arlit, Ingall, Tchirozérine, Tesker, Ville d'Agadez et Ville de Maradi ont enregistré 100% des ménages dont les femmes ont exploité 1 champ. Cette proportion est plus faible à Tessaoua (48,7%) et Tibiri Douthi (55,6%). Pour les ménages dont les femmes ont exploité 2 champs, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Tessaoua (39,2%) et Mayahi (31,1%). En ce qui est de l'exploitation des 3 à 4 champs par les femmes, elle est nulle dans 12 départements et la proportion la plus élevée est enregistrée à Kantché (19,1%), Tibiri (Douthi) (14,4%) et Aderbissinat (12,9%).

Graphique 4 : Proportion des ménages selon le nombre de champs exploités par les femmes par région



3.3.1.3. Superficies exploitées

3.3.1.3.1. Superficies exploitées par les ménages au cours de la campagne d'hivernage 2024

Dans l'ensemble, 54,9% des ménages ont exploité, au cours de la campagne d'hivernage 2024, des superficies inférieures ou égales à 2 hectares, 24,8% ont exploité 3 à 4 ha, 11,3% ont exploité 5 à 6 ha, 4,6% ont exploité 7 à 8 ha et 2,6% ont exploité 9 à 10 ha.

Selon les régions, la proportion la plus élevée de ménages qui exploitent des superficies inférieures ou égales à 2 ha est enregistrée à Agadez et la proportion la plus faible est enregistrée à Tillabéri (44,5%). La proportion de ménages qui ont exploité 3 à 4 ha est nulle à Niamey et elle plus élevée à Dosso (32,7%) et à Diffa (26,8%). Les ménages qui ont exploité 5 à 6 ha sont plus importants à Niamey (42,6%) et la proportion la plus faible étant enregistrée à Diffa (7,4%).

Selon les départements, 100% des ménages de Bilma, N'Gourti et Aderbissinat exploitent des superficies inférieures ou égales à 2 ha. Les proportions les plus faibles sont enregistrées à Tibiri Doutchi (20,8%) et Ouallam (24,1%). L'exploitation de 3 à 4 ha est plus prépondérante dans les départements de Dogondoutchi (40,1%), Goudoumaria (38,0%), Tibiri (Doutchi) (37,6%) et Gouré (36,3%). L'exploitation de 5 à 6 ha est plus prépondérante dans la Ville de Niamey (42,6%) et Ouallam (27,9%).

Tableau 9 : Proportion des ménages selon les superficies exploitées selon les régions

Région	<=2 Hectares	3-4 Hectares	5-6 Hectares	7-8 Hectares	9-10 Hectares	11 Hectares et plus
Agadez	73,9	16,0	8,7	1,2	0,2	0,0
Diffa	60,1	26,8	7,4	2,6	1,8	1,3
Dosso	47,5	32,7	10,0	5,0	2,6	2,4
Maradi	56,4	23,1	10,8	5,6	2,9	1,3
Niamey	57,4	0,0	42,6	0,0	0,0	0,0
Tahoua	63,8	22,2	8,7	3,3	1,1	0,9
Tillabéri	44,5	26,4	17,0	6,3	3,9	1,9
Zinder	56,8	22,9	10,2	3,8	3,1	3,2
Ensemble	54,9	24,8	11,3	4,6	2,6	1,9

3.3.1.3.2. Superficies exploitées par les femmes dans les ménages au cours de la campagne d'hivernage 2024

Dans l'ensemble, 90,5% des ménages ont déclaré des superficies inférieures ou égales à 2 hectares (ha) exploités par les femmes, 6,7% des ménages ont des femmes qui ont exploité 3 à 4 ha.

Selon les régions, la proportion de ménages dont les femmes ont exploité des superficies inférieures ou égales à 2 ha varie entre 83,3% à Zinder et 96,6% à Agadez. Les proportions les plus élevées de ménages dont les femmes ont exploité 3 à 4 ha sont enregistrées à Zinder (10,2%) et Maradi (10,0%).

Selon les départements, 100% des ménages ont leurs femmes qui exploitent des superficies inférieures ou égales à 2 ha dans les départements de Aderbissinat, Balleyara, Bilma, Ingall, Keita, N'Gourti, Tchirozérine, Tesker, Tillabéri, Ville d'Agadez, Ville de Maradi et Ville de Zinder. Cette proportion est nulle à Arlit et la plus faible est enregistrée à Tanout (60,9%). L'exploitation de 3 à 4 ha par les femmes des ménages est plus prépondérante dans les départements de Tanout (24,1%) et Mirriah (19,2%).

Tableau 10 : Proportion des ménages dont les femmes ont exploité des champs en 2024 selon les superficies exploitées selon les régions

Région	<=2 Hectares	3-4 Hectares	5-6 Hectares	7-8 Hectares	9-10 Hectares	11 Hectares et plus
Agadez	96,6	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0
Diffa	95,8	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dosso	93,6	4,9	0,6	0,4	0,6	0,0
Maradi	87,7	10,0	1,8	0,5	0,0	0,0
Tahoua	92,8	5,5	0,8	0,6	0,1	0,2
Tillabéri	94,6	3,2	2,0	0,2	0,0	0,0
Zinder	83,3	10,2	4,2	0,9	1,3	0,1
Ensemble	90,5	6,7	1,9	0,5	0,3	0,1

3.3.1.3.3. Évolution des superficies exploitées par rapport à 2023

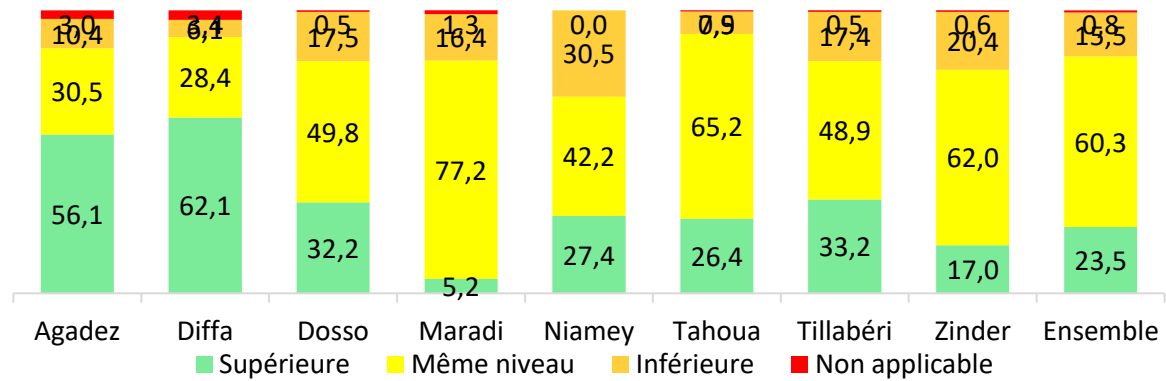
Dans l'ensemble, 23,5% des ménages ont déclaré des superficies exploitées supérieures à celles de 2023, 60,3% sont restées au même niveau et 15,5% sont inférieures.

A l'intérieur des régions, c'est à Diffa qu'on a enregistré la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré des superficies exploitées supérieures à celles de 2023 avec 62,1% et la proportion la plus faible est enregistrée à Maradi (5,2%). Pour les cas où les superficies sont restées au même niveau, la proportion la plus élevée est observée à Maradi avec 77,2% et la plus faible à Diffa avec 28,4% des ménages. Cependant, 30,5% des ménages de Niamey ont jugé les superficies inférieures à celles de 2023 contre 6,1% des ménages de Diffa et 7,9% des ménages de Tahoua.

Dans 10 départements sur 56, les proportions de ménages ayant déclaré les superficies exploitées supérieures à celles de 2023 sont supérieures à 50% avec une proportion la plus

élevée observée à Gaya (78,7%), suivi de Goudoumaria (66,4%) et Tchirozérine (66,4%). Dans 31 départements sur 56, plus de 50% des ménages ont affirmé que les superficies sont restées au même niveau, avec la proportion la plus élevée enregistrée à Mayahi (92,3%), suivi de Belbédji (87,9%), Dakoro (87,1%) et Iférouane (86,4%).

Graphique 5 : Proportion de l'évolution des superficies par rapport à 2023 par région



3.3.1.4. Campagne agricole 2024

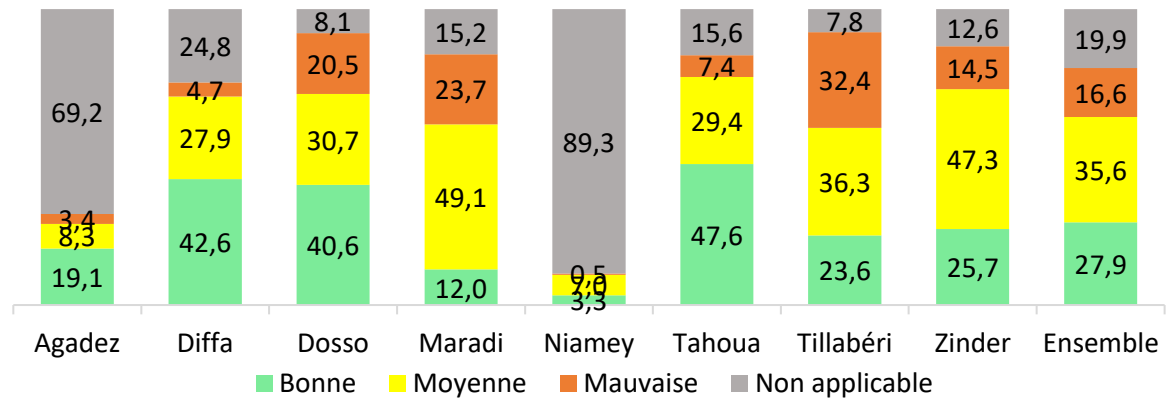
3.3.1.4.1. Appréciation de la campagne 2024

Dans l'ensemble, 27,9% des ménages ont répondu que la campagne agricole est bonne, pour 35,6% la campagne est moyenne et 16,6% l'ont jugée mauvaise.

Pour les ménages ayant déclaré la campagne bonne, la proportion la plus élevée a été enregistrée à Tahoua (47,6%), suivi de Diffa (42,6%). Pour les ménages ayant déclaré la campagne moyenne, la proportion la plus élevée a été enregistrée à Maradi (49,1%), suivi de Zinder (47,3%). Pour les ménages ayant déclaré une mauvaise campagne, les proportions varient de 0,5% à Niamey à 32,4% à Tillabéri.

Au niveau des départements, Illéla (69,6%) enregistré la proportion des ménages ayant déclaré une bonne campagne, suivi de Gaya (67,3%), Dioundiou (65,5%) et Mainé-Soroa (61,2%). Pour les ménages ayant déclaré une campagne moyenne, la proportion la plus élevée est observée à Dungass (74,8%), suivi de Tessaoua (67,5%) et Aguié (60,7%).

Graphique 6 : Proportion des ménages selon l'appréciation de la campagne agricole 2024 par région



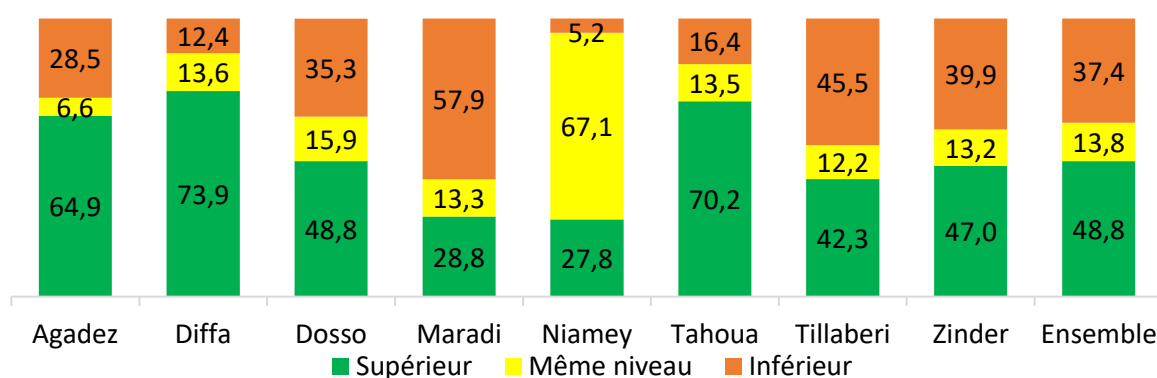
3.3.1.4.2. Comparaison de la campagne 2024 par rapport à 2023

Dans l'ensemble, 48,8% des ménages ont affirmé que les productions obtenues en 2024 sont supérieures à celles de 2023, pour 13,8% elles sont au même niveau et pour 37,4%, elles sont inférieures.

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré que les productions sont supérieures est observée à Diffa (73,9%), suivi de Tahoua (70,2%) et d'Agadez (64,9%). La proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré que les productions sont au même niveau est observée à Niamey avec 67,1% et la plus faible à Agadez (6,6%).

Dans 34 départements sur 56 les ménages ont déclaré que leurs productions de 2024 sont supérieures à celles de 2023 avec des proportions supérieures ou égale à 50%. Pour les productions qui sont restées au même niveau, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans la Ville de Niamey (67,1%), N'Gourti (64,1%), Mirriah (41,6%) et Falmey (39,2%). Pour les productions inférieures, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Gazaoua (89,6%), Belbédji (89,5%), Ouallam (72,2%), Magaria (71,1%), et Dogondoutchi (70,3%).

Graphique 7 : Proportion des ménages en lien avec la comparaison des résultats de la campagne 2024 par rapport à 2023 par région



3.3.1.4.3. Raisons baisse production par rapport à 2023

Dans l'ensemble ce sont les inondations qui ont été citées par les ménages comme principale cause de la baisse de la production par rapport à 2023 avec une proportion de 63,2% des ménages, suivie des insectes, maladies et ennemis des cultures (12,6%), la main d'œuvre insuffisante (6,2%), la cherté des intrants (6,5%) et les semis tardifs (5,7%).

Au niveau des régions, la prévalence des inondations comme principale cause de la baisse des productions agricoles par rapport à 2023 est encore plus marquée. Les proportions des ménages qui l'ont déclaré varient de 32,6% à Diffa à 100% à Niamey. Les proportions des ménages qui ont cité les maladie ou ennemis des cultures sont plus élevées à Zinder (21,5%), Maradi (14,6%) et Tillabéri (12,2%).

Selon les départements, les proportions des ménages ayant déclaré les inondations comme principale cause de la baisse des productions agricoles par rapport à 2023 sont supérieures à

50% dans 37 départements sur 56. Pour ce qui est des maladies et ennemis des cultures : Dungass (64,6%), Abalak (50,5%) et Kollo (49,3%)

Tableau 11 : Proportion des ménages par rapport aux raisons de la baisse de la production de 2024 par région

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Semis tardifs	0,4	34,1	4,1	10,0	0,0	5,7	4,5	1,7	5,7
Activité agricole perturbée	0,0	2,1	0,1	0,5	0,0	1,2	0,1	1,8	0,6
insécurité/Attaque groupe armée	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2
Vol/Pillage	0,3	18,1	10,6	10,7	0,0	8,7	1,2	3,3	6,2
Main d'œuvre insuffisante	0,4	2,4	3,5	18,5	0,0	1,8	2,3	1,8	6,5
Chéreté des intrants	8,6	6,6	3,7	14,6	0,0	6,1	12,2	21,5	12,6
Maladie/Ennemis des cultures	82,6	32,6	73,3	38,8	100,0	65,4	77,0	65,2	63,2
Inondations	6,5	3,4	3,2	1,6	0,0	4,7	0,6	1,1	1,8
Poche de sécheresse	1,3	0,7	1,5	5,2	0,0	6,4	2,1	3,2	3,4
Autre									

3.3.1.5. Intrants utilisés

Dans l'ensemble, une proportion de 44,1% ont affirmé l'utilisation des engrais, 21,6% ont utilisé les semences achetées (traditionnelles/locales) et 19,8% les pesticides/herbicides.

A l'intérieur des régions, la proportion la plus élevée est observée à Niamey concernant l'utilisation des engrais avec 100% suivi d'Agadez (72,2%). Pour l'utilisation des semences achetées, la proportion la plus élevée est observée à Dosso (37,9%) suivi de Diffa (34,4%).

Dans l'ensemble, plus de la moitié (36) des départements, les ménages ont déclaré l'utilisation des engrais. Ces proportions varient de 12,0% à Tchirozérine à 100% dans 7 départements (Kollo, Madaoua, Tanout, Niamey, Dungass, Belbédji et Bermo). Pour l'utilisation des herbicides, la proportion la plus élevée est enregistrée à 100% dans plusieurs départements (Damagaram Takaya, Dosso, Iférouane, Tchintabaraden, Keita) et la plus faible dans la ville de Tahoua (3,0%).

Tableau 12 : Proportion des ménages par rapport à l'utilisation des intrants au niveau régional

Région	Semences achetées (traditionnelles /locales)	Pesticides /herbicides	Engrais	Propre semence (Sélection massale)
Agadez	5,2	17,2	72,2	5,4
Diffa	34,4	0,0	47,8	17,8
Dosso	37,9	21,9	34,8	5,4
Maradi	22,1	12,2	28,2	37,6
Niamey	0,0	0,0	100,0	0,0
Tahoua	20,5	5,1	47,8	26,6
Tillabéri	5,3	35,0	46,3	13,5
Zinder	9,9	33,4	48,6	8,2
Ensemble	21,6	19,8	44,1	14,5

3.3.1.6. Spéculations cultivées

3.3.1.6.1. Spéculations cultivées par les ménages

Dans l'ensemble les proportions les plus élevées des ménages selon les spéculations cultivées sont enregistrées pour le mil (96,8%), le niébé (86,2%), le sorgho (72,3%) et l'arachide (55,1%). Pour les autres spéculations les proportions sont inférieures à 30%.

Au niveau des régions, pour le mil la proportion la plus élevée est observée à Maradi avec 99,9%, suivie de Tahoua (97,9%) et Zinder (97,5%). Pour le sorgho, Zinder enregistre la proportion la plus élevée avec 87,9% suivi de Maradi (86,3%). Agadez enregistre les proportions les plus faibles tant pour le mil que le sorgho respectivement 41,4% et 24,2%. Pour le niébé, Zinder (94,2%) et Maradi (91,5%) enregistrent aussi la proportion la plus élevée. Pour l'arachide, la proportion des ménages la plus élevée est enregistrée à Dosso (82,6%) et la plus faible à Diffa (13,8%). A Agadez, les spéculations la plus planté est la tomate (54,2%) et l'oignon (49,8%).

A l'intérieur des départements les mêmes tendances sont observées avec des proportions qui varient de 0 à 100% pour le mil, le sorgho et le niébé.

Tableau 13 : Proportion des ménages en fonction des spéculations cultivées par régions

Spéculation	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Mil	41,4	95,8	97,2	99,9	97,9	92,5	97,5	96,8
Sorgho	24,2	82,8	52,1	86,3	79,5	51,4	87,9	72,3
Mais	0,0	6,6	10,4	4,7	10,8	7,5	11,1	8,3
Niébé	24,0	60,5	89,9	91,5	84,9	77,6	94,2	86,2
Arachide	17,3	13,8	82,6	60,1	42,2	54,2	48,4	55,1
Riz	0,0	3,1	5,0	0,3	0,1	7,2	0,0	2,6
Sésame	7,9	81,2	25,2	13,8	10,6	39,8	36,9	27,2
Moringa	18,4	1,1	3,8	0,3	0,9	6,0	1,0	2,4
Oseille	11,8	45,3	30,0	28,4	6,8	8,0	14,3	18,1
Souchet	0,0	0,6	0,5	9,2	0,0	1,7	0,4	2,8
Gombo	21,5	9,6	22,4	1,5	14,7	42,9	15,2	19,2
Tomate	54,2	2,8	2,6	0,7	3,1	6,3	2,2	3,1
Poivron/piment	38,5	4,4	0,7	0,4	0,6	3,0	0,9	1,4
Manioc	0,0	4,3	1,9	0,4	0,4	1,4	1,3	1,1
Courge	8,1	6,9	4,9	0,5	2,2	3,0	2,4	2,5
Igname	0,0	3,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Patate douce	7,0	2,7	2,0	0,0	0,3	2,2	0,2	1,0
Oignon	49,8	5,2	8,6	0,5	5,4	9,5	1,9	5,0
Blé	35,4	1,8	0,2	0,2	0,2	0,1	0,6	0,3
Pastèque	20,9	6,8	1,0	0,5	0,2	1,2	3,6	1,4
Autre	18,1	0,0	7,3	0,0	0,2	9,2	2,4	3,7

3.3.1.6.2. Spéculations cultivées par les femmes au sein des ménages

Dans l'ensemble, 60,8% des ménages dont les femmes cultivent le niébé, 59,9% le mil, 50,2% l'arachide, 45,2% le sorgho, 24,6% le sésame, 18,2% le gombo, 16,0% l'oseille.

A l'intérieur des régions, on observe les proportions les plus élevées pour les principales spéculations suivantes :

- Niébé : Maradi (85,5%) et Zinder (83,8%) ;
- Mil : Maradi (98,3%), Zinder (82,8%) et Tahoua (73,5%) ;
- Arachide : Dosso (80,4%) et Tillabéri (53,1%) ;
- Sorgho : Maradi (75,2%) et Zinder (71,7%) ;

A l'intérieur des départements, la proportion la plus élevée est observée à Arlit (100%) pour le mil, le sorgho, le niébé et l'arachide. Pour le moringa, la proportion est plus élevée à Ingall (100%).

Tableau 14 : Proportion des ménages en fonction des spéculations cultivées par les femmes au niveau des régions

Spéculation	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Mil	38,5	63,7	29,9	98,3	73,0	10,9	82,7	59,9
Sorgho	11,8	51,8	9,9	75,2	54,3	7,5	71,7	45,2
Mais	0,0	4,5	1,7	3,7	5,4	1,6	9,7	4,3
Niébé	11,2	47,9	39,5	85,5	73,5	24,5	82,8	60,8
Arachide	15,6	9,5	80,4	51,2	35,3	53,1	43,4	50,2
Riz	0,0	1,8	2,2	0,2	0,1	1,1	0,0	0,7
Sésame	8,2	73,5	21,3	12,0	8,9	38,8	32,2	24,6
Moringa	17,1	0,9	2,0	0,2	0,1	5,3	0,8	1,8
Oseille	12,2	43,7	22,9	27,4	5,9	7,1	11,4	16,0
Souchet	0,0	0,0	0,3	4,2	0,0	1,6	0,3	1,5
Gombo	22,3	8,5	21,5	1,2	14,5	41,8	12,6	18,2
Tomate	51,6	2,5	2,3	0,1	2,7	3,7	0,4	1,9
Poivron/piment	37,1	3,5	0,3	0,0	0,3	2,2	0,1	0,8
Manioc	0,0	1,6	0,4	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2
Courge	7,4	4,9	4,3	0,0	1,8	2,6	1,6	1,9
Igname	0,0	1,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Patate douce	5,7	1,7	0,4	0,0	0,1	1,4	0,0	0,5
Oignon	44,3	3,4	7,9	0,1	3,7	8,8	0,5	4,1
Blé	9,4	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	0,4	0,2
Pastèque	16,4	4,1	0,2	0,0	0,0	0,1	1,6	0,5
Autre	14,5	0,0	7,2	0,0	0,0	8,6	0,8	3,2

3.3.2. Durée des stocks alimentaires des ménages

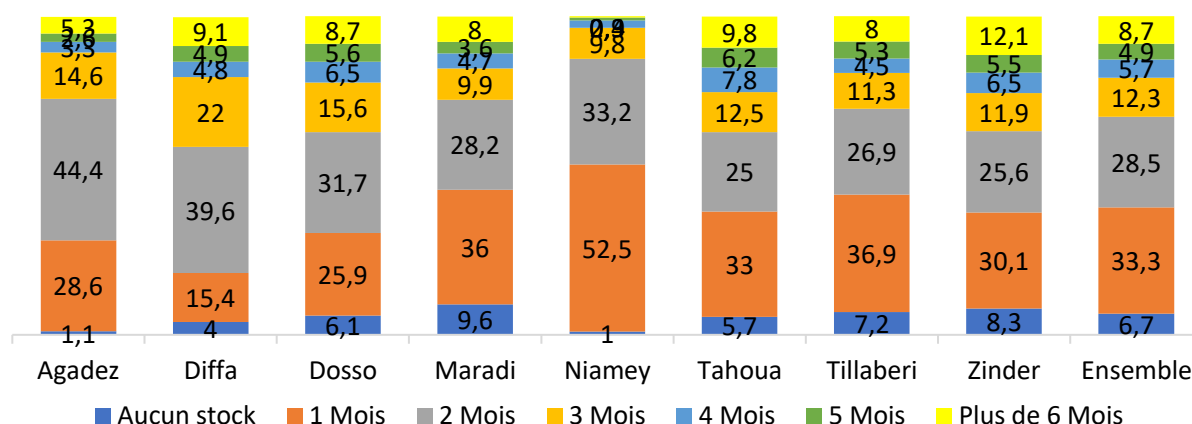
Dans l'ensemble, on observe 33,3% qui ont une durée de stocks d'un mois contre 8,7% de 6 mois et plus.

A l'intérieur des régions, pour ceux qui ont une durée de stock de 6 mois à plus, les proportions les plus élevées sont observées à Zinder (12,1%) suivi de Tahoua (9,8%) et Diffa (9,1%). Pour ceux qui ont déclaré 5 mois de stock, la proportion la plus élevée est observée à Tahoua avec 6,2%.

Dans les départements, les proportions sont plus élevées dans la tranche 1 mois avec 60,8% dans les villes de Zinder, de Maradi (54,0%) et de Niamey (52,5%). On constate que les

proportions pour la durée des stocks de 2 mois varient de 15,8% à Takeita à 57,4% à Bilma. (Voir Annexe).

Graphique 8 : Proportion des ménages selon la durée des stocks dans les régions



3.3.3. Statuts fonciers des terres exploitées

3.3.3.1. Statuts fonciers des terres exploitées par le ménage

Dans l'ensemble, 87,1% des ménages ont accès à la terre par héritage, 9,7% par achat et 5,8% par emprunt.

Selon les régions les proportions les plus élevées de ménages ayant accès à la terre par héritage sont à Dosso (92,9%), Tahoua (89,3%) et Maradi (89,2%).

Dans les départements, les proportions des ménages ayant accès à la terre par héritage varient de 15,2% dans la Ville de Niamey à 99,5% à Ouallam.

Tableau 15 : proportion des ménages en fonction du statut foncier selon les régions

Région	Héritage	Don	Achat	Gage	Location	Terre communautaire	Emprunt	Autre
Agadez	72,0	1,6	19,6	0,3	0,6	0,6	7,0	0,0
Diffa	84,0	6,2	1,4	0,3	4,3	1,4	4,8	0,1
Dosso	92,9	3,4	8,3	4,3	1,6	0,2	4,5	0,0
Maradi	89,2	7,2	11,4	4,3	4,7	0,2	2,2	0,2
Tahoua	15,2	0,0	42,2	0,0	0,0	0,0	42,6	0,0
Tillabéri	89,3	1,6	7,0	0,5	5,8	0,7	4,0	0,3
Zinder	81,7	2,9	2,9	2,0	7,3	1,1	12,1	0,0
Ensemble	85,9	3,1	17,4	4,0	2,7	1,4	6,0	0,0

3.3.3.2. Statuts fonciers des terres exploitées par les femmes

Dans l'ensemble, 57,0% des femmes ont accès à la terre par héritage, suivi par emprunt (24,1%) et don (13,6%).

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages dont les femmes ont accès à des terres par héritage sont observées à Diffa (67,4%) et Tahoua (65,4,0%).

Selon les départements, on note une prédominance de l'accès à la terre par héritage pour les femmes, avec 100% observé à Arlit, N'Gourti et Tesker.

Tableau 16 : Proportion des ménages selon le statut des terres exploitées par les femmes par région

Région	Héritage	Don	Achat	Gage	Location	Terre communautaire	Emprunt	Autre
Agadez	47,2	10,7	14,8	4,9	0,0	1,8	26,7	4,6
Diffa	67,4	17,4	0,8	1,0	2,0	0,6	13,3	0,5
Dosso	48,6	12,8	0,9	7,0	5,4	0,0	28,7	0,2
Maradi	58,1	25,4	4,5	1,8	3,7	0,0	15,1	0,1
Tahoua	65,4	4,6	2,1	1,1	3,4	0,4	23,7	2,0
Tillabéri	47,8	10,4	1,3	1,7	6,0	1,2	36,2	0,2
Zinder	64,8	10,2	8,9	2,7	1,3	0,9	19,1	0,2
Ensemble	57,0	13,6	3,5	2,5	3,9	0,5	24,1	0,5

3.4. POSSESSION D'ANIMAUX

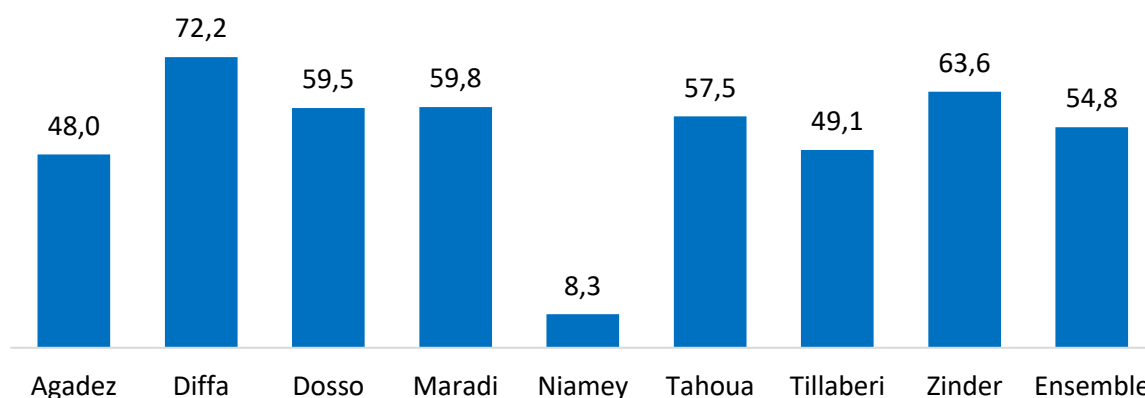
3.4.1. Possession d'animaux (y compris la volaille)

Les résultats de l'enquête indiquent qu'au niveau national la proportion des ménages qui possèdent des animaux y compris les volailles est de 54,8%.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées sont observées à Zinder, Maradi, Dosso et Tahoua avec respectivement 63,6%, 59,8%, 59,5% et 57,5%. La proportion la plus faible est enregistrée dans la région de Niamey.

Au niveau départements les proportions les plus élevées sont enregistrées à Tesker (97,4%), Aderbissinat (95,6%) et Tibiri (Doutchi) (80,7%). Les faibles proportions s'observent au niveau de Ville de Niamey (8,3%), Ville de Maradi (14,0%), Ville d'Agadez (23,0%) et Arlit (25,0%). (Tableau en annexe).

Graphique 9 : Proportion des ménages selon la possession d'animaux par région



3.4.2. Effectif d'animaux possédés par espèce

Dans l'ensemble, les ménages ont en moyenne 0,8 bovins dont 0,4 pour les femmes. Concernant les ovins, on note une possession de 1,5 tête, en moyenne, avec 1,7 appartenant

aux femmes du ménage. Quant aux caprins, la possession moyenne est de 2 têtes dont 2,7 pour les femmes du ménage. Les ménages ont également en moyenne 0,1 têtes de camelins dont 0,6 pour les femmes.

Au niveau des régions, Diffa Présente le plus grand moyen en termes d'effectif de bovin 4,2 têtes dont 1,9 pour les femmes, suivie de Zinder avec une possession moyenne de 1,1 bovins dont 0,3 pour les femmes du même ménage. Les ménages qui ont le plus grand nombre moyen d'ovins sont enregistrés à Diffa avec 6,8 têtes dont 3,7 pour les femmes et à Agadez avec 6,4 têtes dont 6,5 pour les femmes du même ménage. Quant aux caprins, Agadez est en premier avec une moyenne de 10,3 têtes dont 10,6 pour les femmes, suivies de Diffa avec 9,4 têtes dont 5,2 pour les femmes. La région d'Agadez enregistre les ménages qui ont le plus grand nombre moyen de camelin avec 1,4 unités dont 2,7 pour les femmes du même ménage, suivi de Diffa avec 1,4 camelin dont 0,6 pour les femmes.

Au niveau des départements, les nombres moyens les plus élevés de bovins possédés par les ménages sont enregistrés à Mainé Soroa 9,0 têtes dont 2,6 pour les femmes, Tesker 3,9 têtes dont 0,4 pour les femmes et à N'Gourti 3,7 têtes dont 1,0 pour les femmes. La possession des petits ruminants (ovins, caprins) par les ménages est plus importante dans les départements de Iférouane (28,0 ovins et 48,2 caprins dont 19,9 ovins et 18,6 caprins pour les femmes), Mainé-Soroa (11,5 ovins et 17,3 caprins dont 5,5 ovins et 8,6 caprins pour les femmes), Aderbissinat (8,0 ovins et 11,0 caprins dont 3,9 ovins et 5,1 caprins pour les femmes) et N'Gourti (11,3 ovins et 12,9 caprins 3,2 ovins dont 3,6 caprins pour les femmes). La possession du plus grand nombre des camelins est plus importante à N'Gourti avec 7,1 têtes dont 1,0 pour les femmes.

Tableau 17 : Nombre moyen d'animaux possédé par le ménage et femmes du ménage selon l'espèce par région

Espèce		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Bovins	Ménage	0,6	4,2	1	0,5	0,1	0,5	0,8	1,1	0,8
	Femme	0,7	1,9	0,4	0,3	0	0,5	0,3	0,3	0,4
Ovins	Ménage	6,4	6,8	1,3	0,8	0,1	1,2	1,3	1,7	1,5
	Femme	6,5	3,7	1,6	1,3	0,9	1,3	1,3	1,6	1,7
Caprins	Ménage	10,3	9,4	1,5	1,5	0,1	1,3	0,6	2,6	2
	Femme	10,6	5,2	2,7	2,2	0,5	1,8	1,6	2,5	2,7
Camelins	Ménage	1,4	1,4	0	0	0	0,1	0	0,1	0,1
	Femme	2,7	0,6	0,2	0,3		0,2	0	0,2	0,6
Asins	Ménage	0,5	1	0,1	0,1	0	0,3	0,2	0,2	0,2
	Femme	1,2	0,7	0,2	0,5	0	0,3	0,1	0,3	0,4
Equins	Ménage	0	0,3	0	0	0	0	0	0	0
	Femme	0	0,1	0	0		0,1	0	0	0

3.4.3. Possession de la volaille.

Dans l'ensemble, 33,7% des ménages ont déclaré qu'ils élèvent de la volaille. Selon l'espèce, on enregistre un nombre de coq/poule de 2,2 dont 3,1 pour les femmes, 0,5 pintades dont 1,7 pour les femmes, 0,1 canard dont 0,8 pour les femmes, 0,3 pigeons dont 0,6 pour les femmes et 0,1 oie dont 2,5 pour les femmes.

Au niveau des régions, la possession de la volaille est plus développée dans les régions Dosso, Zinder et Maradi avec respectivement 43,7%, 42,6% et 40,4% des ménage éleveurs de la volaille. Cependant, Zinder enregistre les ménages qui ont le nombre moyen de coq/poule le plus élevé, avec 2,8 têtes dont 2,4 pour les femmes. Les pintades, pigeons, oies et les canards sont en très faible nombre au niveau de toutes les régions.

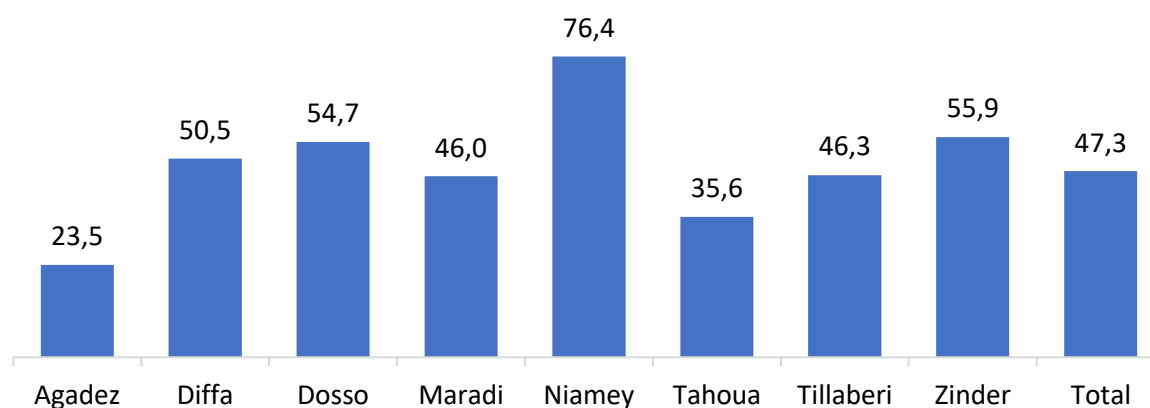
Tableau 18 : Nombre moyen de volailles possédé par le ménage et femmes du ménage selon l'espèce par région

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Poules / coqs	Ménage	0,5	2,3	3,1	2,3	0,4	2,1	2,0	2,8	2,2
	Femme	3,3	3,4	4,0	2,0	4,4	3,8	4,1	2,4	3,1
Pintades	Ménage	0,0	0,0	1,0	0,5	0,0	0,4	0,4	0,5	0,5
	Femme	1,0	2,3	2,7	0,3	2,0	2,7	2,3	1,1	1,7
Canards	Ménage	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
	Femme	0,5	2,1	1,1	0,9	0,0	0,3	1,3	0,4	0,8
Pigeons	Ménage	0,5	0,2	0,6	0,1	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3
	Femme	0,9	0,8	0,6	0,5	0,0	0,1	1,6	0,3	0,6
Oies	Ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1
	Femme	2,8	2,3	0,4	0,1	0,0	0,2	0,0	3,5	2,5

3.4.4. Utilisation aliment pour bétail

Dans l'ensemble, 47,3% des ménages ont déclaré utiliser des aliments pour bétail. Ces proportions sont plus importantes dans les régions de Niamey, Zinder et Dosso avec respectivement 76,4%, 55,9%, et 54,7% des ménages éleveurs.

Graphique 10 : Utilisation des aliments pour bétail par régions

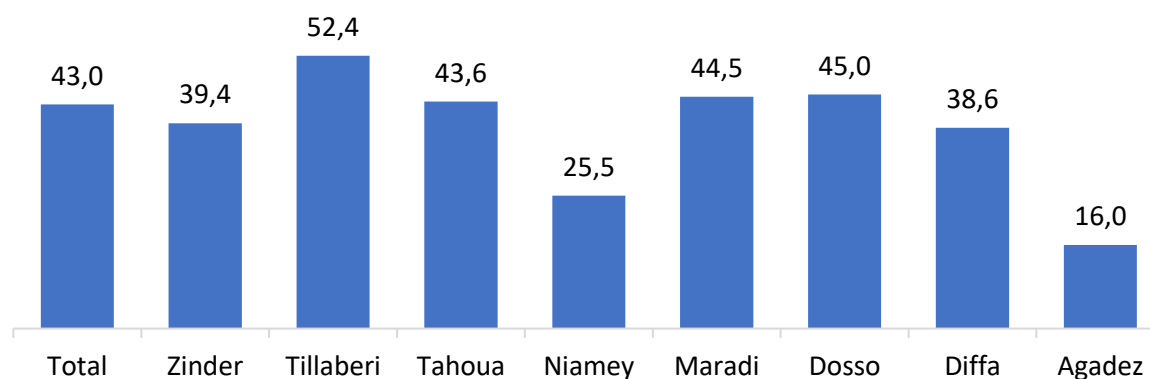


3.4.5. Vaccination du bétail

Dans l'ensemble, 43,0% des ménages ont déclaré qu'ils vaccinent leurs animaux.

A l'intérieur des régions, les proportions des ménages ayant affirmé avoir vacciné leurs animaux varient de 16% à Agadez à 52,4% à Tillabéri.

Graphique 11 : Proportion des ménages qui vaccinent leur bétail au niveau des région :



3.4.6. Effectif d'animaux en UBT (femme et homme dans le ménage)

Pour rendre comparable le nombre d'animaux possédés par les ménages, un coefficient est appliqué à chaque catégorie d'animaux pour le convertir en une unité unique appelée « **Unité de Bétail Tropical** » UBT.

Tableau 19 : Coefficient de conversion des animaux en UBT par espèce

Espèce	Bovins	Ovins	Caprins	Camelin	Equins	Asins	Volaille
Coefficient de conversion	0,8	0,15	0,15	1	1	0,5	0,01

En termes de proportion 62,7% des ménages ont 0 UBT et 16,2% des ménages ont 1 UBT.

Cette situation est plus marquée dans les régions de Niamey, Tillabéri, Maradi et Tahoua où les proportions des ménages qui ont 0 UBT sont respectivement de 98,0%, 67,4%, 66,9% et 61,6%.

Au niveau départements, les proportions des ménages qui ont 0 UBT varient de 2,1% à Mirriah à 98,0% dans la Ville de Niamey.

Tableau 20 : Possession d'animaux selon la classe d'UBT par région (en%)

Régions	0 UBT	1 UBT	2 UBT	3 UBT	4 UBT	5 UBT	6 UBT ET PLUS
Agadez	60,2	10,3	6,8	4,8	2,9	1,7	13,4
Diffa	35,3	10,3	6,6	5,0	5,0	3,5	34,3
Dosso	56,1	13,7	16,2	6,8	2,5	1,7	3,2
Maradi	66,9	20,1	7,0	2,5	1,0	1,0	1,7
Niamey	98,0	0,7	0,0	0,8	0,0	0,0	0,5
Tahoua	61,6	20,2	9,0	3,8	1,8	1,2	2,4
Tillabéri	67,1	10,8	11,9	2,8	1,6	1,6	4,2
Zinder	53,51	21,45	10,51	4,48	1,8	1,86	6,39
Ensemble	62,7	16,2	9,5	3,8	1,7	1,4	4,7

3.5. REVENUS DES MENAGES

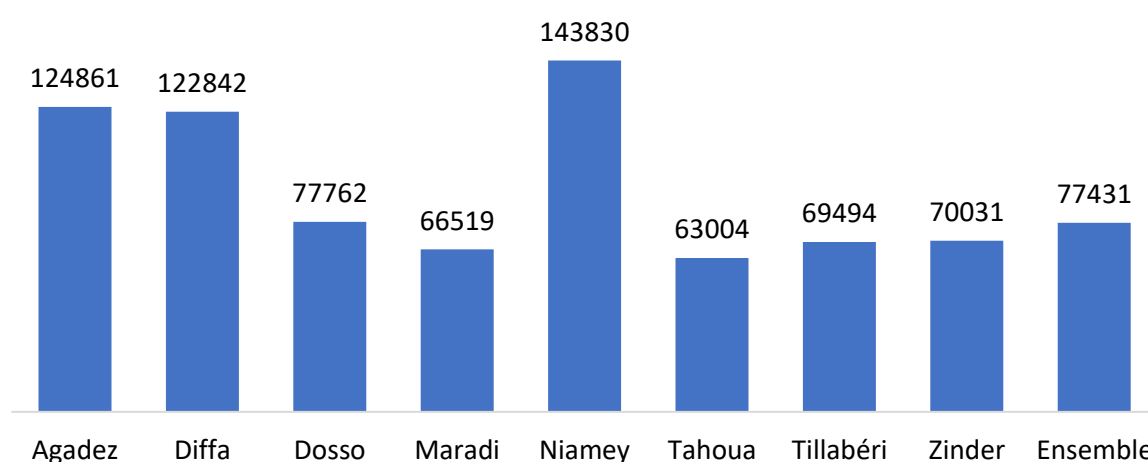
3.5.1. Revenu moyen mensuel du ménage

Dans l'ensemble, le revenu moyen mensuel est de 77 431 FCFA.

Selon les régions, le revenu moyen mensuel le plus élevé est enregistré à Niamey (143 830 FCFA) suivi d'Agadez et de Diffa avec respectivement 124 861 FCFA et 122 842 FCFA.

Au niveau des départements, le revenu moyen mensuel dépasse 40 000 FCFA sauf Aguié (38 228 FCFA) et Damagaram Takaya (34 807 FCFA). Par ailleurs, Iférouane a le revenu moyen le plus élevé avec 155 125 FCFA.

Graphique 12 : Revenus monétaires moyen mensuel par région



3.5.2. Nombre de source de revenus

Dans l'ensemble, le nombre moyen de sources de revenu des ménages est de 2. Environ la moitié (48,9%) des ménages ont deux (2) sources et 37,2% ont une (1) source.

Selon les régions, Agadez est la seule qui enregistre une (1) source de revenu, en moyenne. La proportion des ménages ayant une (1) sources est plus élevée à Agadez (60,8%), suivi de Niamey (44,1%) et de Tillabéri (43,7%). Pour ceux ayant plus de deux (2) sources, la proportion varie de 7,3% à Agadez à 20,4% à Maradi.

Quant aux départements, tous ont 2 sources de revenus en dehors de Aderbissinat, Arlit, Bilma, Keita, Loga, N'Gourti, Tchirozérine, Ville de Dosso et Maradi qui ont une seule source de revenu. Les proportions des ménages ayant plus de deux (2) sources sont plus élevées à Gazaoua (36,4%), Guidan-Roundji (35,8%), Takeita (33,6%), Gouré (30,2%) et Mayahi (28,4%). (Voir annexe).

Tableau 21 : Proportions des ménages selon le nombre de source par région

Régions	Nombre moyen de source de revenu	1 Source	2 Sources	Plus de 2 sources
Agadez	1	60,8	31,8	7,3
Diffa	2	43,4	43,5	13,2
Dosso	2	34,1	55,8	10,1
Maradi	2	30,5	49,0	20,4
Niamey	2	44,1	44,8	11,1
Tahoua	2	40,0	49,1	11,0
Tillabéri	2	43,7	45,6	10,7
Zinder	2	30,1	52,1	17,8
Ensemble	2	37,2	48,9	13,9

3.5.3. Principales sources de revenu monétaire

Dans l'ensemble, les principales sources de revenu des ménages sont la vente de produits agricoles produits par le ménage (53,5%), le petit commerce de produits non alimentaires (23,2%), Travail journalier non agricole (16,6%) et la vente de bétail/embouche/vente produits d'élevage (16,4%).

3.5.3.1. Vente des produits agricoles

Selon les régions, les proportions des ménages ayant comme source de revenu la vente de produits agricoles sont plus élevées à Dosso (65,9%), Maradi (58,8%) et Tillabéri (58,3%).

Au niveau des départements, Tibiri (Doutchi), Malbaza et Gazaoua ont les proportions les plus élevées des ménages ayant comme source de revenu la vente des produits agricoles avec respectivement 92,4% ; 88,0% et 87,6%.

3.5.3.2. Petit commerce de produits non alimentaires

Concernant le Petit commerce de produits non alimentaires, les régions Niamey (46,0%), Dosso (26,4%) et Maradi (24, 0%) enregistrent les proportions les plus élevées.

Selon les départements, Dogondoutchi (47,4%), Ville de Niamey (46,0%) et Arlit (36,7%) ont les proportions des ménages les plus élevées pour cette source de revenu.

3.5.3.3. Travail journalier non agricole

Pour le travail journalier non agricole, les proportions les plus élevées de ménage sont enregistrées à Niamey (23,6%), Zinder (20,2%) et Maradi (19,2%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclarées cette activité comme source de revenu sont enregistrées dans la Ville de Zinder (37,1%), Aguié (32,3%), Magaria (27,2%) et Madaoua (27,2%).

3.5.3.4. Vente de bétail /produits d'élevages

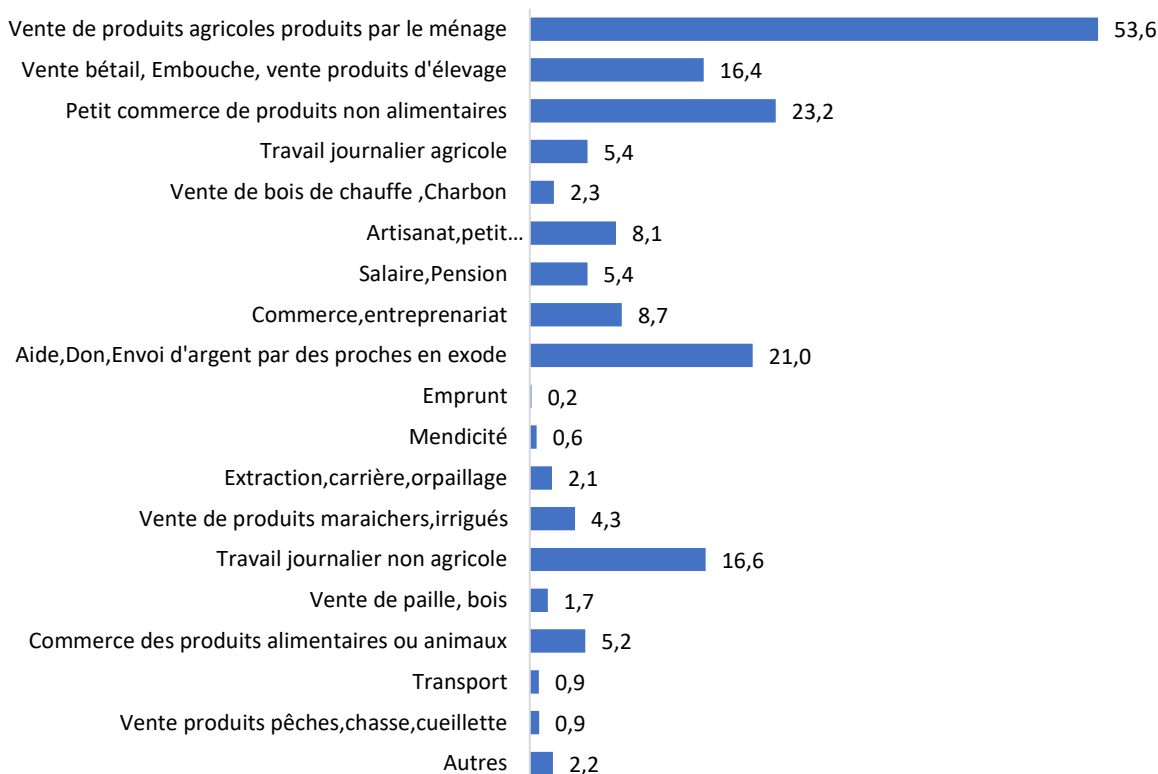
Les ménages ayant comme source de revenu la vente de bétail/embouche/vente produits d'élevage se retrouvent avec une forte concentration à Diffa (52,0%), Agadez (33,6%) et Zinder (25,6%).

Pour ce qui est des départements, Tesker (89,5%), Iférouane (85,5%) et Mainé Soroa (73,0%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant cette source de revenu.

3.5.4. Part des principales sources de revenu dans le revenu global des ménages

Si on considère le revenu global des ménages, la vente de produits agricoles produits par les ménages (53,6%), embouche (23,0%), don ou aide (21,0%), travail journalier non agricole (16,6%) et vente bétail (16,4%) représentent les parts les plus élevées.

Graphique 13 : Part des principales sources de revenu dans le revenu global des ménages



3.5.5. Revenu mensuel des ménages par tranche d'argent

Dans l'ensemble, les ménages ayant comme revenu dans la tranche inférieure à 25000 FCFA sont de 11,6% et ceux dans celle de plus de 100 000 FCFA sont de 20,1%. Au niveau des MDF, 81,1% ont le revenu compris dans la tranche inférieure à 25000.

Selon les régions, les plus importantes proportions des ménages dont le revenu est dans la tranche de plus de 100 000 FCFA sont enregistrés à Niamey (62,2%), Agadez (47,2%), Diffa (39,2%). Les proportions les plus élevées des MDF ayant un revenu compris dans la tranche de plus de 100 000 FCFA sont enregistrés à Niamey avec 13,8%.

Par rapport aux départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant le revenu compris dans la tranche de moins de 25 000 FCFA sont enregistrés à Belbédji (48,0%), ceux dans la tranche de plus de 100 000 FCFA à Tchirozérine (52,4%). La proportion des MDF ayant le revenu compris dans la tranche de moins de 25 000 FCFA dépasse 50% et la plus forte se trouve à Ouallam avec 96,7%.

Tableau 22 : Revenu mensuel des femmes par tranche

Région	Revenu mensuel des femmes par tranche				
	[< à 25000]	[25000 à 50000[	[50000 à 75000[	[75000 à 100000]	[Plus de 100000]
Agadez	74,6	11,7	7,2	4,3	1,9
Diffa	80,6	6,8	3,7	2,6	6,1
Dosso	77,4	15,4	3,3	2,3	1,4
Maradi	84,6	10,2	2,4	1,7	0,9
Niamey	46,5	14,6	14,8	10,1	13,8
Tahoua	84,1	10,9	3,0	1,4	0,5
Tillabéri	88,9	6,1	2,6	1,2	1,0
Zinder	84,3	10,2	2,6	1,5	1,1
Ensemble	81,1	10,6	3,8	2,3	2,0

3.6. CONSOMMATION ET DIVERSITE ALIMENTAIRE

La consommation alimentaire prend en compte la fréquence et la diversité de la consommation de certains groupes d'aliments au cours des sept derniers jours. Le SCA¹ est un indicateur proxy de la sécurité alimentaire des ménages. C'est une mesure de la diversité du régime alimentaire (nombre de groupes d'aliments consommés par un ménage pendant une période de référence de 7 jours) ; de la fréquence de consommation (nombre de jours où chaque groupe d'aliments est consommé) et de l'importance nutritionnelle relative des différents groupes d'aliments. La diversité de la consommation alimentaire mesure le nombre d'aliments ou de groupes d'aliments différents consommés durant une période de référence.

Plus le régime alimentaire d'un ménage est diversifié, plus il est probable que les membres du ménage y trouveront les différents nutriments dont leurs corps ont besoin pour fonctionner correctement.

3.6.1. Score de consommation alimentaire (SCA)

Le score moyen de consommation alimentaire est de 40,4 dans l'ensemble. Il varie de 37,8 à Tahoua à 53,6 pour la région de Niamey.

Globalement, 40,3% des ménages ont une consommation alimentaire acceptable. Cette proportion est de 68,2% à Niamey, 53,9% à Agadez et 51,0% pour la région de Diffa. Pour la région de Diffa (32,0%) des ménages ont une consommation alimentaire limite. Toutefois, on observe des proportions les plus élevées des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre à Maradi (41,6%), Tahoua (40,7%) et Tillabéri (38,7%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable sont observées dans les départements de Dioundiou (74,3%), Falmey (72,7%), Gaya (70,2%), Ville De Niamey (68,2%), Maine-Soroa (66,5%), Tanout (66,0%) et Arlit (66,0%). S'agissant de la consommation alimentaire pauvre les proportions des

¹ SOURCE : MODULE2 : INDICATEURS DE RÉSULTAT DU CADRE HARMONISÉ

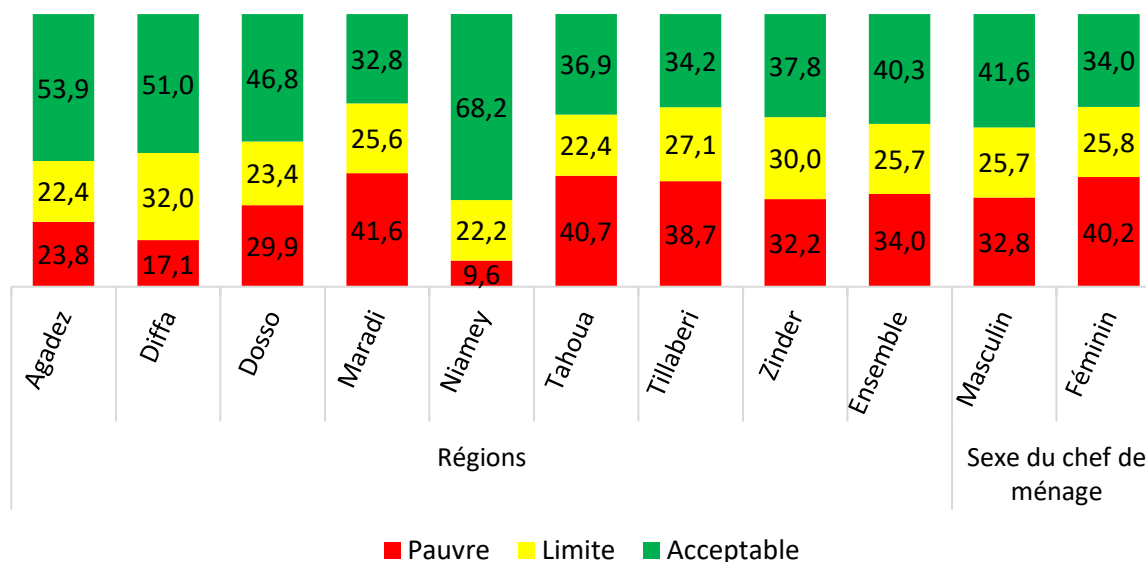
SESSION2.2 : Score de Consommation Alimentaire -SCA

SESSION2.3 : Score de diversité Alimentaire des Ménages –HDDS

ménages les plus élevées sont enregistrées dans les départements de Mayahi (76,0%), Keita (62,0%), Ouallam (61,8%), Bouza (57,7%), Damagaram Takaya (51,5%) et Dakoro (50,4%).

L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre que 41,6% des ménages dirigés par les hommes ont une consommation alimentaire acceptable contre 34,0% chez les ménages dirigés par les femmes.

Graphique 14 : Proportion des ménages selon la consommation alimentaire par région



3.6.2. Score de diversité alimentaire à l'échelle ménage (SDAM)

Le score moyen de diversité alimentaire est de 5 groupes alimentaires, ce nombre moyen est estimé à 4 groupes dans la région de Tahoua et Maradi, il est de 6 groupes alimentaires pour la région de Niamey, Diffa et d'Agadez.

Sur l'ensemble, 67,8% des ménages ont consommé au moins cinq (5) groupes aliments contre 4,1% pour ceux ayant consommé un groupe d'aliment. Selon le sexe du chef de ménage, la proportion des ménages ayant consommé au moins cinq (5) groupes aliments est de 60,6% chez les MDF et 69,3% chez les MDH.

Selon les régions, la proportion des ménages ayant consommé cinq (5) groupes d'aliments et plus varie de 90,4% à Diffa à 58,5% à Maradi. Les proportions les plus élevées de ménages ayant consommé des aliments appartenant à un (1) groupe alimentaire sont observées dans à Tahoua (7,3%) et à Dosso (7,1%) et Maradi (7,1%).

Selon les départements, les proportions les plus faibles des ménages ayant consommé cinq (5) groupes d'aliments et plus sont observées à Mayahi (25,0%), Keita (38,5%), Ouallam (40,0%), Bouza (43,5%), Aguié (43,9%) et Dakoro (47,0%).

Tableau 23 : Proportion des ménages selon la diversité alimentaire par les régions

	0 à 1 groupes d'aliments	2 groupes d'aliments	3 groupes d'aliments	4 groupes d'aliments	>= 5 groupes d'aliments
MDH	3,9	6,4	9,7	10,7	69,3
MDF	5,5	8,7	11,7	13,4	60,6
Agadez	0,1	0,9	1,6	9,2	88,1
Diffa	0,2	1,6	2,6	5,3	90,4
Dosso	7,1	5,5	9	9,9	68,6
Maradi	7,1	8,2	13,9	12,3	58,5
Niamey	0,3	0,9	5,2	5,1	88,5
Tahoua	7,3	9,5	10,2	11,8	61,3
Tillabéri	1,1	8	14,2	14,8	61,9
Zinder	1,6	6,5	8,1	11	72,8
Ensemble	4,1	6,8	10,1	11,2	67,8

3.7. INDICE DE RICHESSE

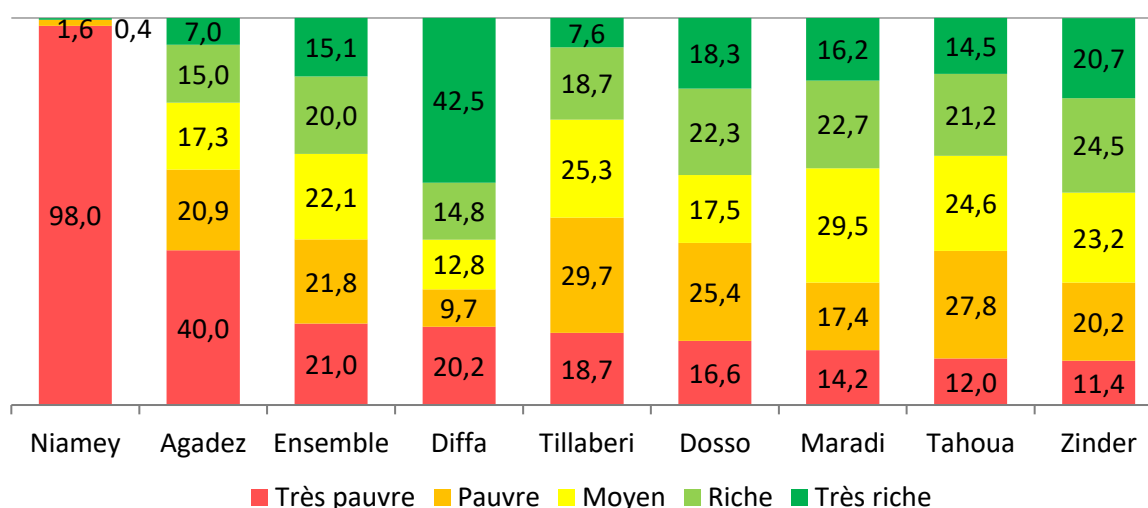
L'indice de richesse, utilisé comme proxy pour évaluer le niveau économique des ménages, est un indicateur composite fondé sur l'analyse en composantes principales (ACP), une méthode statistique permettant de synthétiser l'information issue de plusieurs variables clés liées aux actifs possédés. Ces variables sont regroupées en quatre catégories : les biens productifs (boeufs de trait, tracteurs, charrues, machines agricoles, etc.), les biens non productifs (bijoux, radios, téléviseurs, meubles, etc.), les conditions de vie (accès à l'eau potable, à l'énergie, au logement, etc.) et d'autres indicateurs. L'application de cette méthodologie permet de classer les ménages en cinq catégories de richesse : très pauvre, pauvre, moyen, riche et très riche.

3.7.1. Quintile de richesse par région

Dans l'ensemble, les proportions des ménages très pauvres et pauvres représentent 42,8%. Le quintile de richesse varie beaucoup selon les régions. En effet, Niamey (98,0%) et Agadez (40,0%) ont les proportions de ménages « Très pauvre » les plus élevées. En revanche, la région de Diffa (42,5%) présente une proportion plus élevée de ménages dans le quintile le plus riche « Très riche ».

Selon les départements, 9 sur 56 ont des proportions des ménages ayant un quintile de richesse très pauvre supérieures à 50%. En revanche, pour la classe « Très riche », les départements de N'Gourti (74,8%) et Tesker (73,7%) enregistrent les proportions les plus élevées (Cf. Tableau en annexe).

Graphique 15 : Quintile de richesse par région dans les zones accessibles



3.7.2. Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage

Les quintiles de richesse selon les caractéristiques des chefs de ménage révèlent des disparités. En fonction du sexe, la proportion de ménages « Très pauvres » est plus élevée parmi ceux dirigés par des femmes (29,1%).

Concernant l'âge des chefs de ménage, la catégorie des « 65 ans et + » présente la proportion la plus élevée de ménages « Très riches » (19,0%).

En ce qui concerne le statut matrimonial, des écarts importants sont observés. Les Divorcés (es) et les célibataires sont particulièrement concentrés dans la classe des « Très pauvres » (51,1%).

Tableau 24 : Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage

Caractéristique du chef de ménage	Quintile du bien-être				
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche
Sexe					
Masculin	19,4	20,4	22,1	21	17,1
Féminin	29,1	28,1	22,3	15,2	5,4
Catégories d'âge					
Moins de 35 ans	19	26,4	25,7	18,1	10,8
35 à 64 ans	22	20,2	21	20,6	16,2
65 ans et +	20,5	19,5	20	21,1	19
Statut matrimonial					
Marié (e) monogame	20,9	23,2	22,3	19,3	14,3
Marié (e) polygame	13,2	13,6	22,9	26,4	23,9
Divorcé (e)	51,1	23,6	13	10,9	1,5
Veuf/Veuve	29,5	29,3	21,2	14,2	5,8
Célibataire	51,1	16,5	17,3	8,4	6,6
Ensemble	21	21,8	22,1	20	15,1

3.8. DEPENSES DES MENAGES

3.8.1. Dépenses alimentaires et non alimentaires

Dans l'ensemble, les dépenses totales mensuelles des ménages sont en moyenne de 87 620 FCFA. Quant aux dépenses alimentaires mensuelles des ménages, elles sont de 68 629 FCFA et les dépenses non alimentaires mensuelles des ménages sont de 18 991 FCFA.

Selon le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par les hommes dépensent plus en dépenses alimentaires et non alimentaires que ceux dirigés par les femmes. En effet, les dépenses moyennes alimentaires sont de 71 095 FCFA chez les MDH et de 56 650 FCFA chez les MDF.

Au niveau des régions, les dépenses totales mensuelles des ménages varient en moyenne entre 75 327 FCFA à Tahoua et 143 385 FCFA à Niamey. Les dépenses alimentaires mensuelles des ménages varient de 59 789 FCFA à Tahoua à 109 624 FCFA à Agadez.

La part des dépenses alimentaires des ménages est de 79,4% dans ensemble. Au niveau des régions, cette part varie de 71,1% à Niamey à 83,8% à Diffa.

Selon les départements, les dépenses alimentaires mensuelles des ménages sont supérieures à 100 000 FCFA dans 16 départements. Elles varient de 101 201 FCFA à Tanout à 202 781 FCFA à Ingal. (Voir le tableau en annexe).

Tableau 25 : Dépenses moyennes mensuelles alimentaires, non alimentaires, par sexe et par région

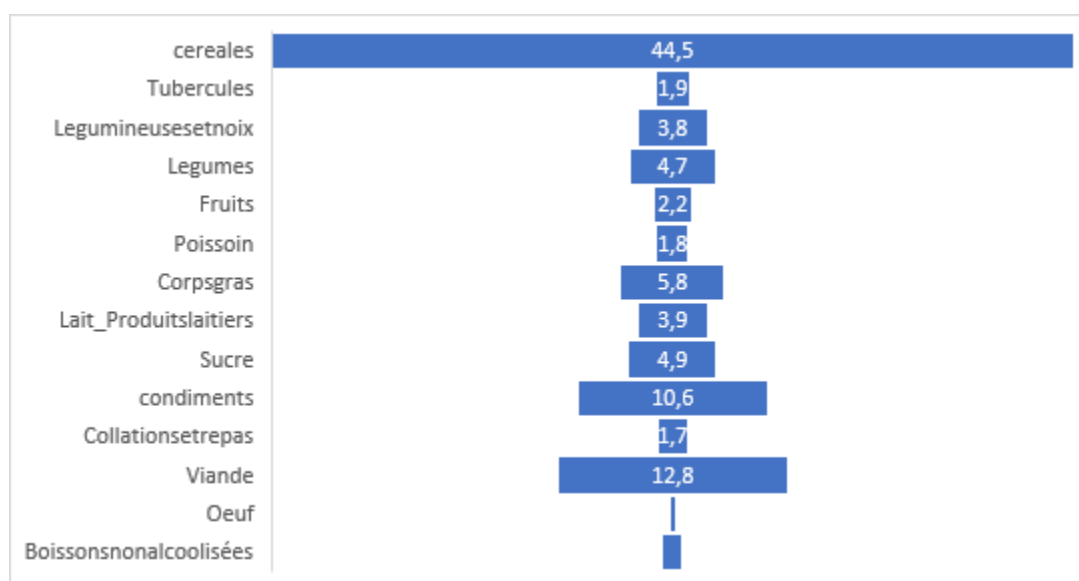
Région	Dépenses alimentaires du ménage au cours du mois (FCFA)			Part des dépenses alimentaires des ménages
	Dépenses Totales	Dépenses alimentaires du ménage au cours du mois	Dépenses à court terme non alimentaires des ménages	
Agadez	141 506	109 624	31 882	80,2
Diffa	121 133	100 435	20 698	83,8
Dosso	84 651	65 513	19 138	77,8
Maradi	79 465	62 943	16 522	79,2
Niamey	143 385	98 741	44 644	71,1
Tahoua	75 327	59 789	15 537	80,0
Tillabéri	81 375	64 775	16 599	80,8
Zinder	81 021	65 633	15 388	80,6
Ensemble	87 620	68 629	18 991	79,4

3.8.2. Structure des dépenses alimentaires et non alimentaires des ménages

3.8.2.1. Structures des dépenses alimentaires

Dans l'ensemble, l'analyse des structures des dépenses alimentaires fait ressortir que les dépenses en céréales (44,5%) sont plus importantes que les dépenses des autres groupes d'aliments, suivies des dépenses des viandes (12,8%) et les condiments (10,6%) et corps gras (5,8%).

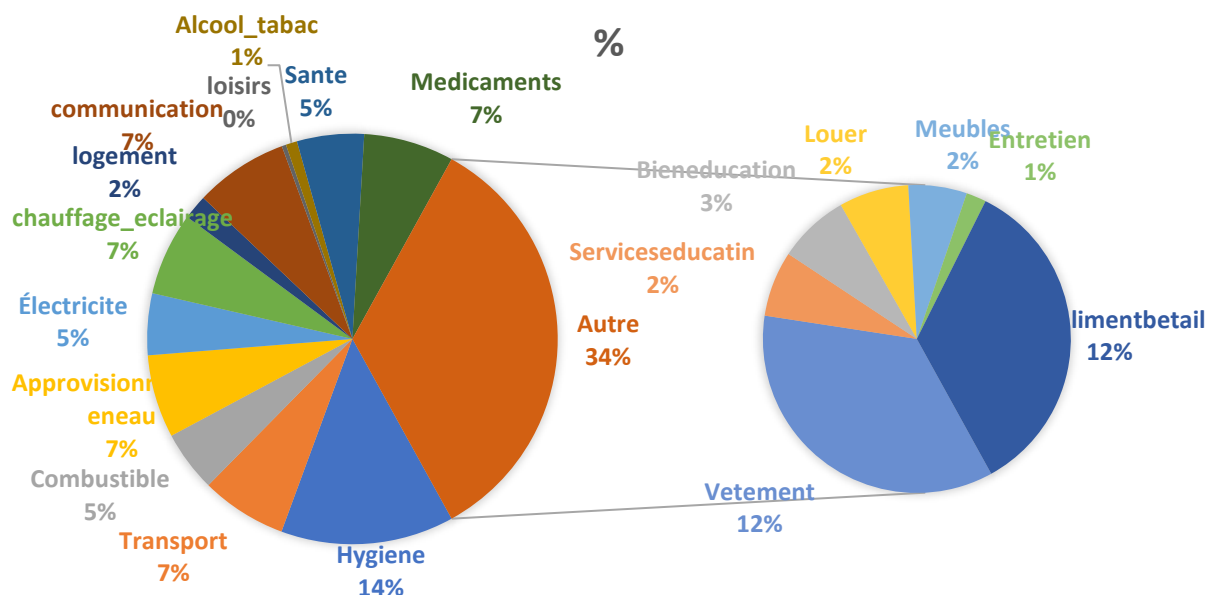
Graphique 16 : Proportion des dépenses alimentaires par nature



3.8.2.2. Structures des dépenses non alimentaires

Les dépenses non alimentaires des ménages sont par ordre d'importance, celles des dépenses Hygiène (13,6%), aliment bétail (12,0%), vêtements et chaussures (12,0%).

Graphique 17 : Proportion des dépenses non alimentaires par nature

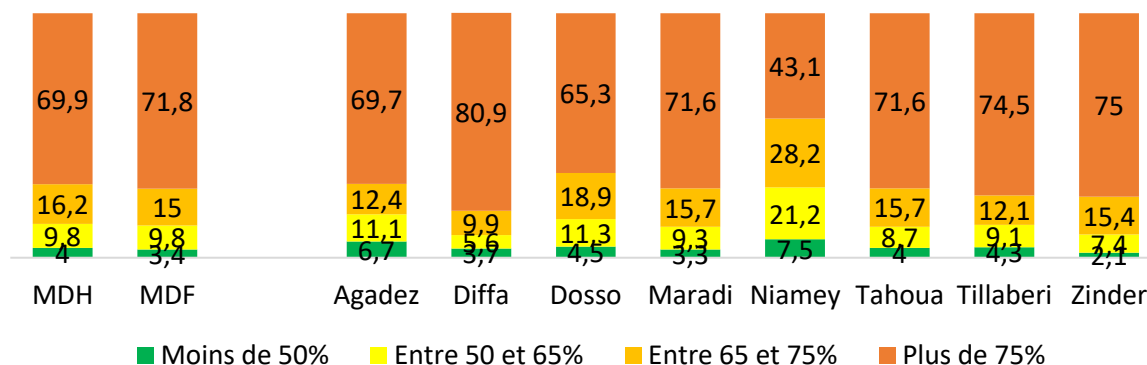


3.8.2.3. Parts de dépenses alimentaires dans les dépenses totales

Dans l'ensemble, 70,3% des ménages mettent plus de 75% de leurs revenus dans les dépenses alimentaires. Les proportions des ménages qui mettent 75% et plus de leurs ressources dans les dépenses alimentaires sont les plus importantes dans toutes les régions. Elles varient de 43,1% à Niamey à 80,9% à Zinder. Selon le sexe, les ménages qui mettent plus de 75% de leurs

revenus dans les dépenses alimentaires est de 69,9% chez les ménages dirigés par les hommes contre 71,8% chez des ménages dirigés par les femmes.

Graphique 18 : Proportion des ménages selon la part de dépenses alimentaires par rapport aux dépenses totales par région



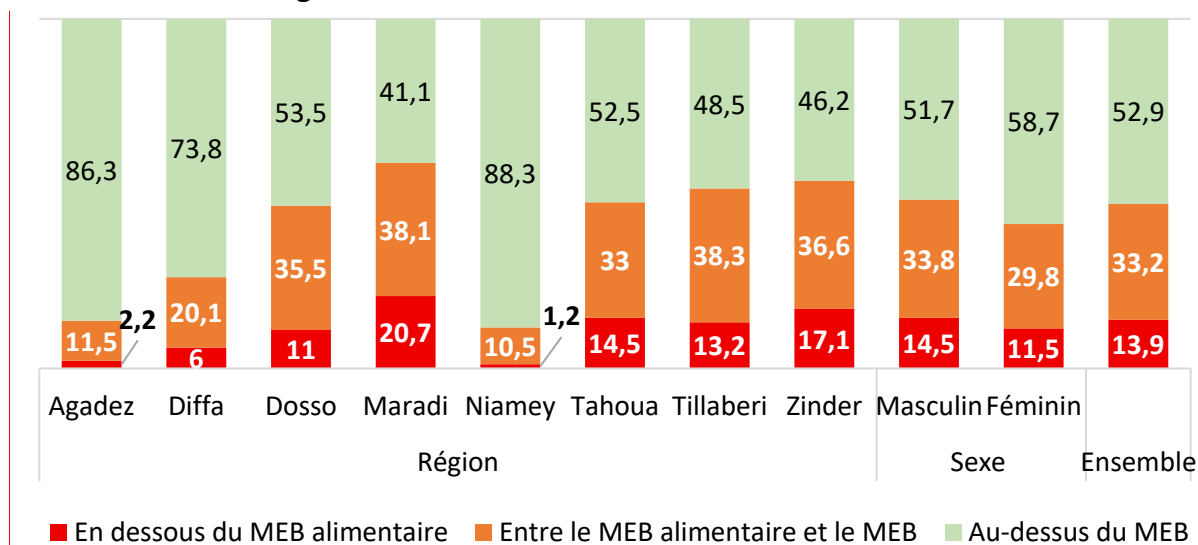
3.8.3. Capacité économique à répondre aux besoins essentiels (ECMEN)

La capacité économique à satisfaire les besoins essentiels mesure la capacité économique des ménages à couvrir l'ensemble de leurs besoins essentiels, y compris alimentaires et non alimentaires. Cette capacité économique est calculée en agrégeant les dépenses des ménages. L'indicateur ECMEN identifie ainsi le pourcentage de ménages dont les dépenses dépassent le MEB. Un MEB est défini comme ce dont un ménage a besoin pour répondre à ses besoins essentiels, sur une base régulière ou saisonnière, et son coût. Le MEB couvre les besoins que les ménages satisfaits totalement ou partiellement à travers le marché. Il sert de seuil monétaire qui peut être utilisé pour évaluer la capacité économique d'un ménage à répondre à ses besoins.

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des ménages (52,9%) disposent d'une capacité économique pour couvrir leurs besoins essentiels. Toutefois, 13,9% des ménages se trouvent en situation de grande vulnérabilité, indiquant une incapacité à satisfaire même leurs besoins alimentaires de base. Ces moyennes masquent d'importantes disparités régionales. Les régions de Maradi (41,1%), et Tillabéri (48,5%) enregistrent les proportions les plus faibles de ménages au-dessus du MEB.

En ce qui concerne le sexe du chef de ménage, les résultats montrent différence favorable aux ménages dirigés par des femmes, dont 58,7% se situent au-dessus du MEB contre 51,7% pour les hommes. Par ailleurs, la part des ménages dirigés par des hommes se trouvant en dessous du MEB alimentaire (14,5%) est légèrement plus élevée que celle observée chez les femmes (11,5%).

Graphique 19 : Capacité économique à répondre aux besoins essentiels par région et le sexe du chef de ménage



3.9. PRINCIPALES DIFFICULTES OU CHOCS VECUS PAR LES MENAGES

L'enquête s'est intéressée aux principaux chocs ou difficultés vécus par les ménages pendant les douze (12) derniers mois qui l'ont précédée parmi lesquels les trois principaux ont été identifiés.

3.9.1. Principaux chocs ayant affecté les ménages

Dans l'ensemble, 58,1% des ménages ont admis avoir subi des chocs ou connu des difficultés. Cette proportion varie de 38,0% à Niamey à 71,9% à Zinder.

Les principaux chocs qui ont affecté les ménages pendant les douze derniers mois précédant l'enquête sont : les inondations (43,3%), maladie ou dépenses de santé exceptionnelles (31,9%), la baisse de revenu (31,9%) et l'augmentation des prix des denrées alimentaires (31,7%).

A l'échelle de département, Ouallam (90,4%), Belbédji (85,1%) et la Ville de Zinder (85,5%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant cité les inondations comme choc. Ceux ayant cité les maladies ou dépenses de santé exceptionnelles sont plus observées à Aderbissinat (63,5%) et Gazaoua (61,5%). Quant à la baisse de revenu, la Ville de Tillabéri (71,9%) et Ville de Niamey (68,7%) enregistrent les proportions les plus élevées.

Tableau 26 : Proportion des ménages ayant déclaré avoir subi un choc/difficulté au cours des 12 derniers mois

Chocs subis par les ménages	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Ménage ayant subi au moins un choc	47,2	44,8	54,8	66,3	38,0	50,1	57,2	71,9	58,1
Inondations	51,4	21,7	36,9	50,3	7,1	34,5	59,9	44,4	43,3
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	25,2	26,7	35,6	35,8	48,3	35,0	24,9	27,4	31,9
Baisse de revenu	22,4	30,2	33,4	30,3	68,7	28,0	21,6	35,0	31,7
Augmentation des prix des denrées alimentaires	34,9	23,2	41,0	14,3	61,3	26,5	25,6	34,1	29,2
baisse des récoltes	1,6	3,8	12,6	29,8	1,0	7,2	12,1	27,9	18,0
Décès d'un membre de la famille	12,6	16,4	18,8	14,5	16,4	17,1	15,3	7,9	14,0
Insécurité / vols	6,6	10,2	12,4	4,8	3,7	4,5	5,8	3,6	5,6
Perte d'emplois	2,4	5,0	2,0	3,9	10,3	2,1	2,4	8,4	4,6
Autres chocs	1,5	2,8	6,4	2,9	1,1	2,6	1,6	5,5	3,6
Chômage de longue durée	2,8	1,3	0,7	1,1	4,4	1,6	1,4	8,9	3,4
Remboursement de dettes	0,6	0,6	0,8	5,0	10,2	3,8	0,7	2,6	3,0
Augmentation des prix des intrants agricoles	0,8	1,5	3,1	1,4	0,0	1,4	1,8	4,3	2,3
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	1,2	4,0	1,2	1,6	1,7	0,6	2,6	1,5	1,6
Irrégularité des pluies/sécheresses	10,8	6,1	0,4	0,5	0,0	0,1	0,4	1,9	1,1
Augmentation des prix du carburant / du transport	2,6	1,5	1,8	0,2	2,3	1,0	0,8	0,9	1,0
Coupure d'électricité	1,1	0,2	0,5	0,4	1,6	0,9	0,1	0,5	0,5
Augmentation des prix du loyer	0,3	0,6	0,2	0,2	3,8	0,2	0,2	0,3	0,4

3.9.2. Trois principaux chocs ayant affecté les ménages

Parmi les principaux chocs vécus par les ménages au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, cette partie traite des trois premiers chocs cités par ordre d'importance.

➤ Premiers chocs vécus par les ménages

Dans l'ensemble, les chocs les plus cités comme étant les premiers vécus par les ménages au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête sont les inondations (25,5%), les maladies ou les dépenses de santé exceptionnelles (18,5%) et la baisse de revenu (16,3%).

A l'échelle des régions, Tillabéri (43,1%) enregistre la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré l'inondation, suivie d'Agadez (33,5%) et de Maradi (25,8%).

Au niveau des départements, Ouallam enregistre la proportion la plus élevée des ménages avec 80,9% suivi de Madaoua (66,5%) et de Tchirozérine (60,3%).

Tableau 27 : Proportion des ménages selon le premier choc vécu

Premiers chocs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Inondations	33,5	16,4	20,2	25,8	4,8	25,7	43,1	20,5	25,5
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	12,9	16,2	18,0	22,9	20,0	23,7	16,6	13,1	18,5
Baisse de revenu	12,4	18,3	24,9	12,9	44,0	13,5	7,1	18,2	16,3
Décès d'un membre de la famille	11,2	12,0	15,5	11,6	12,6	15,2	12,6	5,8	11,4
Augmentation des prix des denrées alimentaires	11,9	15,0	8,3	5,6	4,0	11,4	10,0	15,5	10,5
Baisse des récoltes	0,7	2,1	2,7	12,0	0,0	2,5	2,6	10,8	6,5
Insécurité / vols	1,9	7,8	6,6	2,4	3,7	2,5	3,3	1,5	3,0
Perte d'emplois	1,9	3,4	0,9	2,6	6,2	1,3	1,1	3,5	2,4
Chômage de longue durée	0,9	1,0	0,5	0,6	2,1	0,4	0,3	5,2	1,8
Autres à préciser dans la colonne	0,8	1,9	0,9	0,8	1,1	1,7	0,8	1,6	1,2
Remboursement de dettes	0,2	0,3	0,2	1,5	0,0	1,6	0,1	1,2	0,9
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	0,9	3,8	0,3	0,8	1,7	0,3	1,6	0,6	0,9
Irrégularité des pluies/sécheresses	10,1	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	1,2	0,6
Augmentation des prix des intrants agricoles	0,1	1,2	0,6	0,2	0,0	0,3	0,2	1,0	0,5
Augmentation des prix du carburant / du transport	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1
Augmentation des prix du loyer	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Coupure d'électricité	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1

➤ **Deuxième choc vécu par les ménages**

Dans l'ensemble, les chocs les plus cités comme étant les premiers vécus par les ménages au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête sont l'augmentation des prix des denrées alimentaires (20,0%) et les inondations (18,0%).

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré l'augmentation des prix de denrées alimentaires est observée à Niamey (32,8%), suivi d'Agadez (30,6%).

Pour ce qui est des départements, la proportion la plus élevée est observée à Tesker (41,6%), Bouza (41,2%), Dioundiou (39,4%) et Tibiri (Doutchi) (39,2%).

Tableau 28 : Proportion des ménages selon le deuxième choc vécu

Deuxième chocs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Augmentation des prix des denrées alimentaires	30,6	14,7	24,2	9,8	32,8	24,8	23,4	18,8	20,0
Inondations	24,4	8,1	12,5	25,2	1,5	12,9	21,6	19,3	18,0
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	18,0	17,8	25,9	16,6	22,8	20,5	15,8	12,9	17,5
Baisse de revenu	10,0	21,3	8,3	14,8	24,2	20,6	15,1	14,5	15,4
Baisse des récoltes	1,1	3,0	9,9	19,5	0,0	6,7	9,3	14,9	12,0
Décès d'un membre de la famille	2,1	9,0	4,2	4,0	5,0	3,2	3,8	1,7	3,3
Insécurité / vols	3,9	4,4	6,8	2,2	0,0	1,9	3,7	1,5	2,6
Perte d'emplois	0,8	3,0	1,1	1,4	3,0	1,2	1,3	4,3	2,3
Remboursement de dettes	0,2	0,5	0,3	3,3	4,4	2,0	0,5	1,1	1,7
Augmentation des prix des intrants agricoles	0,7	0,9	1,9	0,9	0,0	0,7	2,0	2,9	1,7
Autres chocs	0,0	1,1	2,0	0,8	0,0	1,4	0,9	3,0	1,7
Chômage de longue durée	1,8	0,6	0,4	0,4	1,6	1,7	0,4	3,4	1,6

Deuxième chocs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Augmentation des prix du carburant / du transport	3,2	1,7	1,1	0,1	3,0	1,2	0,8	0,6	0,9
Irrégularité des pluies/sécheresses	1,4	12,6	0,4	0,6	0,0	0,2	0,0	0,4	0,6
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	0,4	0,6	0,9	0,3	0,0	0,5	1,0	0,7	0,6
Augmentation des prix du loyer	0,5	0,4	0,1	0,1	0,9	0,2	0,2	0,0	0,2
Coupure d'électricité	0,9	0,5	0,1	0,0	0,7	0,3	0,1	0,1	0,2

➤ Troisième choc vécu par les ménages

Dans l'ensemble, le choc le plus cité comme étant le troisième vécu par les ménages au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête est les inondations avec 20,2% des ménages. Cette proportion est plus élevée à Maradi (25,3%) et à Zinder (23,3%).

A l'échelle de département, les proportions les plus élevées sont observées à Tessaoua (70,6%), Takeita (50,9%) et Villes de Maradi (43,5%).

Tableau 29 : Proportion des ménages selon le troisième choc vécu

Deuxième chocs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Inondations	19,4	13,7	19,7	25,3	1,8	13,8	22,3	23,3	20,2
Augmentation des prix des denrées alimentaires	26,7	14,6	39,0	7,4	49,4	16,8	15,0	12,1	19,2
Baisse de revenu	17,5	21,1	7,2	23,6	9,6	24,7	25,0	15,0	17,4
Baisse des récoltes	1,3	3,6	8,1	16,2	1,6	7,9	17,2	14,9	12,4
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	11,0	21,7	2,9	7,5	16,5	7,2	2,5	11,7	8,5
Autres à préciser dans la colonne	2,4	3,1	9,6	4,8	0,0	1,3	1,4	4,0	4,0
Remboursement de dettes	0,9	1,0	1,1	4,3	10,6	6,8	1,1	1,2	3,1
Insécurité / vols	9,8	4,4	3,4	3,0	0,0	6,2	2,3	2,4	2,9
Perte d'emplois	0,4	3,1	0,8	1,3	2,8	0,9	2,4	4,2	2,4
Augmentation des prix des intrants agricoles	1,1	0,0	2,9	1,9	0,0	3,9	2,0	3,0	2,4
Chômage de longue durée	3,5	0,2	0,1	0,7	1,6	1,8	2,9	2,9	1,8
Décès d'un membre de la famille	1,3	4,8	1,7	1,2	0,0	2,1	3,0	1,8	1,7
Coupure d'électricité	1,9	0,0	0,8	0,6	1,6	3,7	0,3	0,8	1,0
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	0,3	0,0	0,7	1,8	0,0	0,4	1,8	0,9	1,0
Augmentation des prix du carburant ou transport	2,4	5,7	2,0	0,3	0,0	2,0	0,6	0,7	0,9
Augmentation des prix du loyer	0,3	3,0	0,1	0,1	4,6	0,4	0,2	0,3	0,6
Irrégularité des pluies/sécheresses	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,8	0,4

3.9.3. Inondations

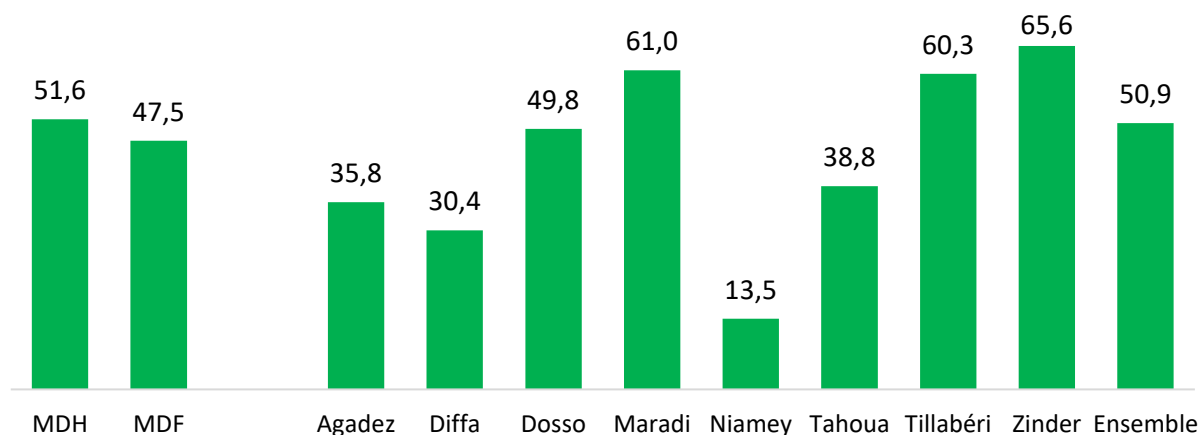
3.9.3.1. Victimes d'inondation

Cette partie traite des inondations subies par les ménages au cours des cinq (5) dernières années et de l'assistance reçue par les victimes des inondations survenues en 2024.

Dans l'ensemble, 50,9% des ménages ont déclaré être victimes des inondations au cours des cinq (5) dernières années. Selon le sexe, cette proportion est de 51,6% chez les ménages dirigés par les hommes et 47,5% chez les ménages dirigés par des femmes.

Selon les régions, Zinder (65,6%) et Maradi (61,0%) sont les plus affectées. Niamey (13,5%) est la moins affectée.

Graphique 20 : Proportion des ménages victimes des inondations des 5 dernières années selon le sexe du chef de ménage et par région



3.9.3.2. Dégâts dus aux inondations

Dans l'ensemble, 2,3% des ménages ont affirmé avoir eu des pertes en vies humaines au cours de la saison pluvieuse (2,5% chez les MDH et 1,3% chez les MDF). Selon les régions, Agadez (6,8%), Diffa (3,8%) et Zinder (3,3%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant enregistré des décès de suite d'inondations.

Globalement, 73,4% ont déclaré l'effondrement des maisons (avec 74,9% chez les MDH et 76,3% chez les MDF). Selon les régions, cette proportion est plus élevée à Maradi (84,1%), suivi de Zinder (79,4%) et à Tahoua (78,9%).

Quant à la perte de production, la proportion des ménages est de 50,5% dans l'ensemble. Au niveau des régions, Tillabéri (86,4%), Dosso (63,2%) et Zinder (48,4%) enregistrent les proportions les plus élevées l'ayant déclarée.

Pour ce qui des pertes d'animaux, 22,9% l'ont déclarée dans l'ensemble. Au niveau des régions, Agadez enregistre la proportion la plus élevée (33,8%); suivie de Zinder et Tillabéri avec respectivement 36,9% et 24,4%.

Au niveau des département, la ville d'Agadez enregistre la proportion la plus élevée (26,5%) ayant déclaré des pertes en vies humaines, 95,9% des ménages ont déclaré l'effondrement de maisons. Quant à la perte de production, elle a été déclarée par 98,1% des ménages à Ouallam et par 95,8% à Tillabéri.

Tableau 30 : Proportions des ménages victime selon les dégâts causés par inondations par sexe du chef de ménage et par région

	Perte en vie humaine	Effondrement de maison	Pertes de production dans vos champs	Perdu des animaux	Contrainte d'accès aux zones de pâturage habituelles	Perte de stock alimentaire	Perte des biens
MDH	2,5	74,9	52,5	23,8	14,3	18,1	36,2
MDF	1,3	76,3	40,0	18,2	11,8	16,5	34,4

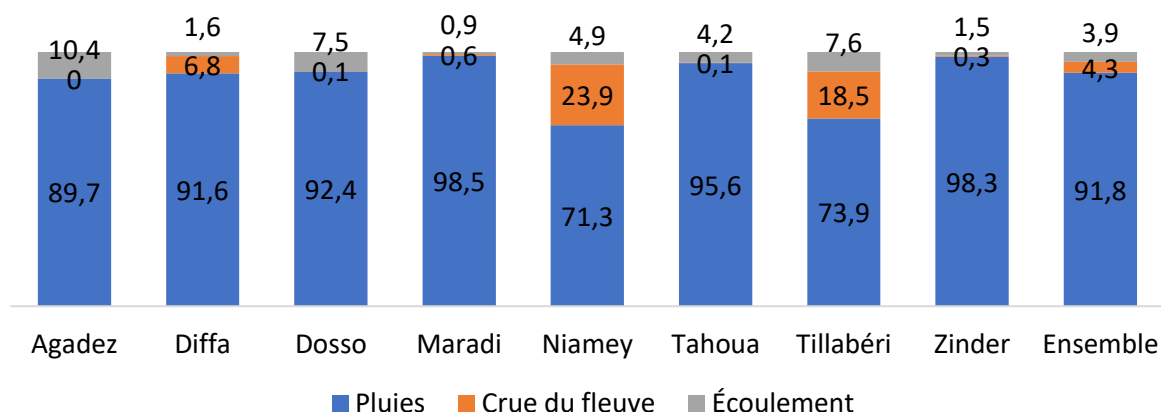
	Perte en vie humaine	Effondrement de maison	Pertes de production dans vos champs	Perdu des animaux	Contrainte d'accès aux zones de pâturage habituelles	Perte de stock alimentaire	Perte des biens
Agadez	6,5	59,6	46,3	33,8	31,5	32,2	53,9
Diffa	3,8	60,1	47,9	21,9	13,2	31,6	55,9
Dosso	2,6	72,7	63,2	12,4	15,3	17,6	34,9
Maradi	1,2	86,1	25,6	16,6	2,9	9,1	28,7
Niamey	0,0	66,5	12,7	8,4	5,1	23,1	28,2
Tahoua	2,5	78,9	41,3	13,0	7,5	13,3	36,2
Tillabéri	0,8	52,5	86,4	24,0	19,9	23,4	29,7
Zinder	3,8	84,1	48,4	37,9	14,2	15,5	33,7
Ensemble	2,3	75,1	50,5	22,9	13,9	17,8	35,9

3.9.3.3. Raison à la base des inondations

Dans l'ensemble, 91,8% des ménages ont déclaré les pluies comme première raison à la base des inondations, suivies de l'écoulement (4,3%) et enfin la crue du fleuve avec 3,9% des ménages.

Selon les régions, Maradi (98,5%), Zinder (98,3%) et Tahoua (95,6%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant affirmé que les pluies sont la première raison. Pour ce qui est de l'écoulement, les proportions les plus élevées des ménages sont observées à Agadez (10,4%), Tillabéri (7,6%) et Dosso (7,5%).

Graphique 21 : Proportion des ménages selon les raisons à la base des inondations



3.9.3.4. Assistance reçue dans le cadre des inondations

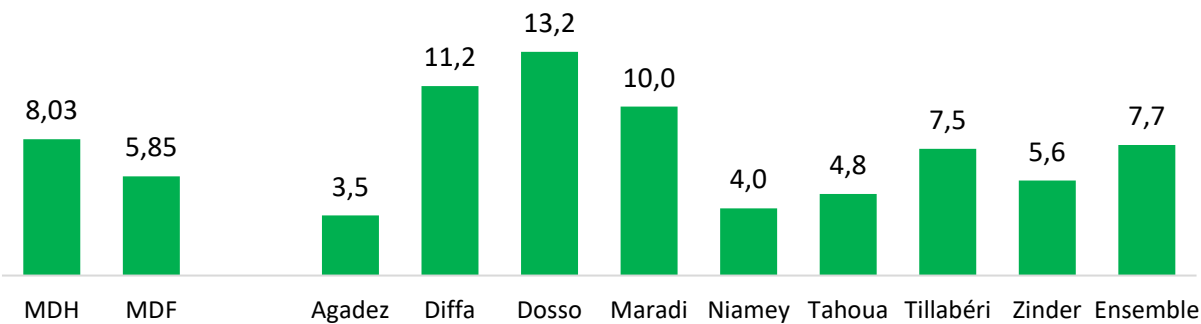
Dans l'ensemble, parmi les victimes d'inondations au cours de l'année 2024, 7,7% ont bénéficié d'un appui de la part de l'État ou de ses partenaires. Cette proportion est de 8,0% chez les MDH et 5,9% chez les MDF.

Au niveau des régions, la proportion des ménages ayant été assisté suite à l'inondation est plus élevée à Dosso (13,2%), suivi de Diffa (11,2%) et Maradi (10,0%). Les ménages victime d'inondations d'Agadez (3,5%) et ceux Niamey (4,0%) sont ceux ayant été moins assistés.

Selon les départements, Maine-Soroa (39,1%), Say (31,9%), Ville de Maradi (30,4%), Dosso (27,2%) et Ville de Dosso (26,7%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages

ayant déclaré être assistés suite aux inondations.

Graphique 22 : Proportion de ménages victime d’inondations de 2024 bénéficiaires d’appui par région.



3.9.3.5. Appuis reçus par les ménages sinistrés

Cette partie traite de l’assistance multiforme reçue par les ménages sinistrés suite aux inondations au cours des douze (12) derniers mois précédant la collecte de données.

Dans l’ensemble, l’assistance la plus reçue par les ménages sinistrés est l’assistance alimentaire (vivres ou cash), avec 81,4%. Cette proportion est plus élevée chez les MDF (90,3%) que chez les MDH (80,2%).

Au niveau des régions 100% des ménages enquêtés à Niamey ont reconnu avoir reçu un appui en vivres ou cash. Elle est suivie de Tillabéri (89,9%), Zinder et Tahoua, avec 85,1% chacune.

Quant à l’assistance non alimentaire, globalement 21,3% des ménages l’ont déclaré. A l’échelle des régions, Dosso (34,6%), Maradi (31,3%) et Diffa (29,5%) enregistrent les proportions les plus élevées.

Tableau 31 : Appuis reçus par les ménages sinistrés

	Assistance alimentaire (vivre ou cash)	Assistance non alimentaire	Assistance non vivre	Assistance non vivre (Argent/cash)
MDH	80,2	21,1	18,9	15,3
MDF	90,3	23,0	20,4	3,6
Agadez	60,8	25,0	19,1	27,9
Diffa	69,8	29,5	7,0	9,5
Dosso	78,7	34,6	26,2	5,3
Maradi	75,3	31,3	21,4	21,7
Niamey	100,0	0,0	0,0	0,0
Tahoua	85,1	3,1	8,4	10,2
Tillabéri	89,9	14,9	21,4	14,6
Zinder	85,1	7,9	14,2	13,6
Ensemble	81,4	21,3	19,1	13,9

3.10. DISPONIBILITE ET ACCES AU MARCHÉ

3.10.1. Accès physique au marché

Dans l’ensemble, 6,1% des ménages ont rencontré des difficultés pour accéder physiquement

à leurs marchés habituels au cours de quatre (4) dernières semaines précédant l'enquête, parmi lesquelles, on dénote les autres raisons (2,3%), la fermeture du marché habituel et la situation sécuritaire ou troubles civils, avec 1,5% chacune. La proportion des ménages n'ayant pas rencontré des difficultés d'accès physique aux marchés est plus élevée chez les MDH (97,3%).

Au niveau des régions, la proportion des ménages n'ayant rencontré aucune difficulté d'accès physique aux marchés est plus élevée à Tahoua (99,7%), suivi de Niamey (98,8%) et de Tillabéri (97,8%). Les problèmes saisonniers (inondations) sont plus observés à Dosso (2,3%), à Agadez et Diffa, avec 1,9% chacun.

Au niveau des départements, les proportions des ménages ayant déclaré les problèmes saisonniers (inondations) sont plus observées à Dogondoutchi (17,1%), Ville de Maradi (7,3%), Ville de Dosso (5,4%), Tibiri-Doutchi (4,5%), Maine-Soroa (4,0%). (Voir tableau en Annexe).

Tableau 32 : Difficultés sur accès physique au marché habituel par sexe et par région

	Aucune difficulté	Marché habituel fermé	Problèmes saisonniers (inondations)	Insécurité ou troubles civils	Autres
MDH	96,1	0,7	0,9	1,3	1,2
MDF	97,3	0,5	0,5	0,8	1,0
Agadez	91,9	1,9	1,9	4,6	1,1
Diffa	91,9	1,9	1,9	4,6	1,1
Dosso	89,6	2,3	2,3	4,4	2,1
Maradi	95,7	0,1	0,9	2,3	1,3
Niamey	98,8	0,0	0,1	0,2	0,9
Tahoua	99,7	0,3	0,0	0,0	0,0
Tillabéri	97,8	0,1	0,6	0,5	1,0
Zinder	95,9	1,1	1,5	1,6	0,1
Ensemble	93,9	1,5	0,8	1,5	2,3

3.10.2. Prix des vivres

3.10.2.1. Changement de prix

Au cours des quatre (4) dernières semaines précédant l'enquête, plus de la moitié des ménages n'ont déclaré un changement important des prix de vivres sur le marché, tandis que 29,9% des ménages qui ont déclaré une augmentation jugée importante des prix des vivres tels que les céréales, légumes, feuilles, fruits, etc. Cette proportion est de 30,0% chez les MDH et 29,5% chez les MDF.

Selon les régions, la proportion des ménages ayant remarqué une augmentation importante des prix est plus observée à Niamey (51,4%), Diffa (42,0%), Agadez (41,6%) et à Dosso (40,4%). (Voir le tableau ci-dessous).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant remarqué l'augmentation des prix des vivres sont observées à Bilma (88,0%), Ville d'Agadez (71,1%), Tesker (67,2%), Ville de Tillabéri (65,9%) et Dogondoutchi (65,7%). (Voir tableau en Annexe).

Tableau 33 : Proportion des ménages ayant remarqué un changement des prix des vivre sur le marché par sexe et par région

	Pas de changements importants	Augmentation des prix	Baisse des prix
MDH	50,2	30,0	19,7
MDF	50,8	29,5	19,8
Agadez	54,6	41,6	3,8
Diffa	28,1	42,0	29,9
Dosso	45,2	40,4	14,4
Maradi	43,1	14,7	42,2
Niamey	43,7	51,4	4,9
Tahoua	63,4	23,5	13,1
Tillabéri	52,6	34,2	13,2
Zinder	50,1	29,3	20,5
Ensemble	50,3	29,9	19,7

3.10.2.2. Produits affectés par l'augmentation des prix

Dans l'ensemble, les vivres tels que le mil (76,5%), le riz (66,7%), l'huile végétale (53,1%) et le maïs (50,8%) sont les produits les plus touchés par l'augmentation des prix sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête. La même tendance est observée selon le sexe du chef de ménage, avec une légère différence.

Selon la région, la proportion la plus élevée de l'augmentation du prix du mil est observée à Dosso (87,0%), Diffa (86,5%) et Zinder (84,2%). Pour le riz, la région d'Agadez (87,2%) enregistre la proportion la plus élevée, suivie de Niamey (80,4%), de Tahoua (71,5%) et de Dosso (71,3%).

A l'échelle des départements, les proportions des ménages ayant déclaré l'augmentation du prix du mil est observée à Loga (100%), Arlit (99,4%), Dungass (99,2%), Dogondoutchi (97,5%), Ouallam (96,6%) et Tessaoua (96,4%).

Tableau 34 : Proportion des ménages selon les produits touchés par l'augmentation importante des prix par sexe et par région

	Mil	Riz	Sorgho	Mais	Huile végétale	Légumes/feuilles	Fruits	Œufs	Produits laitiers	Épices	Sucre
MDH	79,6	66,8	41,6	51,7	52,3	18,0	9,8	3,8	8,5	13,0	21,1
MDF	72,9	66,6	37,7	46,6	56,6	21,8	17,3	3,7	11,1	8,0	15,8
Agadez	82,6	87,2	26,6	34,2	71,1	25,0	22,7	13,5	22,1	21,0	48,9
Diffa	86,5	68,7	50,9	29,1	43,7	8,3	9,7	2,4	8,0	24,8	45,6
Dosso	87,0	71,3	49,7	71,5	69,0	22,9	6,5	1,0	6,0	12,1	12,9
Maradi	68,4	44,0	32,5	38,5	59,7	12,0	16,7	0,6	0,8	4,1	12,5
Niamey	53,8	80,4	18,9	57,1	81,3	63,5	40,5	11,0	39,6	20,1	23,9
Tahoua	81,0	71,5	52,5	30,9	40,0	6,9	3,6	2,7	3,9	9,3	19,0
Tillabéri	80,4	56,5	30,1	67,2	30,9	6,0	3,1	0,7	1,6	11,8	9,9
Zinder	84,2	65,4	51,9	45,6	49,0	12,7	5,4	5,0	4,3	8,9	25,5
Ensemble	78,5	66,7	40,9	50,8	53,1	18,6	11,0	3,8	8,9	12,2	20,2

3.10.3. Disponibilité des vivres

3.10.3.1. Changement de disponibilité

Dans l'ensemble, 72,2% des ménages n'ont pas constaté de changements importants de la disponibilité des vivres sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête contre 5,6% de ceux ayant constaté une baisse. Selon le sexe du chef de ménage, la proportion des ménages ayant constaté une baisse de disponibilité est de 5,8% chez les MDH et 4,7% chez les MDF.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant constaté une baisse de la disponibilité des vivres sur le marché sont observées à Diffa (20,8%), Zinder (8,4%) et Agadez (7,3%). Quant à l'augmentation de la disponibilité, Diffa (44,3%) a enregistré la proportion la plus élevée des ménages l'ayant constatée.

A l'échelle des départements, Tesker (41,3%), Goudoumaria (34,7%), Ingall (26,9%) et N'Gourti (23,9%) sont ceux qui ont enregistré des proportions des ménages ayant constatés une baisse de la disponibilité des vivres sur le marché les plus élevées. (Voir annexe).

Tableau 35 : Proportion des ménages ayant constatés un changement de la disponibilité des vivres sur le marché par sexe et par région

	Pas de changements importants	Baisse de la disponibilité	Augmentation de la disponibilité
MDH	71,7	5,8	22,5
MDF	74,5	4,7	20,8
Agadez	77,6	7,3	15,1
Diffa	34,8	20,8	44,3
Dosso	61,8	6,3	31,9
Maradi	66,8	4,3	28,9
Niamey	93,4	1,3	5,3
Tahoua	77,9	3,9	18,2
Tillabéri	70,7	3,7	25,6
Zinder	76,2	8,4	15,4
Ensemble	72,2	5,6	22,2

3.10.3.2. Produits affectés par la baisse de la disponibilité

Globalement, le mil (83,6%), le riz (51,3%), le sorgho (46,6%) et le maïs (40,2%) ont les proportions les plus élevées des ménages ayant constaté la baisse de disponibilité des produits sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête.

Dans les régions, la proportion des ménages ayant remarqué la baisse de la disponibilité du mil est moins élevée à Niamey (31,1%) et plus élevée à Maradi (93,2%). Concernant le riz, la proportion la plus élevée est observée à Niamey (100%) et à Agadez (83,5%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages ayant constaté la baisse de la disponibilité du mil sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête sont

des 100% à Dakoro, Dioundiou, Dogondoutchi, Illéla, Maine-Soroa, N'Gourti, Tahoua, Tessaoua et Ville De Diffa.

Tableau 36 : Proportion des ménages selon les produits touchés par la baisse importante de la disponibilité des vivres par sexe et par région

	Mil	Riz	Sorgho	Mais	Huile végétale	Légumes/feuilles	Fruits	Œufs	Produits laitiers	Épices	Sucre
MDH	84,8	50,5	48,4	39,6	27,9	10,8	7,2	6,3	5,9	11,1	16,0
MDF	76,9	56,7	36,1	44,2	28,8	14,8	7,1	7,3	12,2	7,6	14,7
Agadez	62,0	83,5	15,5	17,7	45,7	12,0	12,9	7,3	13,6	20,4	34,9
Diffa	80,7	61,3	55,8	32,7	27,7	6,2	8,6	1,6	4,9	33,3	27,7
Dosso	81,0	45,1	33,6	37,6	24,9	7,3	5,0	2,3	0,3	4,2	10,0
Maradi	93,2	25,0	44,2	38,2	18,3	9,2	1,6	0,1	0,0	0,1	10,3
Niamey	31,1	100,0	15,6	0,0	35,2	35,2	0,0	0,0	35,2	0,0	0,0
Tahoua	86,3	59,0	57,2	31,7	21,5	9,1	8,8	8,4	10,1	6,9	9,7
Tillabéri	83,9	68,7	43,6	68,2	39,1	12,9	7,2	15,3	9,1	15,2	17,5
Zinder	86,1	45,6	51,6	44,7	30,6	15,3	9,0	9,2	8,6	8,6	16,8
Ensemble	83,6	51,3	46,6	40,2	28,1	11,4	7,2	6,4	6,8	10,6	15,8

3.11. MIGRATION

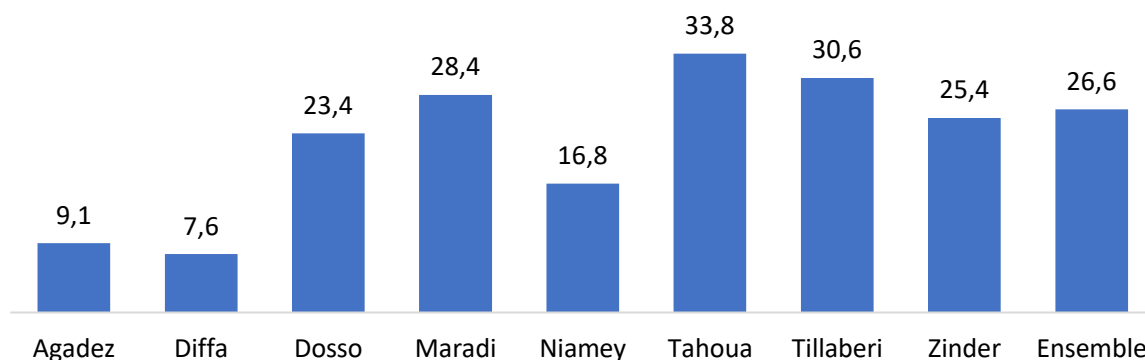
3.11.1. Migration d'un membre du ménage

Dans l'ensemble, 26,6% des ménages ont déclaré avoir au moins un membre ou ancien du ménage en migration. Cette proportion est doublement plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes (44,6%) par rapport celle observée chez les ménages dirigés par les hommes (22,8%).

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré avoir au moins un membre en migration sont observées à Tahoua (33,8%), à Tillabéri (30,6%) et Maradi (28,4%). Les régions de Diffa et d'Agadez enregistrent les proportions les plus faibles, avec respectivement 7,6% et 9,1%.

Selon les départements, Tahoua (47,9%), Guidan-Roundji (44,1%), Illéla (43,1%) et Kollo (41,5%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant au moins un membre ou un ancien membre en dehors du village. Les départements suivants ont les proportions les moins élevées : N'Gourti (1,7%), Iférouane (3,6%), Arlit (4,4%), Tchirozérine (4,9%) et Maine-Soroa (4,9%). (Tableau en annexe).

Graphique 23 : Proportion des ménages ayant au moins un membre/ancien membre en dehors du village par région



3.11.2. Ampleur de la migration

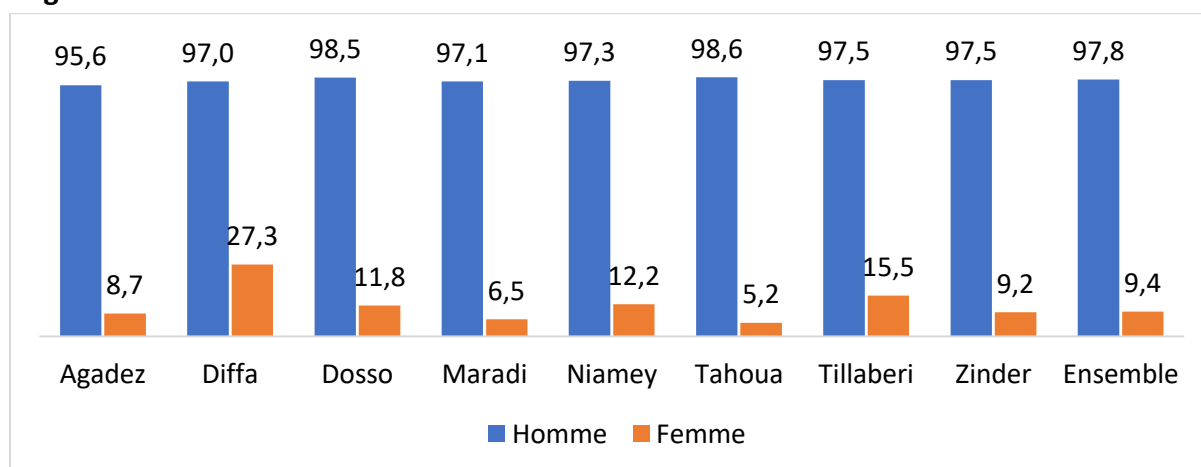
3.11.2.1. Sexe du migrant

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la migration concerne en grande majorité les hommes. En effet, parmi des ménages ayant déclaré avoir au moins un membre ou ancien membre en migration, 97,8% ont enregistré le départ d'au moins un homme en migration contre 9,4% ayant mentionné au moins une migrante.

Selon les régions, la proportion des ménages ayant enregistré de départ de femme est plus élevée à Diffa (27,7%). Elle est suivie par les régions de Tillabéri (15,5 %), de Dosso (11,8 %) et de Niamey (12,2 %).

Au niveau des départements, les proportions des ménages ayant déclaré au moins une femme en migration sont plus élevées à Maine-Soroa (54,8%), Ville de Diffa (36,7%), Arlit (33,3%), Dioundiou (29,7%) et à Kollo (23,4%). (Cf. Annexe).

Graphique 24 : Proportion des ménages ayant déclaré au moins un migrant selon le sexe du migrant



3.11.2.2. Nombre de migrant

Parmi les ménages ayant déclaré au moins un migrant selon le sexe de migrant, la proportion des ménages ayant déclaré avoir 1 migrant du sexe masculin âgé de 18 et 50 ans est de 68,9%. Celle des ménages ayant déclaré avoir deux (2) migrants hommes est de 19,5%. Pour les migrantes femmes, la proportion des ménages ayant déclaré avoir une (1) migrante est de 62,4%. Quant aux ménages ayant déclaré avoir deux (2) migrantes, leur proportion représente 24,6%.

Dans les régions, les proportions les plus élevées des ménages qui ont déclaré avoir trois (3) migrants hommes et plus sont enregistrées à Tillabéri (19,0%) suivie de Zinder (12,6%) et Tahoua (11,2%). La proportion de ceux ayant déclaré au moins trois (3) femmes en migrations la plus élevée est observée à Zinder (18,2%), Tillabéri (18,2%) et Agadez (15,6%).

Au niveau des départements, la proportion des ménages ayant déclaré avoir trois migrantes et plus est plus élevée à Aderbissinat (100%). Il est suivi d'Ouallam (52,0%), Dosso (51,7%), Bouza (49,7%) et d'Arlit (43,4%). Quant au nombre de migrants du sexe masculin déclaré, Gaya (33,5%), Kollo (32,8%), Magaria (32,6%), Dioundiou (25,7%) et Ville de Diffa (24,3%) présentent les proportions les plus élevées.

Tableau 37 : Proportion des ménages ayant enregistré des migrants selon le sexe du migrant

Région	Homme			Femme		
	1	2	3 et plus	1	2	3 et plus
Agadez	71,8	18,0	10,2	66,6	17,8	15,6
Diffa	65,4	25,4	9,3	87,7	6,1	6,2
Dosso	70,6	19,6	9,8	68,7	14,7	16,6
Maradi	76,2	16,7	7,1	80,1	15,5	4,5
Niamey	84,0	11,4	4,6	57,3	42,7	0,0
Tahoua	69,8	19,1	11,2	57,3	33,8	8,8
Tillabéri	57,8	23,2	19,0	57,3	25,9	16,8
Zinder	66,7	20,7	12,6	55,2	26,6	18,2
Ensemble	68,9	19,5	11,6	62,4	24,6	13,0

3.11.3. Appréciation de l'évolution des transferts par les ménages

3.11.3.1. Montant des transferts des migrants reçu par les ménages

Dans l'ensemble, le montant moyen reçu par les ménages ayant déclaré au moins un migrant est estimé à 71 811 FCFA au cours des 6 derniers mois. Toutefois, ce montant varie fortement selon les régions. Les montants moyens les plus élevés sont enregistrés à Niamey (99 632 FCFA), Tahoua (93 138 FCFA) et Tillabéri (85 653 FCFA). En revanche, Diffa et Maradi présentent les montants moyens les plus faibles, avec respectivement 34 347 FCFA et 45 220 FCFA.

Au niveau des départements, le plus grand montant moyen des transferts reçus par les ménages ayant déclaré au moins un migrant a été observé à Keita (206 820 FCFA), suivi d'Ingall (183 009 FCFA), de Ouallam (179 882 FCFA) et de Tanout (131 869 FCFA). Les départements ayant un montant moyen faible sont : Arlit (6012 FCFA), Iférouane (20704 FCFA), Dioundiou

(22 830 FCFA) et Gazaoua (22 937 FCFA). (Voir annexe).

Cependant, parmi les ménages ayant déclaré au moins un migrant, environ un ménage sur cinq (19,2%) ne déclare aucun montant reçu au cours des 6 derniers mois. Cette proportion est plus élevée à Agadez (39,1 %) et Diffa (33,8 %). Elle est plus faible à Niamey, avec 4,7%.

En ce qui concerne la répartition par tranches de montants au cours des 6 derniers mois, la tranche de moins de 25 000 FCFA représente 22,6% des ménages ayant déclaré au moins un migrant, dans l'ensemble. Cette proportion est plus élevée à Zinder (27,1 %), suivi de Maradi (29,4%) et Tillabéri (23,0%). Quant aux transferts plus importants, 18,7% de l'ensemble des ménages ont reçu 100 000 FCFA ou plus, avec des proportions plus élevées observées à Tahoua (28,9%), Agadez (23,9%) et Niamey (20,9%).

Tableau 38 : Montant reçu par les ménages selon le sexe du chef de ménage (en FCFA)

Région	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Moyenne	71648	34347	62754	45220	99632	93138	85653	57471	71811
Non reçu	39,1	33,8	17,9	22,8	4,7	13,3	17,8	18,5	19,2
<=25000	11,7	26,5	20,3	29,4	9,3	19,3	23,0	27,1	22,6
25001-50000	13,9	22,1	24,3	18,4	9,3	16,1	25,6	22,0	20,1
50001-75000	4,3	2,9	12,8	12,8	20,9	12,4	7,2	10,6	10,8
75001-100000	7,0	4,4	9,1	6,4	34,9	10,0	6,9	8,6	8,6
100000 et Plus	23,9	10,3	15,6	10,3	20,9	28,9	19,5	13,1	18,7

3.11.3.2. Appréciation des ressources reçues les six derniers mois

Dans l'ensemble, 34,7 % des ménages ont déclaré que les ressources tirées de la migration au cours des six (6) mois précédant l'enquête étaient plus importantes que d'habitude, tandis que 33,4% s'attendent à un niveau équivalent et 31,9% prévoient une baisse. La proportion des ménages ayant déclaré que les ressources tirées de la migration étaient plus importantes que d'habitude varie légèrement selon le sexe du chef de ménage. En effet, elle est de 34,8% chez les MDF et 34,6% chez MDH.

Selon les régions, les proportions des ménages ayant déclaré que les ressources tirées de la migration étaient plus importantes que d'habitude les plus élevées sont observées dans les régions de Dosso (44,3 %), Tillabéri (43,2 %) et Tahoua (40,3 %).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré que les ressources tirées de la migration étaient plus importantes que d'habitude sont observées à Ville de Maradi (100%), Tesker (91,1%), Aderbissinat (80,9%), Dakoro (71,5%) et de la Ville de Diffa 69,2%).

Tableau 39 : Appréciation des ressources reçues les six derniers mois

	Plus importante que d'habitude	Équivalente	Moins importante que d'habitude
MDH	34,6	31,9	33,5
MDF	34,8	36,8	28,4

	Plus importante que d'habitude	Équivalente	Moins importante que d'habitude
Agadez	18,2	41,2	40,6
Diffa	35,1	23,5	41,4
Dosso	44,5	28,2	27,4
Maradi	29,6	25,3	45,1
Niamey	15,5	57,2	27,3
Tahoua	40,3	30,6	29,1
Tillabéri	43,2	34,6	22,2
Zinder	24,8	39,4	35,8
Ensemble	34,7	33,4	31,9

3.11.3.3. Appréciation des ressources attendues pendant les 6 mois à venir

Dans l'ensemble, 44,9% des ménages attendent que les ressources issues de la migration soient plus importantes que d'habitude au cours des six (6) prochains mois, tandis que 33,9% s'attendent à un niveau équivalent et 21,2% prévoient une baisse. Selon le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par des hommes (MDH) attendent légèrement plus que les ressources soient plus importantes que d'habitude (45,2%) par rapport à ceux dirigés par des femmes (MDF) (44,0%).

Au niveau des régions, Dosso (55,4%), Tahoua (53,8%) et Tillabéri (52,9%) ont les proportions les plus élevées des ménages qui s'attendent à une augmentation des ressources migratoires. En revanche, cette proportion est moins élevée à Niamey et Zinder, avec respectivement 19,5% et 31,4%.

A l'échelle des départements, Mirriah (100%), Tesker (71,8%), Ville de Maradi (69,6%), Ville de Diffa (69,2%) et Madaoua (49,8%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré que les ressources attendues seraient moins importantes que d'habitude. (Voir annexe).

Tableau 40 : Appréciation des ressources attendues pendant les 6 mois à venir par région et par sexe du chef de ménage

	Plus importante que d'habitude	Équivalente	Moins importante que d'habitude
MDH	45,2	33,0	21,8
MDF	44,0	35,9	20,0
Agadez	45,7	37,8	16,5
Diffa	42,7	26,0	31,3
Dosso	55,4	26,2	18,4
Maradi	40,1	27,8	32,1
Niamey	19,5	59,0	21,4
Tahoua	53,8	29,4	16,7
Tillabéri	52,9	36,1	11,0
Zinder	31,4	41,0	27,7
Ensemble	44,9	33,9	21,2

3.12. STRATEGIES DES MENAGES FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE

L'analyse des stratégies permet de comprendre les comportements des ménages face aux difficultés alimentaires du moment. Ceci renseigne sur les conditions d'accès des ménages à la sécurité alimentaire. Cette analyse est faite à l'aide de trois indicateurs : indice de stratégies d'adaptation en anglais « Coping Strategy Index (CSI) », l'indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existences et l'Indice basé sur l'échelle de la faim (HHS).

3.12.1. Indice réduit de Stratégies d'adaptation des ménages (rCSI)

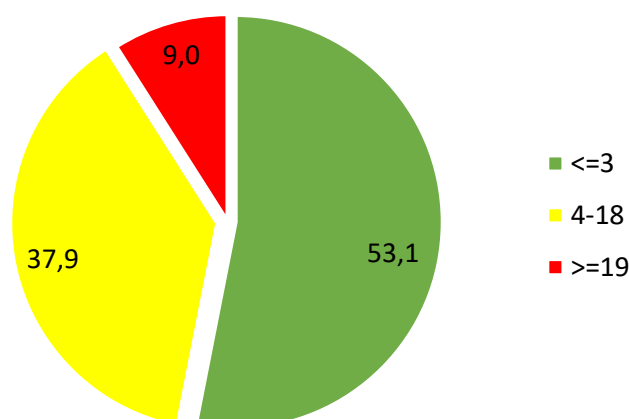
Le SCI compte la fréquence et la gravité des comportements dans lesquels les ménages s'engagent quand ils n'ont pas assez de nourriture ou pas assez d'argent pour en acheter. C'est un indicateur qui capte indirectement la sécurité alimentaire, en mesurant les comportements liés à la consommation alimentaire.

Tableau 41 : Rappel du Seuil du RCSI dans la Table de référence du CH

Phase	Minimale	Sous pression	Crise	Urgence	Famine
Indice	<= 3	4 - 18	Sup 19		

Dans l'ensemble, 46,9% de ménages ont adopté des stratégies d'adaptation traduisant le stress alimentaire à pire. Il est à souligner que 9,0% des ménages ont adopté des stratégies de crise et urgence (≥ 19).

Graphique 25 : Proportion des ménages selon les classes de l'indice réduit de Stratégies (rCSI) par région



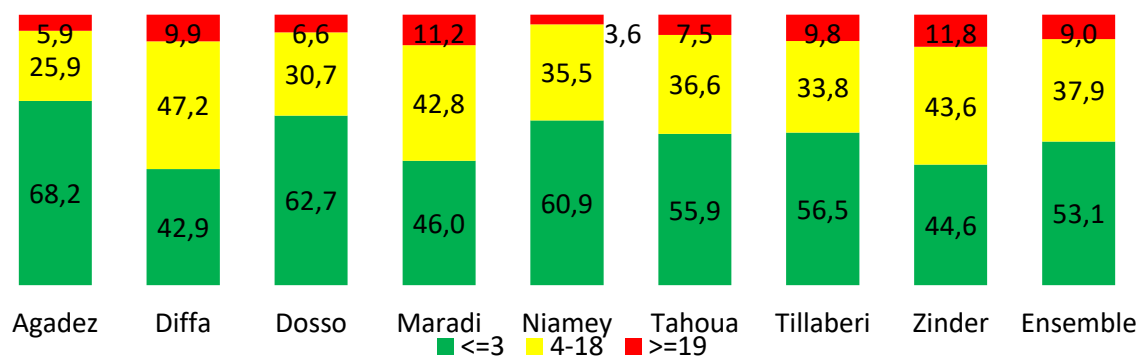
Au niveau des régions, les ménages ont fait recours à des stratégies d'adaptation qui varient de Stress à pire mais à des proportions différentes. Les stratégies d'adaptation traduisant le stress alimentaire (rCSI : 4-18) sont observées dans au moins 30% des ménages dans toutes les régions, à l'exception de la région d'Agadez (25,9%).

Les stratégies d'adaptation traduisant crise et urgence sont observées dans toutes les régions avec des proportions plus élevées à Zinder (11,8%) et Maradi (11,2%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant développés des stratégies de stress (rCSI : 4-18) sont observées à Bouza (63,5%), Magaria (60,3%),

Goudoumaria (58,1%), Mirriah (56,8%) et Dakoro (56,8%). Les proportions les plus élevées des ménages qui ont adopté des stratégies de Crise et urgence (≥ 19), sont à Takeita (25,6%), Maine-Soroa (18,8%) et Mirriah (18,6%) et Ville de Zinder (18,4%). (Voir tableau en Annexe)

Graphique 26 : Proportion des ménages selon les classes de l'indice réduit de Stratégies (rCSI) par région



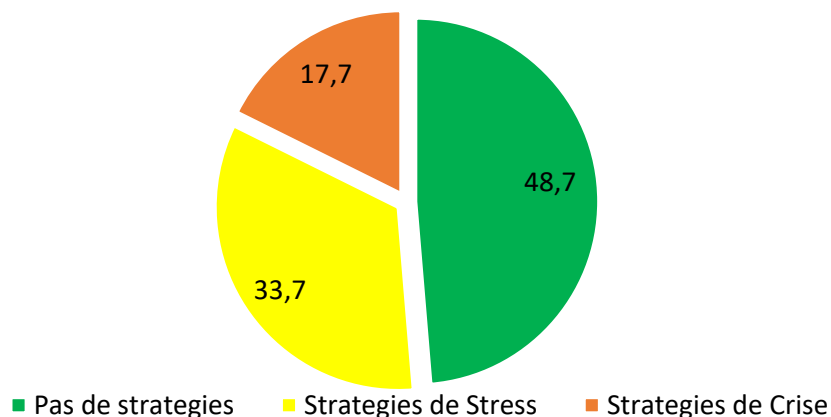
3.12.2. Indice des Stratégies d'Adaptation basées sur les Moyens d'Existence (ISAME)

L'évolution des moyens d'existence fait référence aux changements sur les avoirs c'est à dire les capitaux (physique, naturel, humain, financier, social et politique) et les mécanismes d'adaptation. Elle est évaluée en déterminant l'indice de stratégies d'adaptation basé sur les moyens d'existence (ISAME) ; un indicateur élaboré pour suivre l'évolution des capitaux des ménages et indique les degrés d'insécurité alimentaire comparés dans le temps.

La situation alimentaire des ménages est analysée selon la catégorie de stratégies adoptées. Celles-ci sont regroupées selon leur gravité : **aucune stratégie, stratégies de stress, stratégies de crise, stratégies d'urgence.**

Dans l'ensemble, la majorité des ménages (51,3%) ont développé des stratégies de stress à pire. Il est à souligner que 17,7% des ménages ont développé des stratégies de crise.

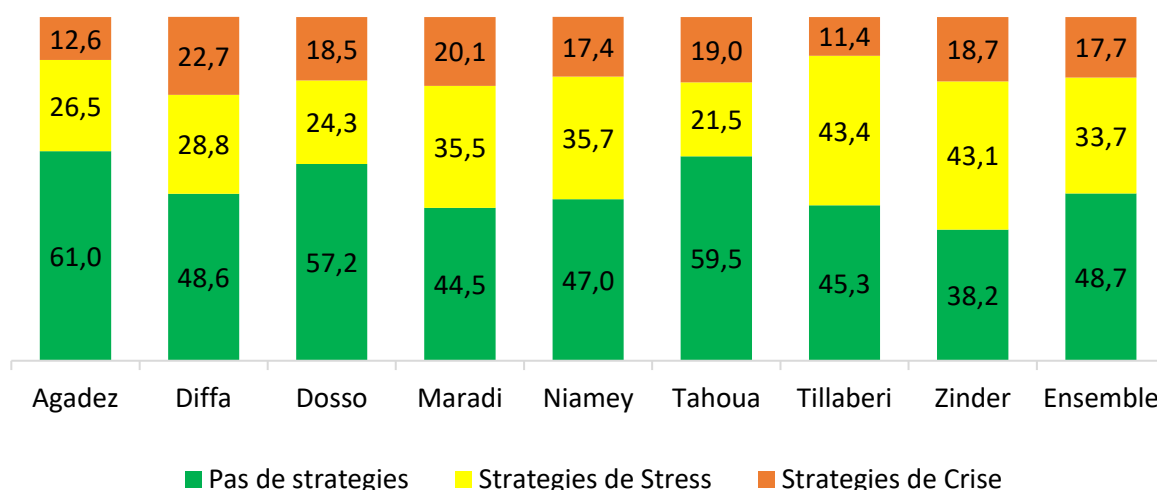
Graphique 27 : Proportion des ménages selon indice des Stratégies d'Adaptation basées sur les Moyens d'Existence (ISAME)



Au niveau des régions, Diffa (22,7%), Maradi (20,16%) et Tahoua (19,0%) ont enregistré les proportions de ménages les plus élevées qui ont adopté de stratégies de crise.

La stratégie d'adaptation traduisant le stress est observée dans au moins 20% des ménages toutes les régions, avec des proportions importantes de ménages dans les régions de Tillabéri (43,4%) et Zinder (43,1%).

Graphique 28 : Proportion des ménages selon indice des Stratégies d'Adaptation basées sur les Moyens d'Existence (ISAME)



Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages qui n'ont pas développé de stratégies sont observés à Iférouane (90,9%), Loga (89,4%), Boboye (89,1%) et Keita (87,3%).

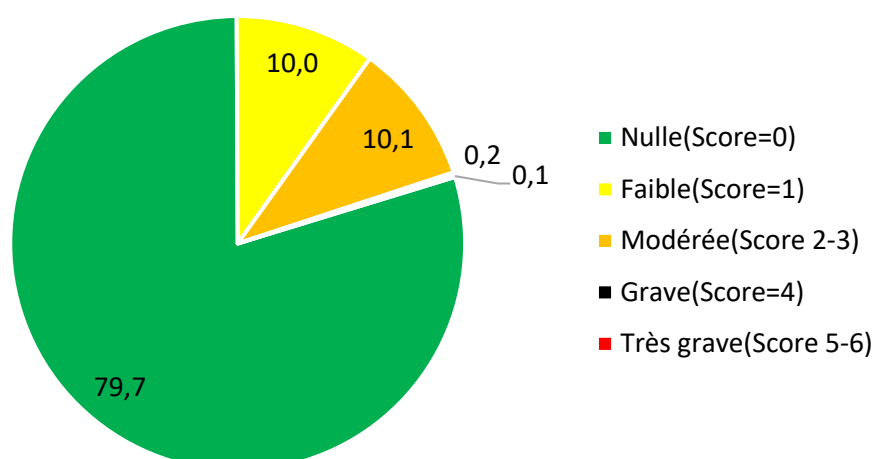
Dans tous les départements, les ménages ont développé des stratégies de stress à pire à des degrés divers. Les proportions les plus élevées des ménages ayant développé des stratégies de crise sont observées à Tahoua département (56,4%), Mirriah (46,4%), Gaya (44,8%), Aderbissinat (36,5%) et Malbaza (35,2%).

3.12.3. Indice basé sur l'échelle de la faim des ménages (HHS)

L'échelle de la faim des ménages (EFM ou HHS) est un indicateur basé sur des questions liées à la privation de nourriture ou la faim au niveau des ménages. Il évalue si le ménage a rencontré des problèmes d'accès à la nourriture dans les 30 jours précédant l'enquête afin de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire pendant ladite période. La sévérité est classée en 5 phases : **aucune faim (Score=0)**, **peu faim (Faible Score=1)**, **faim modérée (Score 2-3)**, **faim grave (Score=4)** et **faim très grave (Score 5-6)**.

Dans l'ensemble, 79,7% de ménages déclarent n'avoir pas souffert d'une privation de nourriture ou de la faim au cours du mois précédant l'enquête. Cependant, 20,4% des ménages ont déclaré avoir souffert de faim modérée à très grave.

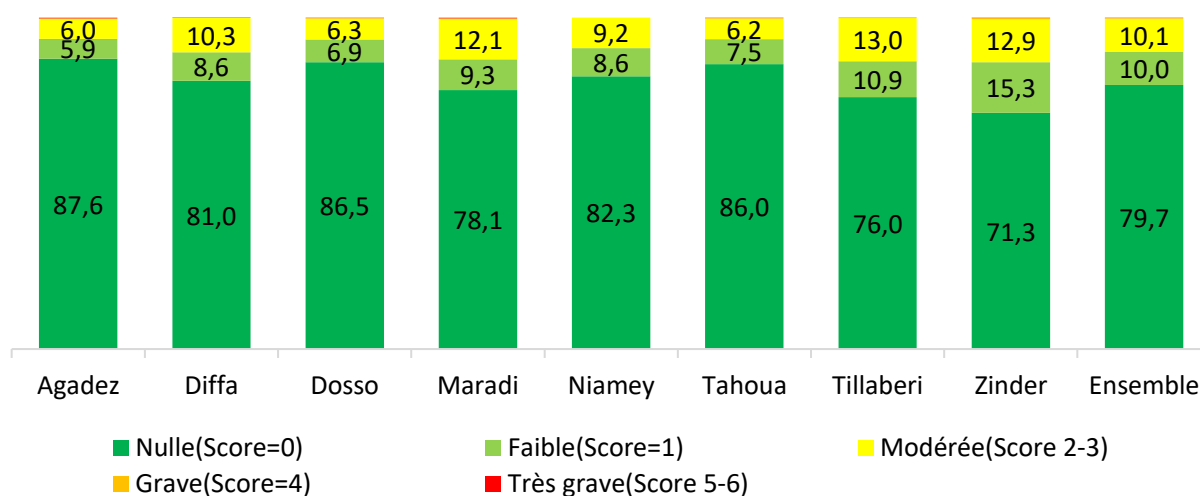
Graphique 29 : Indice basé sur l'échelle de la faim (HHS)



Selon les régions, au moins 70% de ménages n'ont pas connu de faim au cours des 30 jours précédant l'enquête dans toutes les régions.

Les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré avoir souffert de faim modérée, sont enregistrées dans les régions de Zinder (15,3%) et Tillabéri (10,9%).

Graphique 30 : Indice basé sur l'échelle de la faim par région



S'agissant des départements, la proportion la plus faible des ménages n'ayant connu aucune faim est enregistrée à Magaria (45,5%), suivi de Ingall (61,5%).

Des proportions élevées des ménages qui ont déclaré avoir souffert de faim modérée, sont enregistrés dans la Ville de Maradi (24,4%), Damagaram Takaya (24,0%), Mirriah (22,7%) et Ville de Zinder (22,4%). (Voir tableau en annexe).

3.13. TRANSFERTS SOCIAUX

3.13.1. Type d'assistance humanitaire

Dans l'ensemble, les proportions les plus élevées des ménages ayant bénéficié de l'assistance humanitaire sont observées pour la Distribution Gratuite Ciblée (40,3%), suivie de la Vente des

Céréales à Prix Modéré (32,7%) et de la Cash Transfert (Distribution gratuite d'argent y compris filets sociaux) (20,5%).

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant bénéficié de la Distribution Gratuite Ciblée sont observées à Niamey avec 100%, celles ayant déclaré pour la Vente des céréales à Prix Modéré sont observées à Agadez (44,2%), suivie de Zinder (36,2%), et Dosso (35,7%).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant bénéficié de la Distribution Gratuite Ciblée sont observées à Belbédji (100%), Dioundiou (18,1%), Tchirozérine (100%), Ville d'Agadez (100%), Ville de Niamey (100%) et Loga (12,1%). (Voir annexe).

Tableau 42 : Proportions de ménages par type d'assistance humanitaire reçu selon le sexe du chef de ménage et par région

Région	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Blanket Feeding / Assistance Nutritionnelle aux enfants de 6 à 23 mois	0,0	6,3	4,5	1,1	0,0	3,5	2,9	7,6	3,9
Assistance aux femmes enceintes et femmes allaitantes	0,0	7,5	3,6	2,2	0,0	2,3	2,9	4,8	3,5
Distribution Gratuite Ciblée	32,7	35,0	42,0	55,0	100,0	36,1	42,9	33,3	40,3
Vente des céréales à Prix Modere	44,2	35,0	35,7	19,8	0,0	31,4	31,4	36,2	32,7
Food For Asset (Vivres Contre Travail)	0,0	10,0	3,6	1,1	0,0	1,2	1,4	0,0	2,4
Cash for Work (Argent Contre Travail)	9,6	20,0	3,6	3,3	0,0	7,0	12,9	8,6	9,2
Cash Transfert (Distribution gratuite d'argent y compris filets sociaux)	9,6	32,5	23,2	27,5	0,0	12,8	20,7	14,3	20,5
Prise en charge malnutrition aigüe (CRENAM/CRENI, CRENAS)	1,9	13,8	3,6	2,2	0,0	3,5	2,1	3,8	4,2
Bon d'achat ou Coupon d'achat	0,0	7,5	0,9	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	1,2
Achats institutionnels locaux (PAM, CCA, OPVN)	1,9	10,0	1,8	0,0	0,0	1,2	3,6	1,0	2,7
Cantine scolaire	9,6	13,8	1,8	1,1	0,0	2,3	3,6	1,9	4,2
Aliment bétail (Banque d'aliment bétail ou Point de vente)	0,0	12,5	4,5	2,2	0,0	1,2	4,3	1,0	3,8
Semences/engrais (Gratuit ou vente à prix modéré)	5,8	11,3	5,4	5,5	0,0	9,3	12,1	4,8	8,0
Distribution Gratuite Ciblée aux réfugiés	0,0	7,5	0,9	1,1	0,0	1,2	2,9	0,0	2,0
Déstockage stratégique des animaux	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	2,3	1,4	0,0	1,2
Déstockage d'urgence des animaux	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,0	0,9
Reconstruction de cheptel (Appui en kits ruminants)	1,9	6,3	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,8

3.13.2. Principale utilisation des transferts reçus

Dans l'ensemble, la principale utilisation faite par les ménages des transferts reçus est l'achat des produits alimentaires avec une proportion de 88,4%, suivie de financement des dépenses telles que santé/éducation, etc. (5,3%) et Transfert à d'autres ménages (2,6%).

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant consacré les transferts reçus dans l'achat des produits alimentaires est supérieure à 80% dans toutes les régions, sauf à Agadez et Dosso avec respectivement 77,8% et 75,9%. Pour les transferts consacrés aux « dépenses telles que santé/éducation, etc. » les proportions des ménages sont plus élevées à Maradi (11,5%) suivie de Agadez (11,1%) et Dosso (10,3%) ; la proportion des ménages ayant consacré les transferts reçus à l'achat d'intrants est observée à Dosso (3,5%) et à Diffa (2,6%).

Dans 24 départements sur 40 qui ont reçu des transferts sociaux, les proportions des ménages ayant utilisé les transferts reçus pour l'achat des produits alimentaires sont de 100,0%. La proportion des ménages ayant effectué des « dépenses telles que santé/éducation, etc. », est plus élevée à Dakoro (50,0%) suivi de Falmey (33,3%) et de Malbaza (25,0%) (voir annexe).

Tableau 43 : Proportion des ménages selon la principale utilisation des transferts reçus par sexe et par région

Région	Achat de produits alimentaires	Participation aux activités des groupements (épargne/Tontines)	Transfert à d'autres ménages	Financement dans autres dépenses du ménages (santé, éducation etc.)	Achats d'intrants
Agadez	77,8	0,0	11,1	11,1	0,0
Diffa	89,7	0,0	2,6	5,1	2,6
Dosso	75,9	6,9	0,0	10,3	3,5
Maradi	84,6	0,0	3,9	11,5	0,0
Tahoua	87,5	0,0	0,0	6,3	0,0
Tillabéri	97,9	2,1	0,0	0,0	0,0
Zinder	91,7	0,0	8,3	0,0	0,0
Ensemble	88,4	1,6	2,6	5,3	1,1

3.14. APPRECIATION QUALITATIVE DE LA VULNERABILITE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIVEAU DES VILLAGES

3.14.1. Infrastructures villageoises

Dans l'ensemble, les proportions des villages enquêtés disposant d'école primaire (90,4%) de points d'eau modernes (80,76%) sont les plus élevées par rapport aux autres infrastructures.

Au niveau régional, les plus fortes proportions des villages enquêtés équipés en école primaire (100%), un collège (42,2%), marché (75,0%) et banque céréalière (56,3%), point d'eau potable (100%) et un centre de santé intégré (87,5) sont observées à Niamey. Agadez se distingue des autres régions avec plus de villages enquêtés ayant un parc de vaccination (31,6%). Quant à Tahoua, on trouve les plus fortes proportions des villages ayant des banques intrants agricoles (29,6%).

Tableau 44 : Proportion des villages selon les infrastructures disposées par région

Infrastructures dans le village	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
École primaire	85,3	78,2	97,0	90,4	100,0	96,2	96,9	82,2	90,4
Collège	38,9	18,2	42,2	26,4	81,3	33,8	24,0	22,4	31,1
Case de santé	49,5	30,9	30,4	31,2	31,3	38,2	34,4	40,8	36,7
Centre de santé intégré	41,1	25,5	39,3	27,2	87,5	42,0	24,0	28,2	34,2
Point d'eau potable (robinet, forage/puits protégé)	87,4	83,6	93,3	90,4	100,0	78,3	90,6	87,9	87,6
Case vétérinaire	18,9	16,4	16,3	17,6	12,5	14,0	10,4	12,6	14,9
Parc de vaccination animale	31,6	21,8	31,1	31,2	12,5	19,1	16,7	11,5	22,4
Marché	36,8	30,9	43,7	31,2	75,0	40,8	25,0	28,2	35,1
Banque céréalière	21,1	30,9	48,1	45,6	56,3	36,3	30,2	23,6	34,6
Banque d'aliment pour le bétail	20,0	16,4	27,4	19,2	31,3	17,8	9,4	14,4	18,3
Banque d'intrant agricole	16,8	12,7	29,6	11,2	25,0	12,7	6,3	8,6	14,3

3.14.2. Appréciation de la campagne agricole par les villages

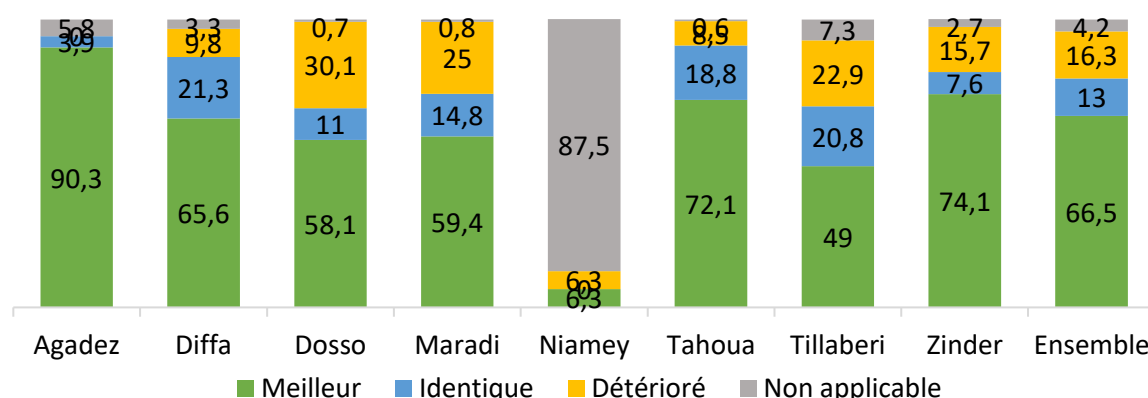
3.14.2.1. Situation fourragère

Dans l'ensemble, par rapport à la même période de l'année passée, 66,5% des

Villages enquêtés ont jugé que la production fourragère est meilleure, 13,0% l'ont jugé identique et pour 16,3% elle est détériorée.

Par rapport aux régions, la proportion de villages qui ont jugé la production est meilleure par rapport à la même période de l'année passée est enregistrée à Agadez (90,3%), suivie de Zinder (74,1%) et Tahoua (72,1%). Pour les villages ayant jugée que la situation est détériorée la proportion la plus élevée est observée à Dosso (30,1%) suivie de Maradi (25%) et Tillabéri (22,8%).

Graphique 31 : Proportion des villages selon l'appréciation de la situation fourragère par rapport au même mois de l'année passée par région

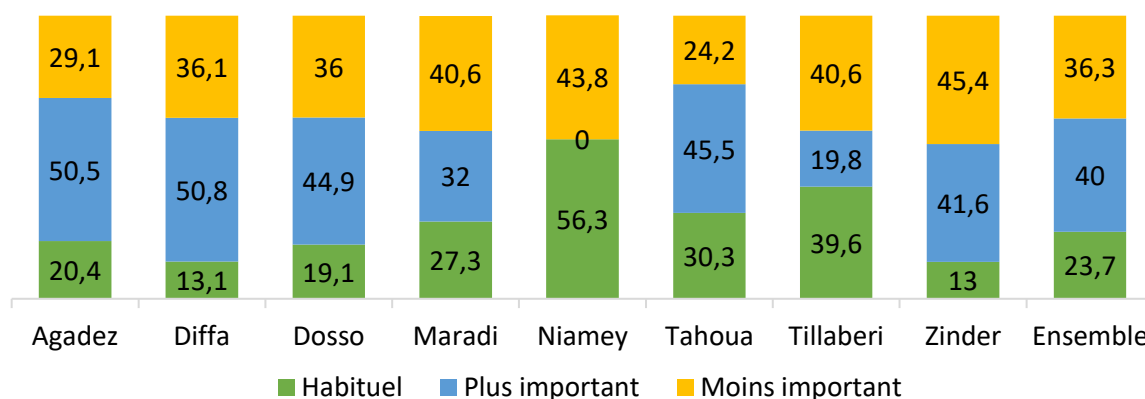


3.14.2.2. Concentration et le mouvement actuel de bétail

Il ressort du tableau ci-dessous que 40,0% des villages ont déclaré que la concentration et le mouvement actuel du bétail est jugé plus important par rapport à l'année passée. Cette proportion varie de 0,0% dans la région de Niamey à 50,8% dans celle de Diffa. Cependant,

36,3% des villages ont jugé la concentration et le mouvement actuel du bétail moins important par rapport à l'année passée. Ces proportions sont relativement plus élevées dans la région de Zinder (45,4%), Niamey (43,8%).

Graphique 32 : Proportion des villages selon le jugement de la concentration et du mouvement actuel de bétail



3.14.3. Problèmes prioritaires des villages

L'enquête s'est intéressée aux trois difficultés du village classés par ordre de priorité.

3.14.3.1. Première priorité

Pour ce qui est de la première priorité du village, il s'agit du manque d'eau (14,0%) suivie manque de centre de santé (10,9%) et Prix élevés des Produits alimentaires (10,2%).

Selon les régions, les proportions les plus élevées sont observées pour les prix élevés des produits alimentaires à Zinder (14,6%), Agadez (12,6%) et Diffa (11,5%). Pour les le Manque d'eau, ces proportions sont plus élevées à Tillabéri (19,8%), suivie de Niamey (18,8%) et Dosso (18,4%). Pour le Manque de centre de santé, elles sont plus élevées (Maradi (14,8%), suivie Zinder (11,9%) et Dosso (11,5%).

Tableau 45 : Proportion des villages selon la première priorité du village

Région	Prix élevés des produits alimentaires	Faibles récoltes	Manque d'eau	Manque de centre de santé
Agadez	22,3	0,0	27,2	14,6
Diffa	8,2	0,0	23,0	9,8
Dosso	19,9	8,8	25,0	11,8
Maradi	8,6	31,3	18,0	12,5
Niamey	31,3	0,0	0,0	0,0
Tahoua	14,5	1,8	37,0	7,9
Tillabéri	29,2	9,4	19,8	5,2
Zinder	11,9	23,8	22,7	7,0
Ensemble	16,3	12,1	24,8	9,4

3.14.3.2. Deuxième priorité

En termes de deuxième priorité du village, il s'agit du manque d'eau (14,0%) suivie manque de centre de santé (10,9%) et Prix élevés des Produits alimentaires (10,2%).

Selon les régions, les proportions les plus élevées sont observées pour les prix élevés des produits alimentaires à Zinder (14,6%), Agadez (12,6%) et Diffa (11,5%). Pour les le Manque d'eau, ces proportions sont plus élevées à Tillabéri (19,8%), suivie de Niamey (18,8%) et Dosso (18,4%). Pour le Manque de centre de santé, elles sont plus élevées Maradi (14,8%), suivie Zinder (11,9%) et Dosso (11,5%).

Tableau 46 : Proportion des villages selon la deuxième priorité du village

Région	Prix élevés des produits alimentaires	Faibles récoltes	Manque d'eau	Manque de centre de santé
Agadez	12,6	1,0	12,6	8,7
Diffa	11,5	0,0	13,1	14,8
Dosso	6,6	6,6	18,4	19,9
Maradi	9,4	10,2	14,1	7,0
Niamey	6,3	0,0	18,8	12,5
Tahoua	8,5	3,6	12,1	7,3
Tillabéri	9,4	13,5	19,8	7,3
Zinder	14,1	16,8	10,3	5,4
Ensemble	10,2	8,2	14,0	9,6

3.14.3.3. Troisième priorité

Dans l'ensemble, le manque d'un centre de santé (11,8%), les prix élevés des produits alimentaires (10,2%) et le manque de point d'eau (9,7%) demeurent les principales priorités du village. S'agissant du manque de centre de santé, des proportions relativement élevées sont observées à Tillabéri (18,8%) et Maradi (12,5). Quant aux prix élevés des produits alimentaires, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Niamey (43,8%) et Tillabéri (14,6%). Le manque d'eau est beaucoup plus observé dans la région de Zinder (15,7%).

Tableau 47 : Proportion des villages selon la deuxième priorité du village

Priorité du village	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Prix élevés des produits alimentaires	9,7	11,5	11,8	7,0	43,8	9,1	14,6	7,0	10,2
Faibles récoltes	1,9	3,3	5,1	4,7	0,0	7,3	11,5	7,6	6,1
Manque d'eau	5,8	1,6	11,8	10,2	0,0	10,3	4,2	15,7	9,7
Manque de main d'œuvres/exode rural	5,8	1,6	1,5	10,9	0,0	9,7	2,1	5,9	5,8
Chômage	12,6	11,5	3,7	9,4	12,5	4,8	3,1	6,5	7,0
Manque d'argent	9,7	4,9	15,4	7,0	18,8	6,7	7,3	5,9	8,4
Manque d'école	4,9	14,8	4,4	13,3	0,0	4,2	3,1	9,7	7,3
Manque de centre de santé	11,7	11,5	8,1	12,5	0,0	12,1	18,8	11,4	11,8

3.14.4. Principales difficultés ou chocs dans les villages

3.14.4.1. Au cours de 12 derniers mois

Dans l'ensemble, plus de la moitié des villages ont subi un choc au cours de 12 derniers mois. C'est ainsi, 78,0% des villages ont déclaré avoir subi des inondations, 60,8% ont constaté une

hausse des prix des produits manufacturés/alimentaires.

Selon les régions, Maradi a subi plus des inondations (92,2%), Agadez et Tahoua ont subi la hausse des prix des produits manufacturés/alimentaires avec respectivement 85,5% et 76,2%. La région de Diffa a été la plus impactée par la perte des bétails (vol, mortalité, autres) (85,2%).

Tableau 48 : Proportion des villages selon les chocs subis au cours de 12 derniers mois

	Maladie de bétail	Perte de bétails (vol, mortalité, autres.)	Crise alimentaire	Baisse des revenus	Hausse des prix des produits manufacturés /alimentaires	Inondations
Agadez	71,8	69,9	57,3	75,7	85,4	79,6
Diffa	78,7	85,2	78,7	65,6	68,9	41
Dosso	35,3	55,9	35,3	64	55,1	77,9
Maradi	61,7	75,8	63,3	40,6	40,6	92,2
Niamey	0,0	0,0	40,0	53,3	66,7	66,7
Tahoua	54,3	57,3	44,5	58,5	76,2	76,2
Tillabéri	25,3	27,4	64,2	49,5	71,6	80
Zinder	69,9	61,7	61,2	61,2	42,6	80,9
Ensemble	55,4	59,9	55,1	58,8	60,8	78

3.14.4.2. Au cours de trois dernières années

Les chocs qui ont le plus affecté les ménages durant les trois dernières années sont : les inondation (80,6%), la hausse des prix des produits manufacturés/alimentaires (73,3%) et la baisse des revenus (70,0%)

S'agissant les inondations, les régions de Maradi (93,0%), Zinder (85,2% et Tillabéri (84,4%) sont les plus touchées. Quant à la hausse des prix des produits manufacturés/alimentaires, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans les régions d'Agadez (91,3%), Tahoua (81,7%) et Tillabéri (81,3%). La baisse des revenus a été marqué plus dans les régions de Zinder (83,1%) suivie Diffa (78,7%) et Agadez (78,6%).

Tableau 49 : Proportion des villages selon les chocs subis au cours de trois dernières années

Chocs subis	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Maladie de bétail	74,8	83,6	47,1	66,4	6,7	59,8	33,3	77	62
Perte de bétails (vol, mortalité, autres.)	76,7	86,9	61	78,1	6,7	60,4	31,3	71	64,9
Crise alimentaire	68,9	82	51,5	68	60	48,2	70,8	72,7	64
Sécheresse	38,8	62,3	22,1	18	6,7	27,4	25	38,8	30,7
Pressions parasitaires	27,2	42,6	28,7	46,9	13,3	19,5	33,3	36,1	32,2
Baisse des revenus	78,6	78,7	70,6	56,3	53,3	67,1	55,2	83,1	70
Baisse des prix des produits agro-pastoraux	49,5	37,7	16,9	29,7	0	28,7	4,2	35,5	28,3
Hausse des prix des produits manufacturés/alimentaires	91,3	78,7	71,3	61,7	73,3	81,7	81,3	57,9	73
Dégâts causés par des animaux / insectes	30,1	47,5	33,8	58,6	0	26,2	25	47,5	37,8
Décès / maladies suite aux épidémies (méningite, choléra, rougeole etc.)	48,5	14,8	22,8	35,2	26,7	32,9	18,8	25,1	29
Inondations	82,5	42,6	79,4	93	66,7	78,7	84,4	85,2	80,6

3.14.5. Appréciation de la situation alimentaire des villages

3.14.5.1. Prix des céréales

Dans l'ensemble, 3,3% des villages enquêtés ont déclaré la flambée des prix du céréales par rapport au mois passé et 35,5% des villages enquêtés ont affirmé que ces prix sont en baisse.

Selon les régions, les plus fortes proportions de villages enquêtés ayant déclaré la baisse des prix des céréales par rapport au mois passé sont situées dans la région de Maradi (61,7%) et Zinder avec 49,7%.

Les plus fortes proportions de villages enquêtés ayant déclaré la baisse des prix des céréales par rapport au mois passé sont à Falmey (100%), Bermo (88,2%), Dakoro (82,4%).

Tableau 50 : Proportion de villages enquêtés selon l'appréciation de l'évolution des prix des céréales par rapport au mois passé

Région	En Baisse	Stable	En Hausse	En Flambée (hausse exagérée)
Agadez	16,5	43,7	38,8	1
Diffa	31,2	34,4	18	16,4
Dosso	28,7	37,5	33,8	0
Maradi	61,7	28,9	8,6	0,8
Niamey	31,3	12,5	50	6,3
Tahoua	20	46,7	31,5	1,8
Tillabéri	33,3	6,3	47,9	12,5
Zinder	49,7	23,2	26,5	0,5
Ensemble	35,5	31,7	29,6	3,3

3.14.5.2. Offre des céréales

Dans l'ensemble, 19,1% des villages enquêtés ont déclarés une baisse de l'offre des céréales par rapport au mois passé et 32,1% ont déclaré en hausse.

Au niveau des régions, les proportions des offres varient de 12,5% à Niamey, à 23,8% à Zinder.

Dans les départements, les plus fortes proportions sont enregistrées à Falmey (72,7%), Ville de Tillabéri (61,5%), Takeita et Tillabéri avec 58,8% chacun.

Tableau 51 : Proportion de villages selon l'appréciation de l'évolution de l'offre (quantité sur le marché)

Région	En Baisse	Stable	En Hausse
Agadez	12,6	54,4	33,0
Diffa	19,7	37,7	42,6
Dosso	17,7	58,8	23,5
Maradi	18,0	32,0	50,0
Niamey	12,5	62,5	25,0
Tahoua	18,2	58,2	23,6
Tillabéri	22,9	52,1	25,0
Zinder	23,8	42,2	34,1
Ensemble	19,1	48,8	32,1

3.14.5.3. Prix, offre de bétail et aliments bétail

➤ Prix du bétail

Par rapport au mois précédant, 46,3% des villages enquêtés ont déclaré que les prix de bétail sont en hausse et 21,6% ont déclaré qu'ils sont en baisse.

Dans les régions, les hausses varient de 31,1% au niveau d'Agadez à 60,4% au niveau de Tillabéri. Pour les prix en baisses, ils varient de 0% au niveau de Niamey, à 36,7% au niveau de Maradi.

Au niveau des départements, les plus fortes proportions des villages qui ont déclaré la hausse sont à Tillabéri (94,1%), Say (93,3%), Birni N'Konni et Bouza avec 88,2% chacun.

Tableau 52 : Proportion de villages enquêtés selon l'appréciation de l'évolution du prix du bétail

Région	En Baisse	Stable	En Hausse
Agadez	18,5	50,5	31,1
Diffa	31,2	27,9	36,1
Dosso	18,4	30,9	47,8
Maradi	36,7	27,3	34,4
Niamey	0,0	56,3	31,3
Tahoua	9,7	29,1	55,8
Tillabéri	9,4	22,9	60,4
Zinder	30,8	17,8	50,8
Ensemble	21,6	29,0	46,3

➤ Offre du bétail

Dans l'ensemble, 42,0% des villages enquêtés ont affirmé que l'offre de bétail demeure stable par rapport au mois précédant l'enquête. Elle est en baisse dans 26,7% des villages et en hausse dans 31,2% des villages.

Au niveau régions, les hausses varient de 6,3% au niveau de Niamey à 39,3% au niveau de Diffa. Pour les prix en baisses, ils varient de 0% au niveau de Niamey, à 35,7% au niveau de Zinder.

Au niveau des départements, les plus fortes proportions des villages qui ont déclaré la stabilité sont à Loga et Arlit avec 100% des villages enquêtés chacun (voir tableau en annexe).

Tableau 53 : Proportion de villages selon l'appréciation de l'offre du bétail

Région	En Baisse	Stable	En Hausse
Agadez	16,5	45,6	37,9
Diffa	26,2	34,4	39,3
Dosso	28,7	52,9	18,4
Maradi	35,2	29,7	35,2
Niamey	0,0	93,8	6,3
Tahoua	19,4	41,8	38,8
Tillabéri	24,0	55,2	20,8
Zinder	35,7	31,9	32,4
Ensemble	26,7	42,0	31,2

➤ Prix des aliments pour bétail

Dans l'ensemble, par rapport au même mois de l'année passée, environ 35,1% des villages enquêtés ont déclaré une baisse des prix des aliments bétail par rapport au même mois de l'année passée.

Au niveau des régions, Zinder avec 45,4% a la plus forte proportion des villages ayant déclaré une baisse des prix des aliments bétail par rapport au même mois de l'année passée, suivie de Maradi avec 42,2%.

Selon les départements, les proportions des villages ayant déclaré une baisse des prix des aliments bétail par rapport au même mois de l'année passée varient de 0% au niveau de Kollo et Loga, à 100% au niveau de la ville de Zinder.

Tableau 54 : Proportion de villages selon l'appréciation de l'évolution des prix des aliments pour bétail

Région	En Baisse	Stable	En Hausse	En Flambée (hausse exagérée)
Agadez	39,8	30,1	28,2	1,9
Diffa	36,1	39,3	24,6	0,0
Dosso	33,8	29,4	33,1	3,7
Maradi	42,2	19,5	38,3	0,0
Niamey	6,3	62,5	25,0	6,3
Tahoua	33,3	31,5	27,3	7,9
Tillabéri	9,4	57,3	31,3	2,1
Zinder	45,4	25,4	28,1	1,1
Ensemble	35,1	31,9	30,2	2,8

➤ Situation fourragère

Dans l'ensemble, par rapport à la même période de l'année passée, 42,4% des villages enquêtés ont jugé la production fourragère en hausse, 37,1% l'ont jugé stable et 20,5% en baisse. Au niveau région, Tahoua (54,6%) a la plus forte proportion des villages qui ont jugé la production en hausse, suivie de Agadez avec 52,9%.

Au niveau des départements, les plus fortes proportions des villages qui ont jugé la production en hausse sont à Birni N'Konni et Mayahi avec 100% chacun.

Tableau 55 : Proportion des villages selon l'appréciation de la situation fourragère par rapport au même mois de l'année passée par région

Région	En Baisse	Stable	En Hausse
Agadez	12,8	34,3	52,9
Diffa	19,7	47,5	32,8
Dosso	25,0	43,4	31,6
Maradi	21,1	32,8	46,1
Niamey	7,7	84,6	7,7
Tahoua	14,1	31,3	54,6
Tillabéri	19,2	51,1	29,8
Zinder	28,7	28,2	43,1
Ensemble	20,5	37,1	42,4

➤ Situation alimentaire

D'une manière générale, par rapport au mois précédant l'enquête, 42,8% des villages ont annoncé avoir une situation alimentaire améliorée, 21,9% stable et 29,3% affirment que c'est dégradé. Au niveau des régions, la situation alimentaire améliorée varie de 52,7% au niveau de Tahoua à 32,8% au niveau de Maradi.

Dans les départements la situation alimentaire améliorée varie de 0% au niveau de Aderbissinat à 100% au niveau de Bouza.

Tableau 56 : Proportion des villages selon l'appréciation de la situation alimentaire

Région	Améliorée	Stable	Dégradée	Beaucoup Dégradée
Agadez	37,9	23,3	32,0	6,8
Diffa	36,1	27,9	31,2	4,9
Dosso	46,3	21,3	22,1	10,3
Maradi	32,8	22,7	39,1	5,5
Niamey	25,0	37,5	37,5	0,0
Tahoua	52,7	22,4	18,8	6,1
Tillabéri	35,4	17,7	45,8	1,0
Zinder	48,7	19,5	26,0	6,0
Ensemble	42,8	21,9	29,3	6,0

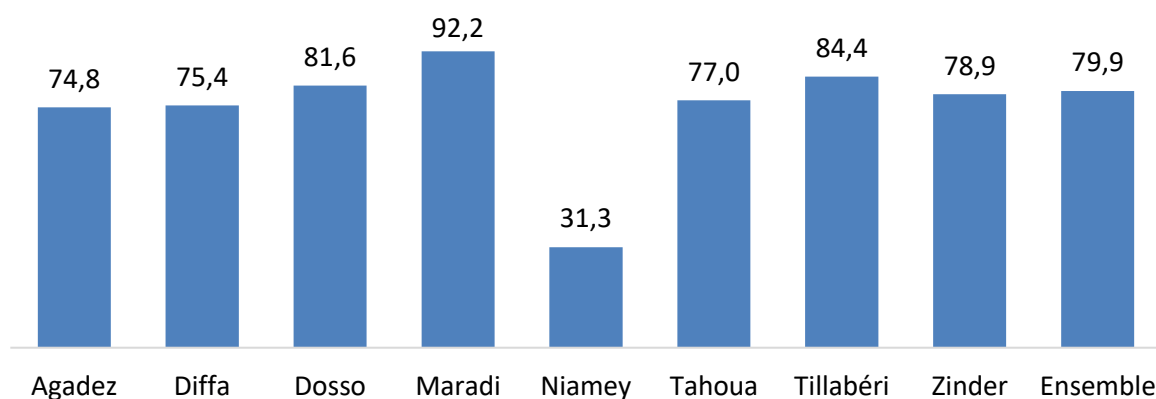
3.14.6. Appréciation de la situation nutritionnelle dans les villages

Dans l'ensemble, 79,9% des villages enquêtés affirment avoir des enfants de moins de 5 ans malnutris.

Au niveau des régions, les plus fortes proportions des villages enquêtés qui affirment avoir des enfants de moins de 5 ans malnutris sont enregistrés à Maradi avec 92,2% et Dosso avec 81,6%.

Au niveau des départements, les plus fortes proportions des villages enquêtés qui affirment avoir des enfants de moins de 5 ans malnutris sont à Aguié, Bermo, Bouza, Dioundiou, Falmey, Gazaoua, Goudoumaria, Guidan-Roundji, Iférouane, Loga, Mirriah, Say, Takeita avec 100% chacun.

Graphique 33 : Proportion (%) des villages enquêtés selon la présence des enfants malnutris de moins de 5 ans

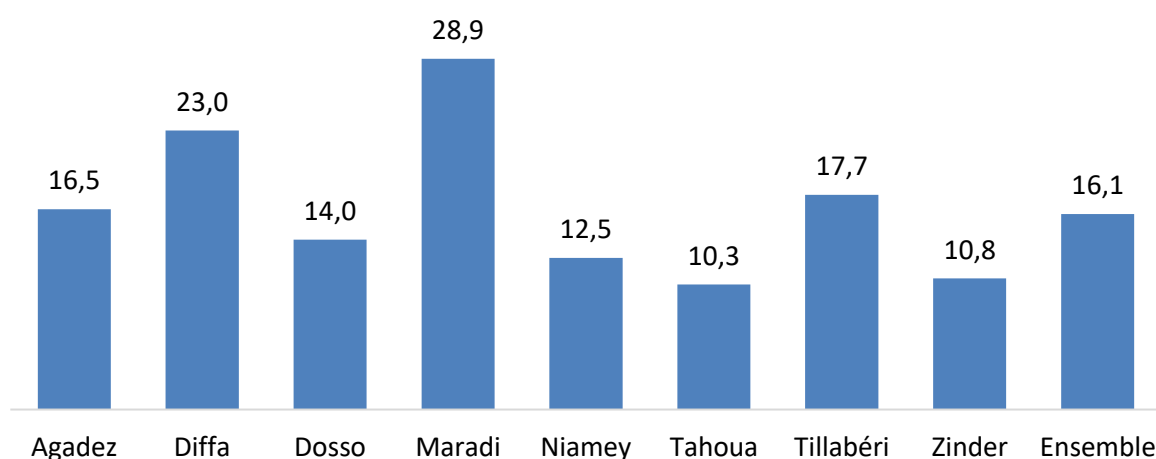


3.14.7. Dispositifs communautaires d'alerte et de réponse aux crises alimentaires et catastrophes

Globalement, 16,1% des villages enquêtés ont affirmé avoir un dispositif communautaire de réponse aux crises alimentaires ou catastrophes.

La proportion des villages, qui ont ce dispositif, est plus élevée dans les régions Maradi (28,9%) et Diffa (23%).

Graphique 34 : Proportion des villages enquêtés disposant d'un dispositif communautaire de réponse aux crises alimentaires ou d'autres catastrophes par région



3.14.8. Transhumance

3.14.8.1. Appréciation du nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale

Dans l'ensemble, le nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale entrant est en baisse dans 40% des villages par rapport au même mois de l'année passée.

Cependant cette situation est plus marquée dans les régions de Maradi 47,7% ; à Tahoua 46,1% et à Zinder 43,2%. Les proportions les plus élevées des villages ayant déclaré que le nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale est en hausse par rapport au même mois de l'année passée sont enregistrées à Diffa 26,2%, à Zinder 24,3% et à Maradi 19,5%.

Dans les départements, les proportions les plus élevées des villages ayant déclaré le nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale entrant en baisse par rapport au même mois de l'année passée sont enregistrées à Iférouane 100%, à Tahoua 88,2%, Takeita (82,4%) et Dioundiou (82,4%). Les plus grandes proportions des villages qui ont observé une hausse du nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale entrant sont observées à Goudoumaria 58,82%, à Tanout 52,94% et à Aderbissinat 47,06%. (Voir annexe).

Tableau 57 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale par région

Région	En Baisse	Identique	En Hausse	Non applicable
Agadez	40,78	17,48	17,48	24,27
Diffa	27,87	27,87	26,23	18,03
Dosso	36,76	21,32	17,65	24,26
Maradi	47,66	17,19	19,53	15,63
Niamey	6,25	6,25	0	87,5
Tahoua	46,06	28,48	8,48	16,97
Tillabéri	30,21	14,58	5,21	50
Zinder	43,24	20,54	24,32	11,89
Ensemble	40	20,9	16,52	22,58

3.14.8.2. Transhumance locale entrant

Dans l'ensemble, la transhumance locale entrant est en baisse dans 39,21% des villages enquêtés et en hausse dans 17,19% des villages par rapport au même mois de l'année passée. Les plus grandes proportions des villages enquêtés ayant déclaré la baisse sont enregistrées dans les régions de Zinder 49,19%, Agadez 48,54% et Tahoua 39,39%.

Par contre, les proportions les plus élevées de villages qui ont jugé la situation en hausse sont enregistrées dans les régions de Tahoua (24,2%), Diffa (19,7%) et Agadez (19,4%).

Au niveau des départements, la transhumance locale entrant est en baisse dans 39,2% des villages enquêtés et en hausse dans 17,2% des villages par rapport au même mois de l'année passée. Les plus grandes proportions des villages ayant déclaré la baisse sont observées à Iférouane 93,33% ; Dioundiou (82,4%) et Kantché (82,4%). Par contre, les proportions les plus élevées des villages qui ont jugé la situation en hausse sont enregistrées dans la Ville de Tahoua (76,9%), à Keita (68,8%) et à Mayahi (47,1%). (Voir annexe)

Tableau 58 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance locale entrant par rapport au même mois de l'année passée par région

Région	En Baisse	Identique	En Hausse	Non applicable
Agadez	48,5	21,4	19,4	10,7
Diffa	32,8	37,7	19,7	9,8
Dosso	34,6	36,8	11,0	17,7
Maradi	38,3	28,1	18,8	14,8
Niamey	0,0	12,5	0,0	87,5
Tahoua	39,4	32,7	24,2	3,6
Tillabéri	28,1	21,9	5,2	44,8
Zinder	49,2	19,5	20,0	11,4
Ensemble	39,2	27,4	17,2	16,2

3.14.8.3. Transhumance locale sortant

Le nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale sortant est en baisse dans 38,09% des villages enquêtés. Ce nombre est en hausse dans 11,9% des villages par rapport au même mois de l'année passée.

Les plus grandes proportions des villages ayant déclaré une baisse sont observées dans les régions de Tahoua (48,5%) à Zinder (48,1%) et Agadez (42,7%). Quant à la hausse, elle a été déclarée surtout dans les villages enquêtés des régions de Diffa (19,7%), Agadez (16,5%) et Zinder (15,7%).

Dans les départements, le nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale sortant est en baisse pour 94,1% à Madaoua, 76,5% à Bermo et à Dioundiou et 70,6% à Bouza. Ce nombre est en hausse par rapport au même mois de l'année passée de 64,7% à Aderbissinat, 35,3% à Goudoumaria et à Aguié. (Voir annexe)

Tableau 59 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance extraterritoriale sortant par région

Région	En Baisse	Identique	En Hausse	Non applicable
Agadez	42,7	15,5	16,5	25,2
Diffa	29,5	37,7	19,7	13,1
Dosso	33,8	27,9	10,3	27,9
Maradi	32,8	30,5	14,1	22,7
Niamey	0,0	6,3	6,3	87,5
Tahoua	48,5	31,5	7,9	12,1
Tillabéri	20,8	25,0	2,1	52,1
Zinder	48,1	19,5	15,7	16,8
Ensemble	38,1	25,7	11,9	24,3

3.14.8.4. Transhumance locale sortant

Dans l'ensemble, 39,21% des villages ont déclaré qu'elle est en baisse tandis que 10,9% des villages ont affirmé qu'elle est en hausse par rapport au même mois de l'année passée.

Les grandes proportions des villages qui ont observé une baisse sont enregistrées dans les régions d'Agadez (62,1%) à Zinder (49,7%) et à Tahoua (41,2%). Par rapport à la hausse, Diffa a enregistré (18,0%), Dosso (14,0%) et Tahoua (12,1%).

Dans les départements, la transhumance locale sortant est en baisse pour 93,3% à Iférouane, 92,9% à Ingall et 88,2% à Kantché par rapport au même mois de l'année passée. Pour ceux qui l'ont jugé en hausse les proportions les plus élevées des villages sont enregistrées à Aderbissinat (41,2%), à Goudoumaria (35,3%) et à Dungass (35,3%). (Voir annexe)

Tableau 60 : Proportion des villages selon l'appréciation du nombre d'animaux en transhumance locale sortant par rapport au même mois de l'année passée par région

Région	En Baisse	Identique	En Hausse	Non applicable
Agadez	62,1	16,5	10,7	10,7
Diffa	36,1	37,7	18,0	8,2
Dosso	31,6	33,1	14,0	21,3
Maradi	32,0	39,1	9,4	19,5
Niamey	0,0	12,5	0,0	87,5
Tahoua	41,2	40,0	12,1	6,7
Tillabéri	19,8	27,1	6,3	46,9
Zinder	49,7	23,2	9,7	17,3
Ensemble	39,2	30,6	10,9	19,3

3.14.8.5. Début transhumance

Dans l'ensemble, 24,3% des villages enquêtés ont déclaré que le début de la transhumance a été précoce par rapport aux années normales. Les proportions les plus élevées des villages qui ont trouvé que le début de la transhumance est précoce sont enregistrées à Maradi (40,6%), à Zinder (35,1%) et à Dosso (33,1%).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des villages qui ont trouvé que le début de la transhumance est précoce sont enregistrées à Dioundiou (94,1%), Goudoumaria (88,2%) et Gouré (76,5%). (Voir annexe)

Tableau 61 : Proportion des villages selon l'appréciation du début de la transhumance par rapport aux années normales par région

Région	Précoce	Normal	Tardif
Agadez	19,4	66,0	14,6
Diffa	29,5	65,6	4,9
Dosso	33,1	48,5	18,4
Maradi	40,6	43,0	16,4
Niamey	0,0	87,5	12,5
Tahoua	6,7	58,2	35,2
Tillabéri	5,2	82,3	12,5
Zinder	35,1	42,2	22,7
Ensemble	24,3	55,7	20,0

3.14.9. Hydraulique pastorale

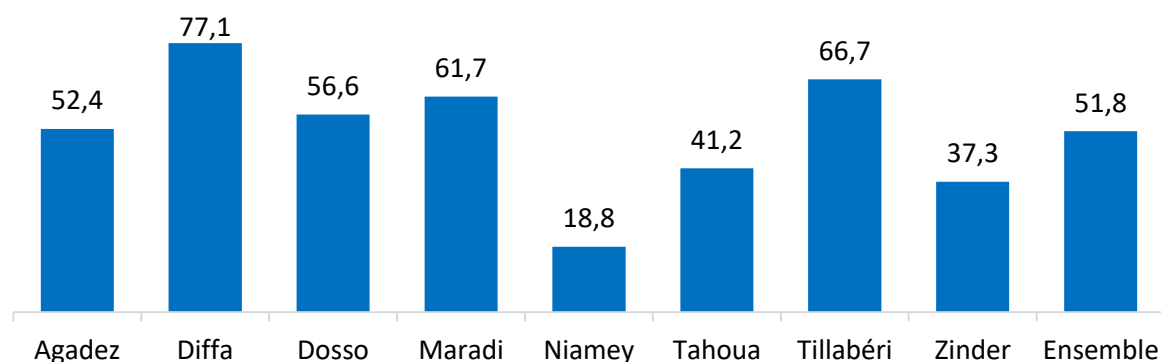
3.14.9.1. Existence des points d'eau pour l'abreuvement

Dans l'ensemble, 51,8% des villages ont affirmé qu'il existe des points d'eau pour l'abreuvement des animaux.

Les proportions les plus importantes des villages ayant affirmé qu'il n'existe pas de points d'eau pour l'abreuvement des animaux sont enregistrées à Niamey (81,3%) et Zinder (62,7%)

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des villages ayant déclaré qu'il n'existe pas de points d'eau pour l'abreuvement des animaux sont enregistrées à Illéla (100%), Loga (100%) et Keita (93,8%). (Voir annexe).

Graphique 35 : Proportion des villages selon l'existence des points d'eau pour l'abreuvement des animaux par région



3.14.9.2. Disponibilité des points d'eau

La disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux est en baisse selon 16,7% des villages enquêtés mais en hausse d'après 25,8% par rapport au même mois de l'année précédente.

Les proportions les plus importantes de villages ayant déclaré cette baisse sont relevées dans les régions de Diffa (34,4%), Zinder (23,2%) et de Maradi (20,3%). Les proportions les plus élevées des villages qui l'ont déclarée en hausse sont enregistrées dans les régions d'Agadez (38,9%), Tahoua (36,8%) et Dosso (31,2%).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des villages ayant observé la baisse de la disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux par rapport au même mois de l'année passée sont enregistrées à Keita, Ville de Diffa et Ville de Tahoua, avec 100% chacun.

Pour les villages qui ont observé la hausse, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Boboye (100%), Takeita (100%) et Birni N'Konni (78,6%) (voir annexe)

Tableau 62 : Proportion des villages selon la disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux par rapport au même mois de l'année passée par région

Région	En Baisse	Identique	En Hausse
Agadez	7,4	53,7	38,9
Diffa	34,0	51,1	14,9
Dosso	11,7	57,1	31,2
Maradi	20,3	49,4	30,4
Niamey	0,0	100,0	0,0
Tahoua	11,8	51,5	36,8
Tillabéri	12,5	75,0	12,5
Zinder	23,2	62,3	14,5
Ensemble	16,7	57,5	25,8

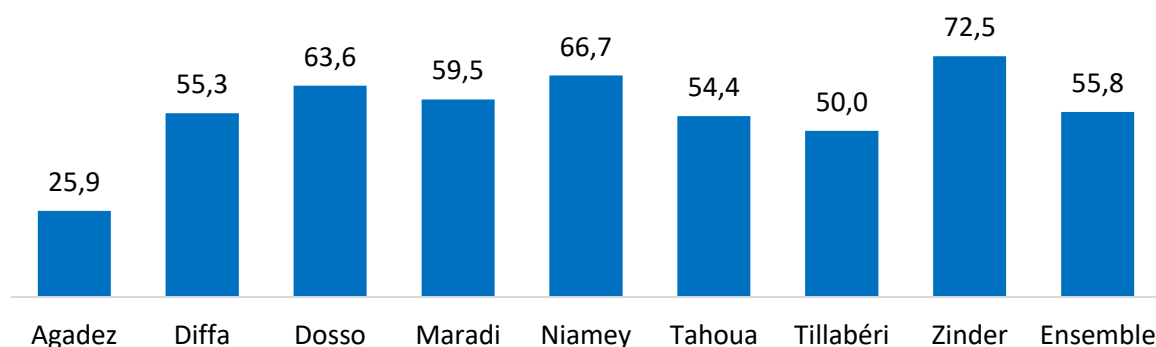
3.14.9.3. Non-disponibilité des points d'eau

Dans l'ensemble, 55,8% des villages enquêtés ont affirmé que la non-disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement influence l'utilisation du fourrage.

Les proportions les plus élevées des villages ayant affirmé que la non-disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement influence l'utilisation du fourrage sont observées à Zinder (72,5%), Niamey (66,7%) et Dosso (63,6%).

Au niveau des départements, les plus fortes, proportions des villages ayant affirmé que la non-disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux influence l'utilisation du fourrage pour le cheptel sont observées à Abalak, Dungass et Kantché, avec 100% chacun. (voir annexe)

Graphique 36 : Proportion des villages selon l'influence de la non disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement et l'utilisation du fourrage disponible par le cheptel par région



3.14.10. Situation sécuritaire

Le contexte sécuritaire est appréhendé à travers : l'évolution de la situation d'insécurité dans les zones, l'obligation pour les ménages de quitter leurs localités pour cause d'insécurité et leurs inquiétudes dans leurs vies quotidiennes.

3.14.10.1. Appréciation de la situation sécuritaire

Dans l'ensemble, 22,0% des villages ont déclaré que la situation d'insécurité dans leurs localités est dégradée alors que 45,8% l'ont trouvée améliorée.

Selon les régions, les proportions les plus élevées des villages qui ont déclaré que la situation d'insécurité dans leurs localités est dégradée sont enregistrées à Agadez (40,0%), à Dosso (38,1%) et à Diffa (33,3%). Pour les villages qui l'ont déclarée améliorée, ils sont de 55,6% à Tahoua, de 50% à Maradi et de 47,62% à Dosso.

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des villages qui ont déclaré que la situation d'insécurité dans leurs localités est dégradée sont enregistrées à Falmey 66,7%, à Aderbissinat (50,0%) et à Dioundiou (50,0%) partout. Les villages qui ont déclaré que la situation d'insécurité est améliorée les proportions les plus élevées sont enregistrées à Abalak, à Dogondoutchi et à Dosso, avec 100% chacun. (Cf. annexe).

Tableau 63 : Proportion des ménages selon l'évolution de la situation sécuritaire par région

Région	Améliorée	Stable (Même niveau, Sans changement)	Dégradée
Agadez	40,0	20,0	40,0
Diffa	33,3	33,3	33,3
Dosso	47,6	14,3	38,1
Maradi	50,0	40,0	10,0
Tahoua	55,6	44,4	0,0
Tillabéri	0,0	100	0,0
Zinder	42,9	57,1	0,0
Ensemble	45,8	32,2	22,0

3.14.10.2. Impact de la situation sécuritaire sur les ménages

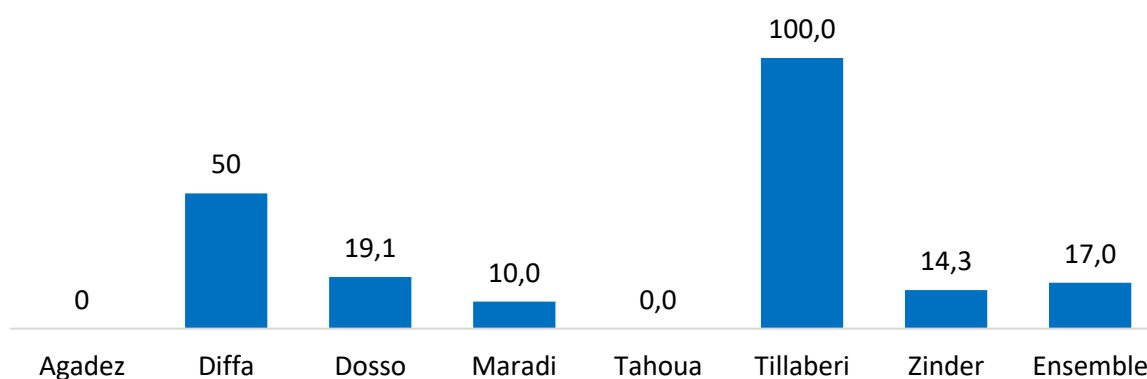
Dans l'ensemble 16,95% des villages ont déclaré qu'ils ont été obligés de quitter pour cause

d'insécurité au cours des 12 derniers mois.

Dans les régions, les proportions les plus élevées des villages ayant déclaré qu'ils ont été obligés de quitter pour cause de l'insécurité sont enregistrées à Tillabéri 100%, à Diffa 50,0% et à Dosso 19,05%.

Dans les départements, les proportions les plus élevées des villages qui ont déclaré être obligé de quitter leurs localités pour cause d'insécurité sont enregistrées à Goudoumaria et à Kollo 100% partout, Tibiri (Doutchi) (50,0%). (Cf. annexe).

Graphique 37 : Proportion des ménages qui ont été obligé de quitter leurs localités pour cause de la situation d'insécurité par région

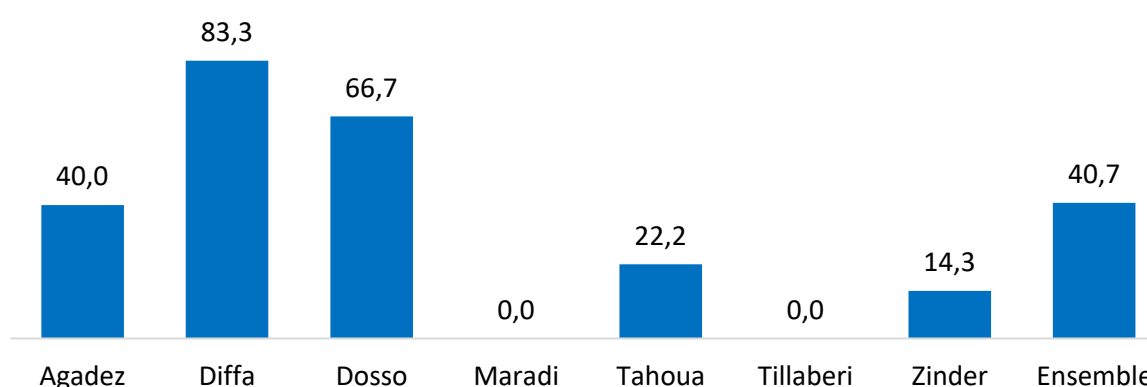


Dans l'ensemble, 40,68% des villages ont déclaré qu'ils sont inquiets dans leurs vies quotidiennes compte tenu de la situation d'insécurité.

Selon les régions, les proportions les plus élevées des villages ayant déclaré qu'ils sont inquiets dans leurs vies quotidiennes compte tenu de la situation de l'insécurité sont enregistrées à Diffa 83,3%, à Dosso 66,7% et à Agadez 40,0%.

Selon les départements, 40,7% des villages ont déclaré qu'ils sont inquiets dans leurs vies quotidiennes compte tenu de la situation sécuritaire. Les proportions les plus élevées des villages ayant déclaré être inquiets dans leurs vies quotidiennes compte tenu de la situation sécuritaire sont enregistrées à Abalak, à Dioundiou, à Falmey, avec 100% chacun. (Voir annexe).

Graphique 38 : Proportion des villages selon leur inquiétude dans leurs vies quotidiennes



IV. RESULTATS DE L'ENQUETE DANS LES ZONES A ACCES LIMITE

4.1. CARACTERISQUES SOCIOECONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

4.1.1. Principales caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage

4.1.1.1. Sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, environ neuf (9) chefs de ménage sur dix (10) sont des hommes. Selon les régions, Maradi (3,3%) enregistre la proportion relativement la plus faible des femmes chefs de ménages.

Les mêmes tendances sont observées au niveau des départements.

Tableau 64 : Proportion des ménages par région selon le sexe

<i>Sexe</i>	<i>Diffa</i>	<i>Dosso</i>	<i>Maradi</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Ensemble</i>
Masculin	87,5	93,2	96,7	88,2	87,7	89,3
Féminin	12,5	6,8	3,3	11,8	11,3	10,7

4.1.1.2. Age du chef de ménage

Dans l'ensemble, 76,8% des chefs de ménages ont un âge entre 35 et 64 ans, suivis de ceux qui sont âgés de plus de 65 ans. Les mêmes tendances sont observées selon les régions.

Tableau 65 : Proportion des ménages région selon l'âge

<i>Classe d'âge</i>	<i>Diffa</i>	<i>Dosso</i>	<i>Maradi</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Ensemble</i>
Moins de 35 ans	12,7	5,1	13,1	5,9	10,3	10,1
35 à 64 ans	77,7	89,0	72,3	84,6	74,2	76,8
65 ans et +	9,6	5,9	14,6	9,5	15,6	13,2

4.1.1.3. Activité Principale des chefs de ménage

L'agriculture, le petit commerce et l'élevage restent les activités les plus exercées par les chefs de ménage. En effet, 74,7% ont déclaré l'agriculture comme activité principale, 7,6% ont déclaré le petit commerce et 6,6% pour l'élevage. Les mêmes tendances sont observées au niveau des régions.

Tableau 66 : Proportion des ménages région selon l'activité principale

Activité principale	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Agriculture	60,6	76,3	93,6	62,5	79,5	74,7
Élevage	19,9	0,8	0,0	14,9	1,3	6,6
Petit Commerce	9,0	4,2	3,1	10,7	7,3	7,6
Artisanat	4,1	0,8	0,0	2,6	0,7	1,6
Secteur public	0,3	2,5	0,0	0,2	0,7	0,5
Secteur privé	0,0	0,8	0,0	0,0	0,1	0,1
Travail journalier	4,3	11,0	2,1	3,1	5,1	4,5
Bucheron	0,0	0,0	0,5	0,2	0,1	0,2
Chasse/pêche	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2
Travaux ménagers et domestiques	0,1	0,0	0,3	0,3	1,4	0,9
Commerçant/entrepreneur	0,9	0,0	0,3	0,0	0,8	0,6
Extraction/carrière (or, sel, natron, mine, etc.)	0,3	2,5	0,3	0,0	0,3	0,3
Inactif	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.1.2. Conditions de vie des ménages

Principale source d'eau de boisson

Dans l'ensemble, la principale source d'eau de boisson est le forage (41,2%) suivi du puits ouvert (22,4%).

Selon aux régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré le forage comme principale source d'eau de boisson est observée à Diffa et Tillabéri avec respectivement (50,5%) et (50,1%) et la plus faible à Tahoua (5,8%). Quant aux puits ouverts, les proportions les plus élevées sont observées à Tahoua (47,3%) et à Tillabéri (20,3%). Pour l'eau de surface, Tillabéri enregistre la proportion la plus élevée (4,8%). (Voir Tableau ci-dessous).

Durée de collecte de l'eau de boisson

Dans l'ensemble, 47,9% des ménages consacrent moins de 15 minutes pour s'approvisionner en eau (y compris le temps de collecte), 31,2% entre 15 à 30 minutes et 11,1% entre 30 à 45 minutes. Dans les régions, les proportions les plus élevées des ménages qui consacrent moins de 15 minutes pour la collecte sont observées à Maradi (73,6%), Dosso (48,3%) et Tillabéri (45,5%). (Voir Tableau ci-dessous)

Au niveau des départements, la proportion la plus élevée des ménages ayant une durée de collecte d'eau de plus d'une (01) heure est enregistrée à Tassara (52,0%), suivi de Bagaroua (36,4%) et Terra (19,8%). (Voir annexe durée de collecte).

Conservation d'eau :

Dans l'ensemble, 51,1% des ménages utilisent le bidon comme principal moyen de conservation d'eau, suivi du récipient fermé (37,7%) et du récipient ouvert (11,2%).

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages utilisant le bidon sont enregistrées à Diffa (66,5%), Dosso (56,8%) et Maradi (55,4%). Ceux qui utilisent le récipient fermé sont enregistrées à Tillabéri (45,7%), Dosso (42,4%) et Maradi (38,5%). (Voir Tableau ci-dessous).

Pour les départements, les proportions les plus élevées des ménages qui utilisent le bidon sont observés à Bankilaré (92,2%), Torodi (88,1%) et Bosso (84,2%). Pour le récipient fermé, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans le département de Filingué (93,3%), Ayorou (92,1%) et Banibangou (85,0%). (Voir annexe conservation d'eau).

Type de toilette

Dans l'ensemble, 54,6% des ménages font la défécation à l'air libre (brousse). Selon les régions, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Tahoua (66,3%), Tillabéri (57,3%) et Dosso (55,1%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages font la défécation à l'air libre (brousse) sont enregistrées à Ouallam (94,9%), à Bankilaré (93,5%) et Téra (90,1%). Pour les latrines traditionnelles, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Ayorou (87,0%), Mainé-Soroa (76,9%) et Say (72,9%). (Voir annexe type de toilette).

Principale source d'énergie pour la cuisson

Dans l'ensemble, le bois de chauffe (95,2%) est le combustible le plus utilisé par des ménages. Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages utilisant le bois de chauffe comme principale combustible sont observées à Tahoua (99,8%), Dosso (98,3%), Tillabéri (95,6%) et Diffa (95,4%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages utilisant le bois de chauffe comme principale source d'énergie de cuisson sont enregistrées à Tillabéri, Tahoua, Abala, Filingué et Banibangou (100%) des ménages chacun. En revanche, les proportions les plus faibles des ménages qui utilisent le bois de chauffe comme combustible sont enregistrées à Say (62,1%) et Guidan-Roundji (69,8%). (Voir annexe source d'énergie pour la cuisson).

Principale source d'éclairage dans les ménages

Dans l'ensemble, 72,8% des ménages utilisent la lampe à pile comme source d'éclairage, tandis que 16,6% ont fait recours à l'électricité et 9,7% utilisent le panneau solaire.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages utilisant la lampe à pile sont enregistrées à Tahoua (94,7%), Diffa (91,2%) et Maradi (75,9%). Pour l'électricité, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Tillabéri (24,2%) et Maradi (23,3%). L'énergie solaire est principalement utilisée dans la région de Tillabéri (15,6%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages utilisant la lampe à pile/lampe chargeable sont enregistrées à Téra (98,3%), Bosso (97,1%) et Birni-N'Konni (97,7%). Pour l'électricité, les proportions les plus élevées sont enregistrées au niveau de

Gothèye (80,8%) et Filingué (66,3%). Quant au panneau solaire, la proportion la plus élevée des ménages qui les utilisent est enregistrée à Bankilaré (82,5%) et Banibangou (44,1%).

Statut d'occupation du logement des ménages

La grande majorité des ménages (89,2%) sont propriétaires de leurs logements.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages propriétaires sont observées à Tahoua (98,6%), Maradi (93,3%) et à Dosso (92,4%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées de ménages propriétaires sont observées à Ouallam (99,4%), Birni-N'Konni (99,4%), Abala et Tassara avec (98,9%) chacun.

Nature des murs du logement

Dans l'ensemble, 74,8% de ménages ont des murs de leur logement en Terre/brique/banco/argile de terre et 15,0% des murs en paille.

Selon les régions, les proportions les plus élevées de ménages ayant des murs en terre/brique/Banco/Argile sont enregistrées à Dosso (95,8%) et Tillabéri (84,2%). Pour les murs en paille, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Diffa (38,1%), Tillabéri (11,4%) et Tahoua (10,9%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant des murs en terre/brique/banco/argile sont enregistrées à Tillabéri (99,5%), Banibangou (98,4%) et Filingué (98,3%). Quant aux murs de logements bâtis avec des pailles/tiges, les proportions les plus élevées sont observées à N'Gourti (75,1%) et Bosso (54,2%). (Voir annexe).

Nature du toit du logement

Dans l'ensemble, la proportion des ménages ayant le toit de leur logement en terre/argile/Banco est de 80,1%, tandis que 9,7% des ménages ont du toit en paille.

Au niveau des régions, Maradi (94,4%), Tillabéri (86,3%) et Tahoua (84,8%) enregistrent les proportions les élevées. La proportion la plus élevée des ménages ayant le toit en paille est enregistrée à Diffa (32,2%).

Pour les départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant de toit en terre/argile/Banco sont observées à Tillabéri (100%) et Filingué (97,1%), Guidan-Roundji (96,1%). Quant aux proportions des ménages qui ont de toit en paille, les plus fortes sont enregistrées à N'Guigmi (50,8%), Bosso (47,5%) et Tillia (44,9%). (Voir annexe).

Tableau 67 : Proportions des ménages selon les conditions de vie par région

	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Principale source d'eau de boisson du ménage						
Robinet d'eau courante (SEEN/NDE)	6,0	6,8	11,3	8,7	14,3	11,4
Forage	50,0	42,4	35,9	5,8	50,1	41,2
Mini AEP	27,9	39,0	35,4	29,7	7,2	18,2
Puits protégé	2,5	5,1	5,1	8,6	3,2	4,2
Puits ouvert	13,6	6,8	12,3	47,3	20,3	22,4

	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Eau surface (marigot, rivière, ruisseau, pluies, mares, fleuve, etc.)	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	2,6
Camion-citerne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Durée de collecte de l'eau de boisson						
Moins de 15 minutes	46,3	48,3	73,6	41,8	45,5	47,9
15 à 30 minutes	37,9	39,0	18,7	19,0	34,6	31,2
30 à 45 mn	10,8	6,8	7,2	11,0	12,2	11,1
45 à 60 mn	3,8	2,5	0,5	5,0	4,0	3,7
1 heure à plus	1,2	3,4	0,0	23,2	3,7	6,1
Conservation d'eau dans le ménage						
Récipient ouvert	4,1	0,8	6,2	26,7	10,3	11,2
Récipient fermé	29,4	42,4	38,5	19,0	45,7	37,7
Bidon	66,5	56,8	55,4	54,3	44,0	51,1
Type de toilette dans le ménage						
W.C moderne/toilette avec chasse d'eau	2,8	0,0	7,2	1,7	2,3	2,7
Latrine améliorée	3,2	9,3	17,4	10,9	6,1	7,6
Latrine traditionnelle	53,2	35,6	30,8	21,2	34,3	35,1
Brousse (dans la nature)	40,7	55,1	44,6	66,3	57,3	54,6
Principale source d'énergie pour la cuisson						
Bois de chauffe	95,4	98,3	84,1	99,8	95,6	95,2
Charbon	4,0	0,0	0,0	0,0	0,9	1,2
Gaz	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Réchaud à pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bouses de vache	0,3	0,0	0,0	0,2	0,4	0,3
Tiges de céréales	0,1	1,7	15,9	0,0	3,0	3,2
Principale source d'éclairage						
Électricité	3,2	7,6	23,6	3,7	24,2	16,6
Energie solaire	5,0	8,5	0,5	1,6	15,6	9,7
Générateur	0,4	0,0	0,0	0,0	1,3	0,8
Pétrole	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Lampe à pile/Lampe Chargeable	91,2	83,9	75,9	94,7	58,9	72,8
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	79,8	92,4	93,3	98,6	88,5	89,2
Locataire	1,2	3,4	0,0	0,6	1,4	1,1
Occupe sans payer de location (loge gratuitement)	19,0	4,2	6,7	0,8	10,1	9,6
Nature principale du toit du logement						
Terre Argile Banco	48,4	79,7	94,4	84,8	86,3	80,1
Paille	32,2	7,6	0,8	7,6	4,9	9,7
Bois	15,3	9,3	0,3	1,9	4,3	5,6
Bâche	1,6	0,0	0,0	4,2	0,7	1,3
Nattes	1,2	0,0	0,3	1,4	0,2	0,6
Tôle ou métal	0,6	1,7	3,8	0,2	3,2	2,2
Ciment/béton	0,4	1,7	0,5	0,0	0,4	0,4
Tuiles	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Nature des murs du logement						
Ciment/béton	0,6	1,7	1,3	0,2	0,7	0,7
semi dur	0,4	0,8	19,2	0,0	1,7	2,9
Briques cuites	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2
Terres / briques de terre/ Banco/Argile	36,4	95,8	74,1	81,3	84,2	74,8
Bois/bambou	22,7	0,0	0,3	0,0	0,3	4,1
Pierres	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
Tôles en métal	0,1	0,0	0,0	0,0	0,8	0,4
Paille / Tige	38,1	1,7	4,6	10,9	11,4	15,0
Bâche/ nattes	1,5	0,0	0,3	7,6	0,7	1,9

4.2. BIENS DES MENAGES

Dans l'ensemble, les principaux biens appartenant aux ménages sont les petits outillages agricole (houe/daba/hilaire) pour une proportion de 83,2%, suivi des meubles (lits, tables, buffet) (72,1%), le matelas (66,8%) et le téléphone/ thuraya (69,6%).

De manière générale, les ménages dirigés par les hommes possèdent plus de biens que les ménages dirigés par les femmes. En effet, 84,3% des ménages dirigés par les hommes possèdent des petits outillages agricoles, 73,0% pour les meubles et 70,4% pour les téléphone/thuraya. Ces proportions sont respectivement de 74,5%, 65,5%, 63,5% chez les ménages dirigés par les femmes.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages détenteurs des meubles sont observées à Tillabéri (82,0%) et de Tahoua (78,2%). Pour le petit outillage, la majorité des ménages les possédants se retrouvent à Maradi (96,6%), Dosso (92,6%) et Tillabéri (87,0%). Concernant le Téléphone portable/tablette (simple ou Thuraya), les régions qui enregistrent les proportions les plus élevées sont Maradi (81,0%), Tillabéri (70,8%), Tahoua (69,4%) et enfin pour le matelas, Tillabéri (68,2%), Tahoua (68,1%) et Maradi (64,6%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages possédant principalement les biens ci-dessous sont :

- les meubles (lits, tables, buffet, etc.) : Bosso (99,3%), Torodi (95,8%), Bankilaré (95,1%), Banibangou (93,3%), Guidan-Roundji (91,5%), et Gothèye (91,2%) ;
- le téléphone portable/tablette (simple ou Thuraya) : Ayorou (99,3%), Tillia (98,7%), Guidan-Roundji (98,2%), Banibangou (92,0%) et Bosso (91,8%)
- le petit outillage agricole et le téléphone/thuraya : Mainé-Soroa (100%), Bosso (100%), Bankilaré (98,6%), Bagaroua (97,8%), Madarounfa (97,6%), Torodi (97,6%) Ouallam (96,4%), Gothèye (96,2%), Guidan-Roundji (95,2%), Birni N'Konni (95,2%), Tillabéri (94,8%), Abala (94,7%), Banibangou (93,3%) ;
- le matelas : Bosso (96,6%), Filingué (92,1%), Gothèye (90,9%).

Tableau 68 : Proportion des ménages possédant des biens selon la région

Biens de ménage	MDH	MDF	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Meubles (lits, tables, buffet)	73,0	65,5	39,6	58,8	65,6	78,2	82,0	72,1
Bijoux de valeur (or, argent)	0,5	1,2	1,3	0,0	0,0	1,6	0,2	0,6
Fer à repasser	4,5	1,5	8,0	1,5	17,7	0,9	1,2	4,1
Machine à coudre	2,2	2,5	3,3	5,9	6,1	0,8	1,4	2,2
Téléphone portable/tablette (simple ou Thuraya)	70,4	63,5	59,8	54,4	81,0	69,4	70,8	69,6
Télévision/Accessoires (antenne parabolique)	3,4	3,2	0,2	4,4	2,4	0,9	5,4	3,3
Petit outillage agricoles (Houe, Daba, hilaire, Arrosoir,)	84,3	74,5	78,7	92,6	96,6	67,8	87,0	83,2
Cyclomoteur Moto	2,4	0,5	0,0	1,5	13,5	0,0	1,2	2,2
Matelas	68,2	56,8	64,1	54,4	64,6	68,1	68,2	66,8
Foyer amélioré (en banco et métallique)	20,1	23,8	33,7	2,9	4,8	34,2	15,4	20,5
Bicyclette vélo	7,7	3,0	1,5	1,5	9,5	0,9	11,0	7,2
Charrette (à traction animale)	30,8	16,0	23,1	30,9	27,2	22,2	33,7	29,0
Motopompe	4,1	3,0	0,4	0,0	4,8	0,0	6,5	3,9
Voiture	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,6	0,1	0,2
Tracteur	20,5	11,2	14,1	35,3	12,2	21,3	21,3	19,4
Panneaux solaires	3,1	2,2	1,9	1,5	13,8	3,1	1,0	3,0
Porte-tout (pousse-pousse)	1,2	0,5	0,2	5,9	6,6	0,3	0,3	1,1
taxis, camion, moto taxi, tricycle	13,1	8,8	11,7	13,2	31,7	2,6	12,3	12,5
Charrue, houes asines, semoirs	20,1	12,0	26,1	30,9	20,4	16,8	17,2	19,2
Radio	0,7	0,5	3,1	0,0	1,1	0,2	0,0	0,7
Autre bien	0,7	0,5	3,1	0,0	1,1	0,2	0,0	0,7

4.3. PRODUCTION AGRICOLE ET RESERVES ALIMENTAIRES DES MENAGES

4.3.1. Exploitation des terres

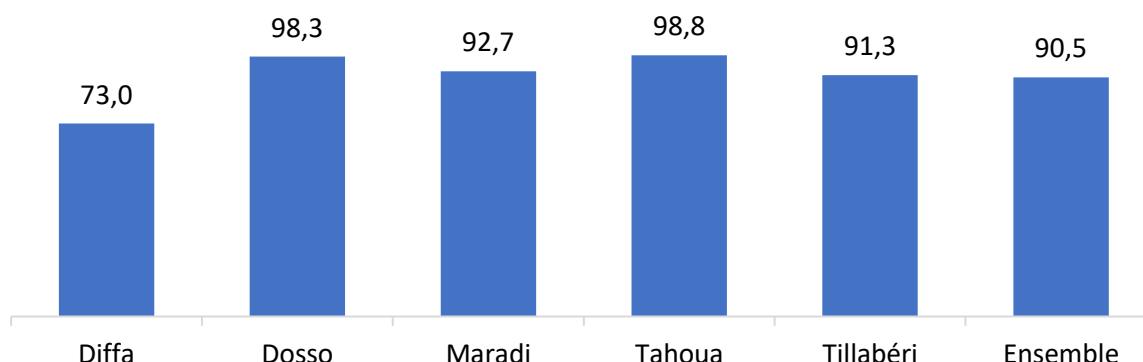
4.3.1.1. Exploitation des terres par les ménages

Dans l'ensemble, 90,5% des ménages ont déclaré avoir exploité des champs/jardins ou parcelles au cours de la campagne agricole 2024.

Selon les régions, la proportion la plus faible des ménages ayant déclaré avoir exploité des champs/jardins ou parcelles est enregistrée à Diffa avec 73,0%.

Au niveau des départements, on observe des proportions de ménages ayant exploité des champs/jardins/parcelles supérieures à 90,5% dans 12 départements sur 22. Parmi ces départements, les proportions les plus faibles ont été enregistrées à Bosso (1,3%), Say (19,2%) et N'Guigmi (51,7%). (voir annexe)

Graphique 39 : Proportion des ménages ayant exploité des champs/jardins/parcelles par région



4.3.1.2. Exploitation des terres par les femmes des ménages

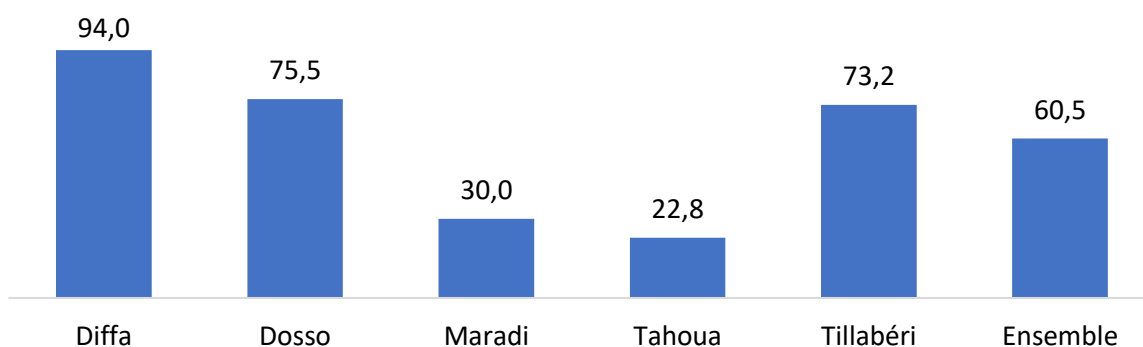
Dans l'ensemble, 60,5% des ménages ont déclaré que les femmes ont exploité des champs/jardins ou parcelles au cours de la campagne agricole 2024.

La région de Diffa enregistre la proportion la plus élevée des ménages dont les femmes ont exploité des champs/jardins avec 94,0% et la proportion la plus faible est enregistrée à Tahoua avec 22,8%.

Au niveau des départements, on observe des proportions des ménages dont les femmes ont exploité des champs/jardins/parcelles supérieures à 50% dans 14 départements sur 22. La proportion la plus faible des ménages dont les femmes ont déclaré avoir exploité des champs/jardins/parcelles a été enregistrée à Birni N'Konni avec 8,4%

Il est à noter que les femmes n'ont pas exploité des champs/jardins/parcelles à Say.

Graphique 40 : Proportion des ménages dont les femmes ont exploité des champs, jardins et parcelles par région



4.3.2. Superficies exploitées

4.3.2.1. Superficies des champs/jardins/parcelles exploitées par les ménages

Dans l'ensemble, 35,4% des ménages ont exploité des champs/jardins de superficie 2 Hectares au plus. La proportion des ménages ayant exploité 3-4 Hectare est de 28,5% et celle de 5-6

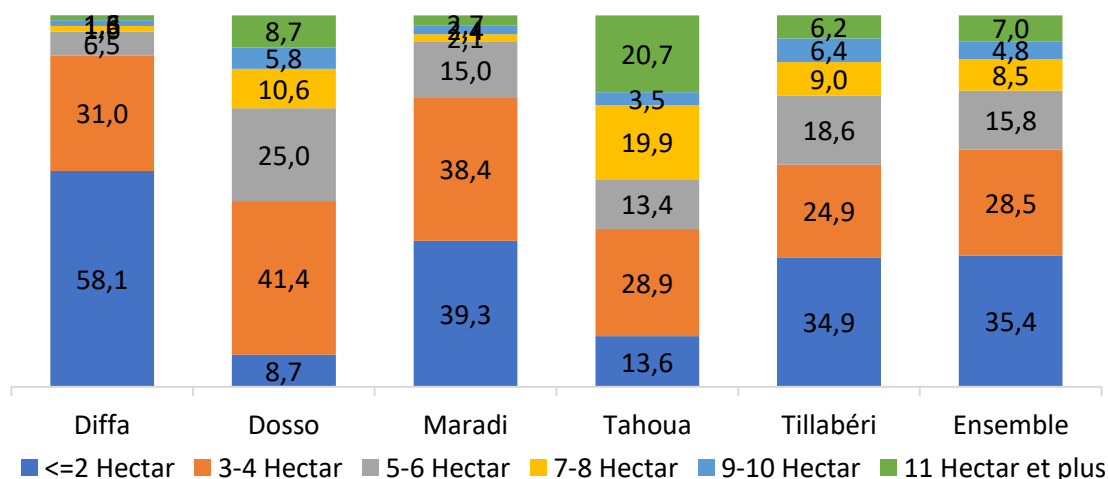
Hectare est de 15,8%.

Pour ceux qui ont exploité de superficie champs/jardins 2 Hectare au plus, la proportion la plus élevée est observée à Diffa (58,1%), suivie de Maradi (39,3%) et Tillabéri (34,6%). La proportion des ménages ayant exploité 5-6 Hectare de champs/jardins est plus élevée à Dosso (25,0%) suivie de celle de Tillabéri (18,6%). La proportion la plus élevée des ménages ayant exploité 11 Hectares et plus est observée à Tahoua (20,7%).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant exploité des champs/jardins de superficie de 2 Hectares au plus ont été enregistrées à Bosso (89,2%), Bankilaré (85,8%) et N'Guigmi (85,4%). Pour les ménages ayant exploité des superficies de 3-4 hectares, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Birni N'Konni (52,5%), Tillabéri (52,5%) et Mainé Soroa (47,4%).

La proportion la plus élevée des ménages ayant exploité 11 Hectare et plus est observée à Tahoua (36,7%).

Graphique 41 : Proportion des ménages selon la superficie des champs exploités par région



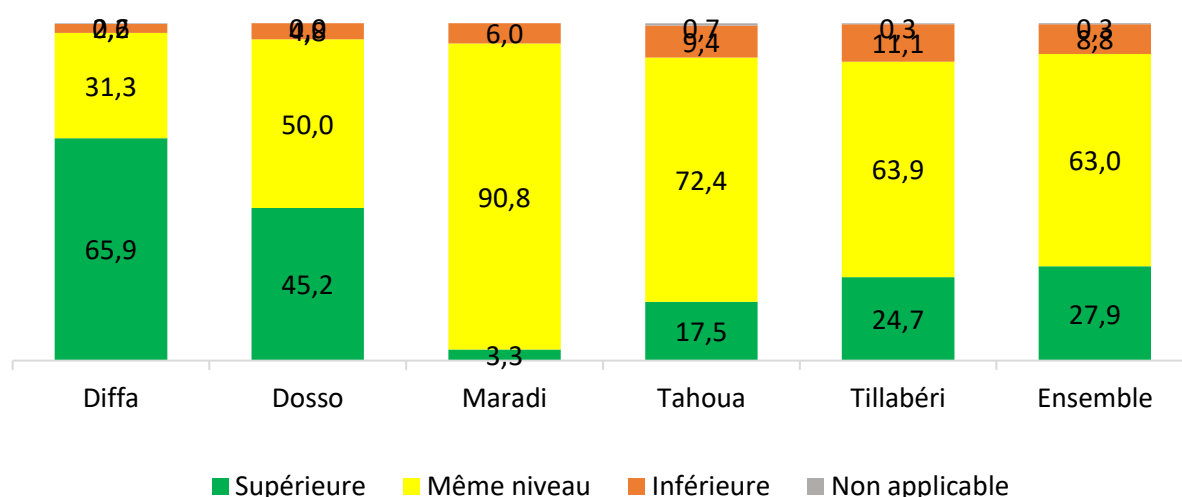
4.3.2.2. Évolution des superficies par rapport à 2023

Dans l'ensemble, 63,0% des ménages ont déclarés que les superficies exploitées sont restées au même niveau par rapport à celle de l'année passée 2023, inférieures pour 8,8% des ménages et supérieures pour 27,9% des ménages.

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages dont les superficies exploitées sont restées au même niveau ont été enregistrées à Maradi (90,8%) et Tahoua (72,4%). Pour ceux dont les superficies sont supérieures, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Diffa (65,9%) et Dosso (45,2%).

Au niveau des départements, la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré que les superficies sont supérieures à celles de 2023 a été enregistrée à Diffa (90,2%) suivi de Bosso (84,3%). Dans 12 départements sur 23, on enregistre plus de 50% des ménages qui ont déclaré que les superficies sont restées au même niveau par rapport à 2023. La proportion la plus élevée a été enregistrée à Guidan-Roundji (96,4%) et la plus faible à Dogon Doutchi (8,1%).

Graphique 42 : Proportion de l'évolution des superficies par rapport à 2023 par région



4.3.3. Nombre de champs/jardins/parcelles exploités

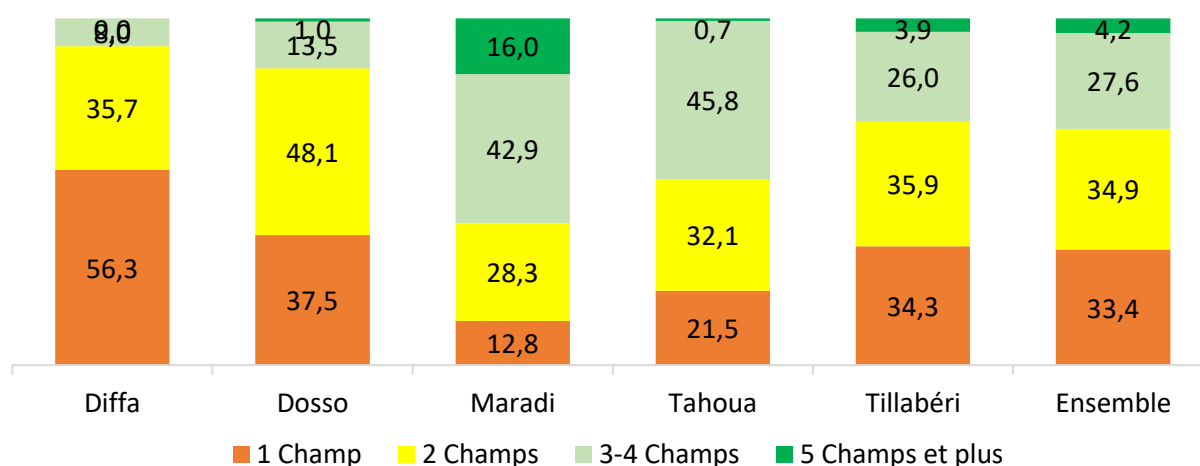
4.3.3.1. Nombre de champs/jardins/parcelles exploités par le ménage

Dans l'ensemble, les proportions des ménages ayant exploité des champs/jardins sont de 33,4% pour 1 champ/jardin, 34,9% pour 2 champs/jardins, 27,6% pour 3-4 champs/jardins et 4,2% pour 5 champs/jardins et plus.

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages qui ont exploité 1 champs/jardins est observée à Diffa (56,3%) suivie de Dosso (37,5%) et Tillabéri (34,3%). Pour les ménages ayant exploité deux (2) champs, la proportion est plus élevée à Dosso (48,1%) suivie de Tillabéri (35,9%) et (35,7%).

Au niveau des départements, la proportion des ménages ayant exploité 1 champ/Jardin la plus élevée a été enregistrée à Bosso avec (90,2%) suivis de N'Guigmi (89,8%) et Bankilaré (88,6%). Pour les ménages ayant exploité entre 3-4 champs, la proportion la plus élevée est enregistrée à Birni N'Konni (64,2%) suivi de Tillabéri (56,8%) et de Ayorou (55,1%).

Graphique 43 : Proportion des ménages selon le nombre de champs exploités par région

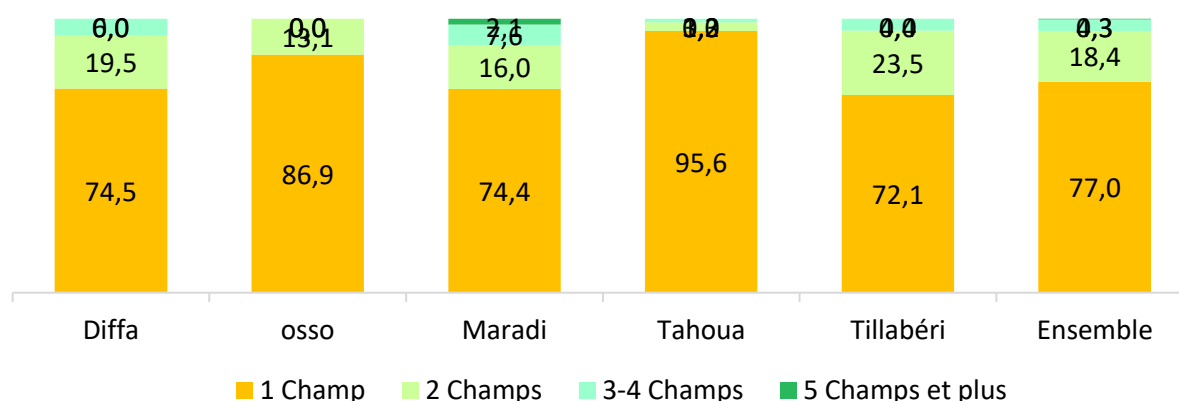


4.3.3.2. Nombre de champs/jardins exploités par les femmes du ménage

Dans l'ensemble, la proportion des ménages dont les femmes ont exploité 1 champs/jardins est de 77,0%, celle des ménages qui ont exploité 2 champs (18,4%) et celle de 3-4 champs est de 4,3%.

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages dont les femmes ont exploité 1 champs/jardins est observée à Tahoua (95,6%), suivi de Dosso (86,9%). La proportion la plus élevée des ménages ayant exploité 2 champs est observée à Tillabéri (23,5%), suivi de Diffa (19,5%).

Graphique 44 : Proportion des ménages selon le nombre de champs/jardins exploités par les femmes par région



4.3.4. Campagne agricole

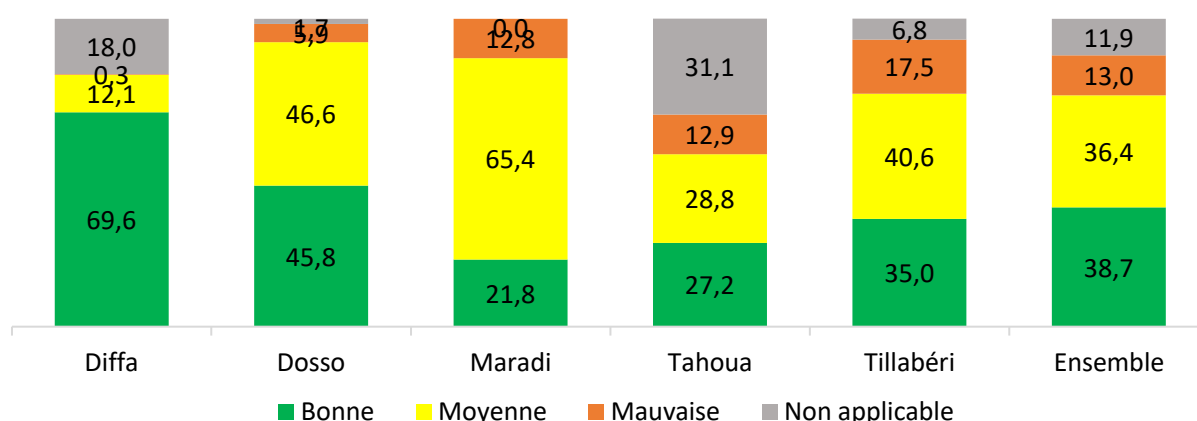
4.3.4.1. Appréciation de la campagne agricole pluviale

Dans l'ensemble, 38,7% des ménages ont répondu que la campagne agricole 2024 est bonne, moyenne pour 36,4% et mauvaise pour 13,0%.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages qui ont jugé la campagne bonne ont été enregistrées dans les régions de Diffa (69,6%) et Dosso (45,8%). Pour les ménages ayant déclaré une mauvaise campagne, les proportions les plus élevées sont observées à Tillabéri (17,5%) et à Tahoua (12,9%).

Au niveau des départements, Dogondoutchi (93,8%) et Bankilaré (97,7%) ont enregistré les proportions les plus élevées des ménages ayant jugé que la campagne est bonne. Pour ceux qui ont jugé la campagne moyenne, les proportions les plus élevées sont observées à Gothèye (68,9%), suivi de Guidan-Roundji (68,2%).

Graphique 45 : Proportion des ménages selon l'appréciation de la campagne agricole 2024



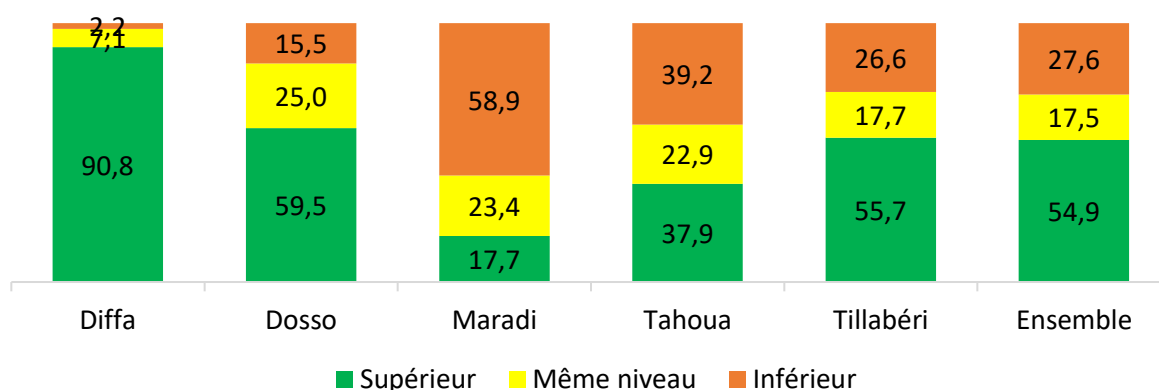
4.3.4.2. Appréciation du niveau de récolte de la campagne agricole pluviale 2024

Dans l'ensemble, 27,6% des ménages ont affirmé que le niveau des productions obtenues en 2024 est inférieur à celles de 2023, même niveau (17,5%) et supérieur (54,9%).

Les proportions des ménages les plus élevée ayant déclaré que le niveau des productions est inférieur sont observées dans les régions de Maradi (58,9%) et Tahoua (39,2%). Pour les productions supérieures, les proportions varient de 18,1% à Maradi à 91,8% à Dosso.

Dans 14 départements sur 23, plus de 50% des ménages ont déclaré que le niveau de leurs productions de 2024 est supérieur à celui de 2023. Ces proportions varient de 10,7% à Guidan-Roundji à 98,9% à Diffa. Pour ceux dont la production est inférieure, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Guidan-Roundji (79,8%) et Bagaroua (77,8%).

Graphique 46 : Proportion des ménages selon la comparaison du niveau de production 2024 par rapport à 2023 par région



4.3.5. Principales causes de baisse des récoltes

Dans l'ensemble, les inondations (43,1%) ont été la principale cause de la baisse de la production par rapport à 2023. Elle est suivie de l'activité agricole perturbée insécurité/attaque groupe armée citée par 30,7% des ménages et les semis tardifs (19,5%).

Au niveau des régions, la proportion des ménages la plus élevée pour cause des inondations est enregistrée à Maradi (97,9%) suivie de Tillabéri (43,6%). Pour les semis tardifs les

proportions les plus élevées sont enregistrées à Tahoua (78,3%) et Dosso (33,3%).

Dans les départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré comme causes de la baisse des récoltes sont pour :

- L'inondations : Guidan-Roundji (100%), Ouallam (100%), Madarounfa (80%) et Tillabéri (77,9%) ;
- L'activité agricole perturbée insécurité/attaque groupe armée : Ayorou (100%), Bankilaré (100%) et Tahoua (97,6%).
- Semis tardifs : Bagaroua (91,4%), Gothèye (71,4%) et Dogon Doutchi (33,3%).

Tableau 69 : Proportion des ménages selon raisons de la baisse de la production de 2024 par rapport à 2023 par région

Raison baisse de la production	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Semis tardifs	33,3	0,0	78,3	6,7	19,5
Activité agricole perturbée insécurité/Attaque groupe armée	0,0	0,0	1,2	43,3	30,7
Main d'œuvre insuffisante	0,0	0,0	0,0	1,3	0,9
Maladie/Ennemis des cultures	33,3	2,1	2,4	4,1	3,8
Inondations	33,3	97,9	12,1	43,6	43,4
Poche de sécheresse	0,0	0,0	1,2	0,0	0,2
Autre	0,0	0,0	4,8	1,0	1,6

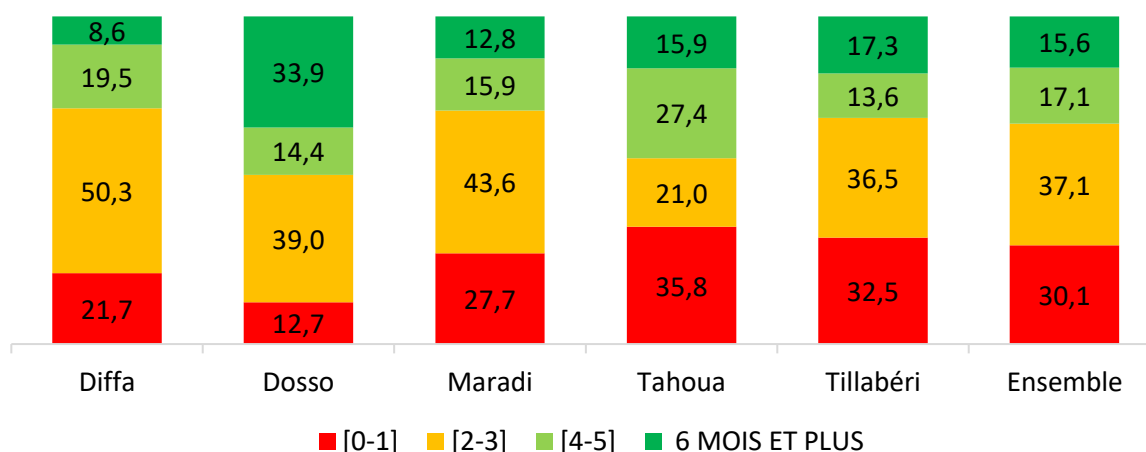
4.3.6. Disponibilité des stocks alimentaires

Dans l'ensemble, 37,1% de ménages ont affirmé avoir des stocks alimentaires de 2 à 3 mois, au moment de l'enquête.

Dans les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant des stocks alimentaires de 2 à 3 mois a été enregistrée à Diffa (50,3%) suivie de Maradi (43,6%) et Dosso (39,0%). Quant au stock de 6 mois et plus, les proportions varient de 8,6% à Diffa à 33,9% à Dosso.

Au niveau des départements les proportions les plus élevées des ménages disposant des stocks alimentaires de 6 mois et plus sont enregistrées à Gothèye (75,1%) et Torodi (63,9%).

Graphique 47 : Proportion des ménages par rapport à la durée de stocks selon les régions



4.3.7. Statuts fonciers des terres exploitées par le ménage

Dans l'ensemble, le principal statut foncier des champs/jardin exploités par les ménages est l'héritage, déclaré par 90,5% des ménages.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages selon les statuts des terres cultivées s'observent à Tahoua avec 98,8% pour l'héritage, suivie de Dosso (98,3%).

Les proportions les plus élevées de l'emprunt sont observées à Diffa (22,3%) et Maradi (9,6%).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des ménages suivant le statut des terres cultivées pour l'héritage s'observent à Abala, Bankilaré, Birni N'Konni, et Mainé Soroa avec 100% chacun, et tous les autres dépassent 50% sauf Bosso (1,32%) et Say (19,23%). Pour Emprunt, les proportions les plus élevées s'observent à Bosso (96,05%) et à Gothèye (30,91%).

Tableau 70 : Statut fonciers des terres exploitées par les ménages par région

Région	Don	Achat	Héritage	Gage	Location	Terre communautaire	Emprunt
Diffa	4,5	0,0	73,0	0,3	0,3	0,9	22,3
Dosso	0,0	3,5	98,3	1,7	1,7	0,0	0,0
Maradi	1,4	33,1	92,7	7,6	14,0	0,3	3,4
Tahoua	0,7	3,1	98,8	0,2	0,0	0,2	1,2
Tillabéri	2,1	0,5	91,3	0,4	0,8	1,3	9,6
Ensemble	2,0	5,3	90,5	1,4	2,4	0,9	8,8

4.4. POSSESSION D'ANIMAUX

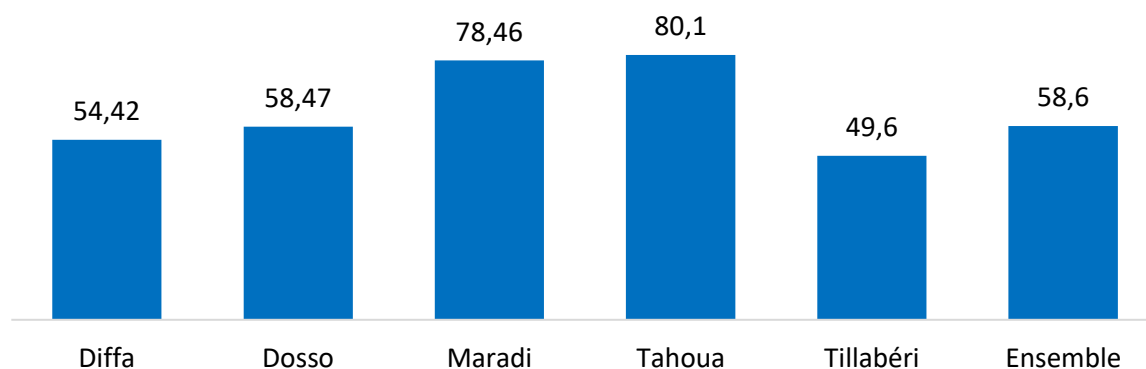
4.4.1. Possession des animaux (y compris la volaille)

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui possèdent des animaux est 58,6%.

Selon les régions, Tahoua (80,1%) suivie de Maradi (78,5%) sont les régions ayant les proportions les plus élevées de ménages possédant des animaux.

Au Niveau département, les proportions les plus élevées de ménages qui ont des animaux sont à : Birni N'Konni (93,10%), Bagaroua (88,07%), Bankilaré (85,71%), Madarounfa (85,31%), Tassara (84,75%) et Mainé Soroa (85,03%).

Graphique 48 : Proportion des ménages selon la possession d'animaux par région



4.4.2. Effectif d'animaux possédés par espèce

Dans l'ensemble, les ménages possèdent en moyenne 0,9 têtes de bovins dont 0,5 pour les femmes, 0,5 têtes des ovins dont 1,8 pour les femmes et 2,1 têtes de caprins dont 3,2 pour les femmes.

Au niveau des régions, les ménages qui ont le nombre moyen le plus élevé de bovin ont été enregistrés à Diffa, avec 1,69 dont 0,8 pour les femmes. Pour les ovins la plus grande valeur a été observée à Diffa avec 1,3 dont 2,4 pour les femmes. Quant aux caprins, les régions de Tahoua (3,8 et 2,4 têtes pour les femmes) et Diffa (3,3 et 6,2 têtes pour les femmes).

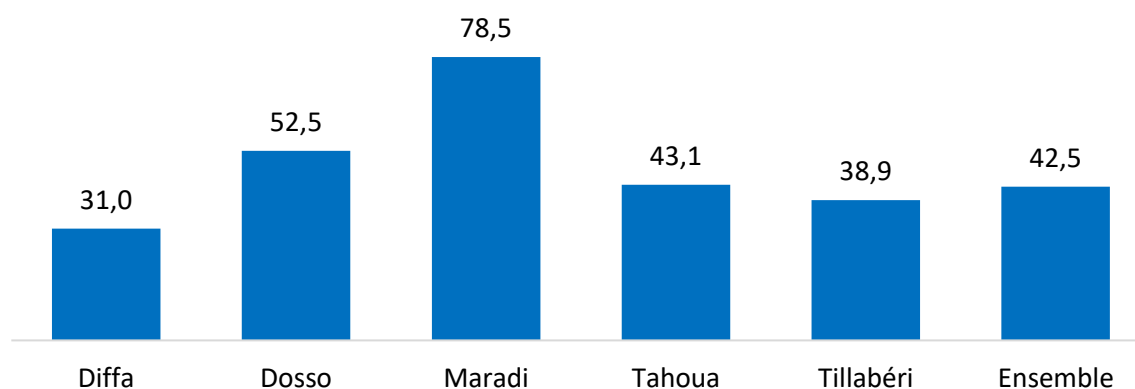
Tableau 71 : Nombre moyen d'animaux possédé par le ménage et femmes du ménage selon l'espèce par région

Région		Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Bovins	Ménage	1,69	0,49	0,91	1,25	0,57	0,92
	Femme	0,8	0,16	0,26	0,95	0,17	0,51
Ovins	Ménage	1,3	0,21	0,93	0,18	0,37	0,54
	Femme	2,41	2,96	2,05	1,76	1,44	1,78
Caprins	Ménage	2,68	2,13	1,61	3,77	1,39	2,09
	Femme	6,21	4,68	2,23	3,31	2,29	3,23
Camelins	Ménage	4,89	2,81	1,99	4,38	1,5	2,68
	Femme	0,24	0	0	0	0,89	0,3
Asins	Ménage	0,4	0,03	0	0,03	0,02	0,08
	Femme	1,31	0,31	0	0,17	0,4	0,5
Équins	Ménage	0,15	0	0	0,01	0	0,02
	Femme	0,07	0	0	0,13	0	0,06

4.4.3. Possession de la volaille

Dans l'ensemble, 42,5% des ménages ont affirmé qu'ils élèvent de la volaille. Cette situation cache des disparités au niveau des régions. En effet, Maradi et Dosso ont les plus grandes proportions de ménages qui élèvent de la volaille, avec respectivement 78,5% et 52,5%.

Graphique 49 : Proportion de ménages selon la possession de la volaille par région



4.4.4. Effectif de la volaille possédés par espèce

Dans l'ensemble, les ménages possèdent en moyenne 3,3 coq/poule dont 1,8 pour la femme, 1,3 pintades dont 0,3 pour la femme, 0,1 canard dont 0,0 pour la femme et 0,7 pigeons dont 0,1 pour la femme.

Les régions de Dosso et de Maradi ont le nombre moyen le plus élevé de volaille toute espèce confondue. En effet, pour le coq/poule (6,8 sujets) dont 2,3 pour les femmes et 5,8 dont 2,8 pour les femmes ; pour pintades (5,2) dont 1,0 pour les femmes et (1,9) dont 0,5 pour les femmes ; pour les autres espèces (Canard, Pigeons, et oie) on enregistre une faible possession au niveau de toutes régions.

Tableau 72 : Possession volaille selon l'espèce et par région.

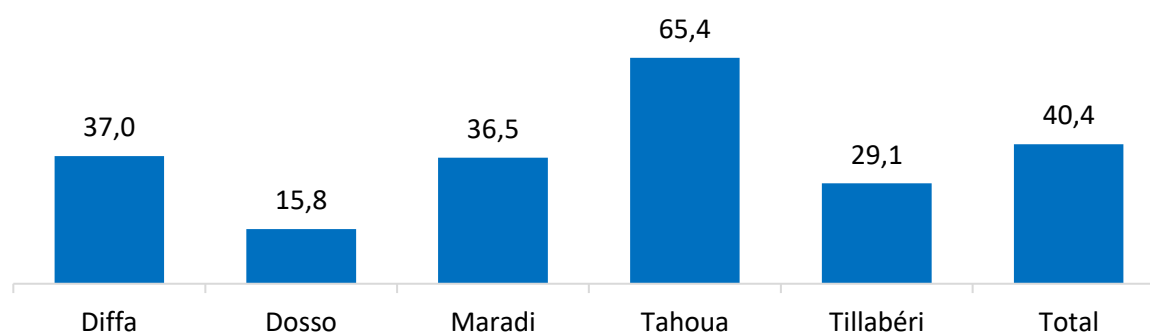
Régions	Poules/coqs		Pintades		Canards		Pigeons		Oies	
	Ménage	Femme	Ménage	Femme	Ménage	Femme	Ménage	Femme	Ménage	Femme
Diffa	1,9	1,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,5	0,2	0,0	0,0
Dosso	6,8	2,3	5,2	1,0	0,1	0,0	1	0,1	0,1	0,0
Maradi	5,8	2,8	1,9	0,5	0,2	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0
Tahoua	1,9	0,4	1,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Tillabéri	3,2	2,0	1,2	0,4	0,1	0,0	1	0,1	0,0	0,0
Ensemble	3,3	1,8	1,3	0,3	0,1	0,0	0,7	0,1	0,0	0,0

4.4.5. Utilisation aliment pour bétail

Dans l'ensemble, 40,4% des ménages ont déclaré utiliser de l'aliment pour bétail.

Selon les régions, Tahoua, Diffa et Maradi ont les proportions les plus élevées de ménages qui utilisent les aliments pour bétail avec respectivement 65,4%, 37,0% et 36,5.

Graphique 50 : Utilisation aliment pour bétail au niveau des régions.

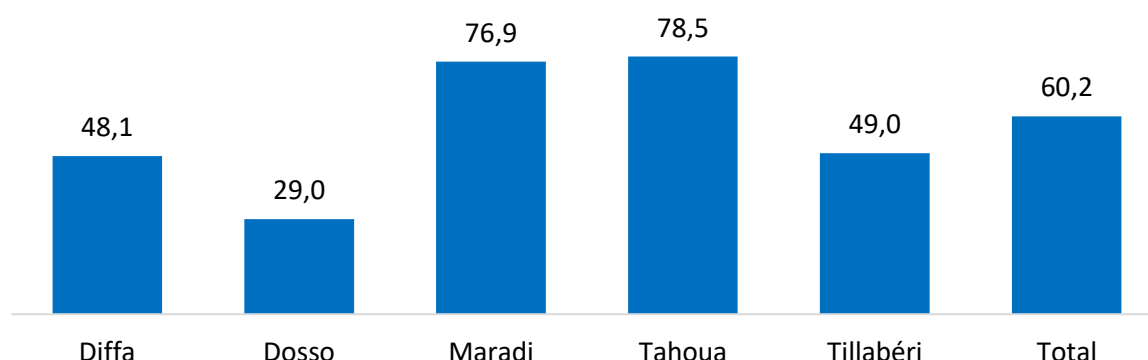


4.4.6. Vaccination du bétail

La vaccination du bétail est une mesure préventive qui permet protéger les animaux en augmentant leurs immunités contre les maladies dont ils ont été vaccinés.

Dans l'ensemble, 60,2% des ménages ont affirmé qu'ils vaccinent leurs animaux. Les régions de Tillabéri (49,0%), Diffa (48,1%) et Dosso (29,0%) ont les proportions les plus faibles des ménages qui ont déclaré avoir vacciner leurs animaux.

Graphique 51 : Proportion des ménages ayant déclaré la vaccination des animaux par région



4.4.7. Effectif d'animaux en UBT

Dans l'ensemble, 46,2% des ménages ont 0 UBT et 34,4% des ménages ont 1 ou 2 d'UBT. Cette situation est plus marquée dans les régions, de Tillabéri (55,4%), Diffa (47,6%) et Tahoua (41,5%) avec des proportions les plus élevées des ménages qui ont 0 UBT.

Tableau 73 : Proportion des ménages selon les classes d'UBT par région

Régions	0 UBT	1 UBT	2 UBT	3 UBT	4 UBT	5 UBT	6 UBT ET PLUS
Diffa	47,6	9,8	14,1	5,9	3,7	2,2	16,7
Dosso	51,5	20,6	7,4	11,8	4,4	0,0	4,4
Maradi	41,5	20,9	27,0	8,7	1,1	0,5	0,3
Tahoua	22,4	21,9	21,5	16,2	8,4	4,4	5,3
Tillabéri	55,4	15,9	15,8	5,6	3,2	1,8	2,3
Ensemble	46,2	16,7	17,7	8,2	4,1	2,2	5,0

4.5. REVENUS DES MENAGES

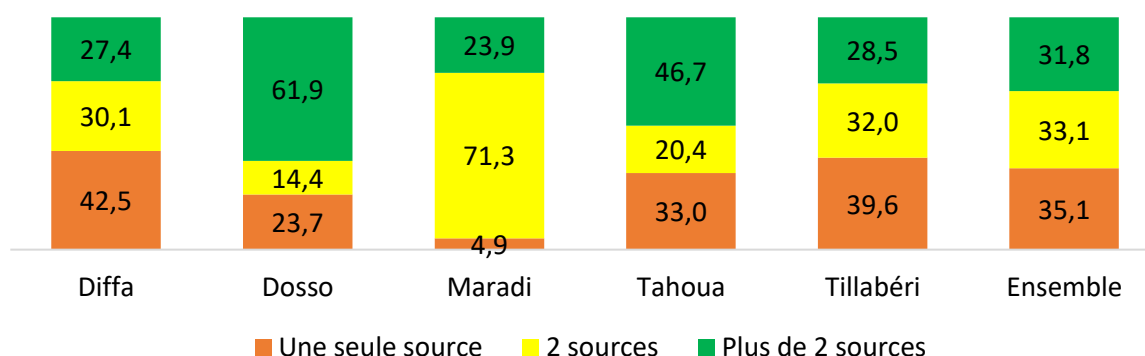
4.5.1. Nombre de source de revenus

Dans l'ensemble, le nombre moyen de sources de revenu des ménages est de 2. Environ le tiers (33,1%) des ménages ont deux (2) sources et 35,1% ont une (1) source.

Selon les régions, la proportion des ménages ayant une (1) sources est plus élevées à Diffa (42,5%), suivi de Tillabéri (39,6%) et de Tahoua (33,0%). Pour ceux ayant plus de deux (2) sources, la proportion varie de 23,9% à Maradi à 61,9% à Dosso.

Quant aux départements, les proportions des ménages ayant plus de deux (2) sources sont plus élevées à Bosso (83,6%), Téra (80,2%), Say (76,8%) et à Tassara (73,5%). (Voir annexe).

Graphique 52 : Proportion des ménages selon le nombre de sources de revenus par région



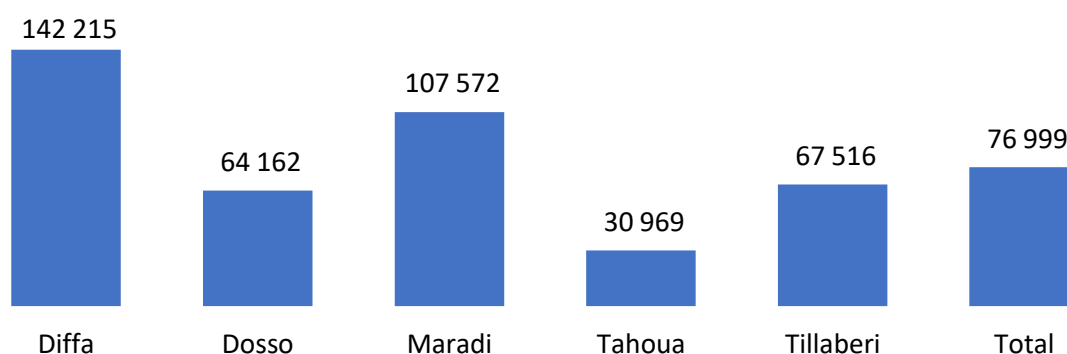
4.5.2. Revenu moyen mensuel du ménage

Dans l'ensemble, le revenu moyen mensuel est de 76 999 FCFA. Les ménages ayant comme revenu dans la tranche de 25 000 FCFA à 50 000 FCA sont les plus nombreux (32,2%).

Selon les régions, le revenu moyen mensuel le plus élevé est enregistré à Diffa (142 215 F FCA) et le plus faible à Tahoua (30 969 FCFA). Les plus fortes proportions des ménages dont le revenu est compris dans la tranche de moins 25 000 FCFA sont enregistré à Tahoua.

Au niveau des départements, le revenu moyen le plus élevé est enregistré à Bosso (181 627 FCFA) et le plus faible à Birni N'Konni (29 816 FCFA). Les plus fortes proportions des ménages ayant le revenu compris dans la tranche de plus de 100 000F se retrouvent à N'Guigmi.

Graphique 53 : Revenu moyen mensuel des ménages par région



4.5.3. Principales sources de revenu monétaire

Dans l'ensemble, les principales sources de revenu des ménages sont la vente de produits agricoles produits par le ménage (68,8%), la vente de bétail/embouche/vente produits d'élevage (24,5%) et le petit commerce de produits non alimentaires (20,1 %).

i. Vente de produits agricoles

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant comme source de revenu la vente des produits agricoles produits par les ménages est observée à Dosso (97,0%).

Si on considère les départements, Téra a la proportion la plus élevée des ménages ayant

comme source de revenu la vente des produits agricoles, avec 97,5%.

ii. Vente des produits d'élevage

Selon les régions, les proportions des ménages les plus élevées ayant comme source de revenu vente de bétail/embouche/vente produits d'élevage sont enregistré à Diffa (43,1%).

Birni N'Konni est le département ayant enregistré les plus fortes proportions pour cette source de revenu avec 100%.

iii. Petit commerce des produits non alimentaire

La régions Dosso (32,2%) enregistre les proportions les plus élevées des ménages qui ont comme source de revenu le petit commerce de produits non alimentaires.

Selon les départements, Ayorou (58,5%) a la proportion des ménages la plus élevée ayant cette source de revenu.

4.5.4. Part des principales sources de revenu dans le revenu global des ménages

Si on considère le revenu global du ménage, la vente de produits agricoles produits par les ménages (53,6%), petit commerce des produits non alimentaire (23,2%), don, aide et envois des proches en exodes (21,0%), travail journalier non agricole (16,6%) et vente bétail, embouche et vente des produits d'élevages (16,4%) représentent les parts les plus importantes.

4.6. CONSOMMATION ET DIVERSITE ALIMENTAIRE DES MENAGES

4.6.1. Score de consommation alimentaire (SCA)

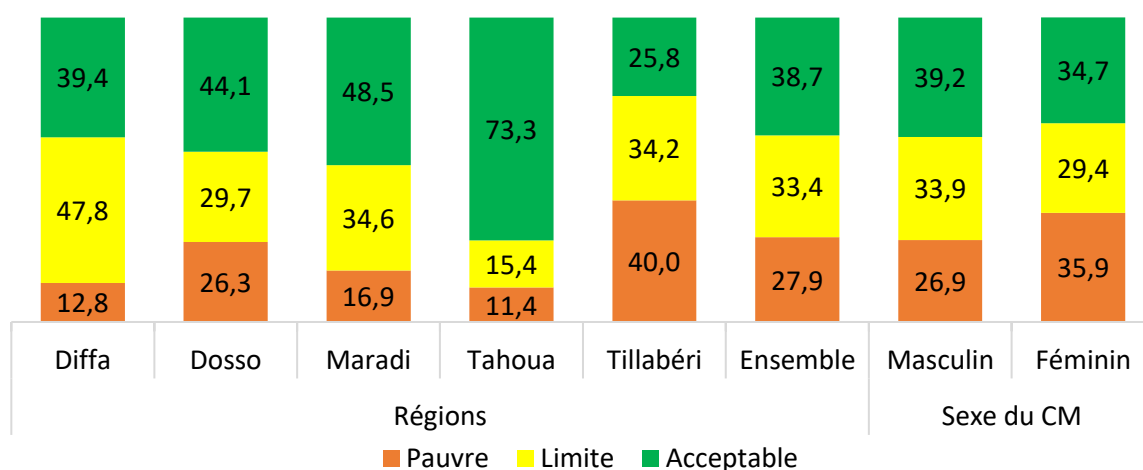
Il ressort du graphique ci-dessous que le score moyen de consommation alimentaire est de 39,9. Il varie de 48,9 dans la région de Tahoua à 35,7 dans celle de Tillabéri.

Dans l'ensemble, 38,7% des ménages ont une consommation alimentaire acceptable. La région de Tahoua (73,3%) et celle de Maradi (48,5%) enregistrent les proportions les plus élevées de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable. S'agissant de la consommation alimentaire pauvre, elle est de 27,9% dans l'ensemble. Au niveau de la région de Tillabéri 40,0% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre.

Chez les ménages dirigés par les femmes, 35,9% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre contre 26,9% chez les ménages dirigés par les hommes.

Selon les départements, Gothèye (93,8%), Birni N'Konni (83,9%), Bagaroua (83,5%) et Tassara (72,3%) enregistrent les proportions les plus élevées de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable. Cependant, on remarque que les proportions les plus faibles des ménages avec une consommation alimentaire pauvre ont été observées dans les départements d'Abala (81,4%), Ouallam (79,7%), Ayorou (69,5%), et Bankilaré (69,5%).

Graphique 54 : Proportion des ménages selon la consommation alimentaire par les régions



4.6.2. Score de diversité alimentaire à l'échelle ménage (SDAM)

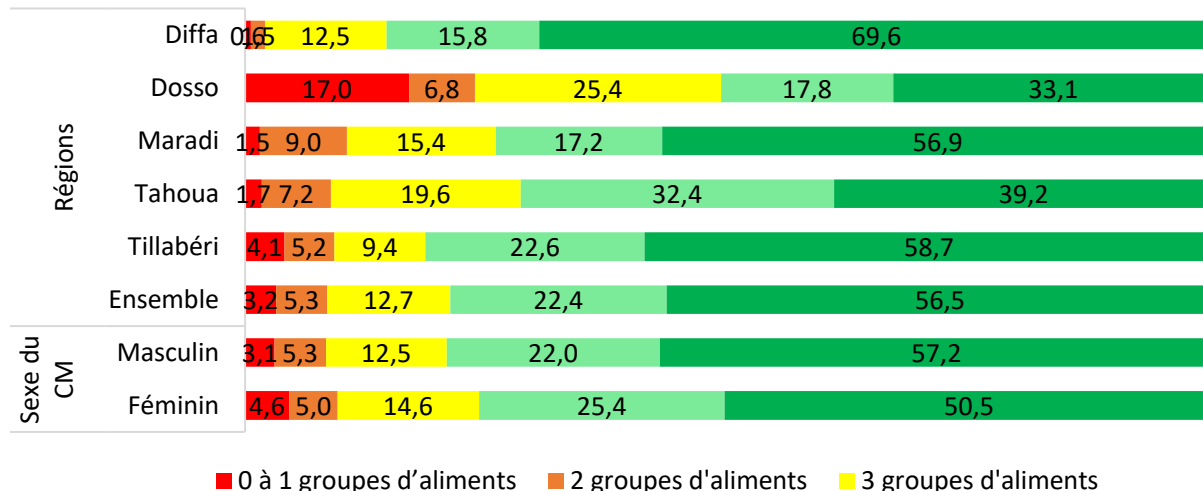
Le score moyen de diversité alimentaire est de 5 groupes alimentaires, ce nombre moyen est estimé à 4 groupes dans la région de Tahoua et Dosso, il est de 6 groupes alimentaires pour la région de Diffa.

Sur l'ensemble, 56,5% des ménages ont consommé au moins cinq (5) groupes d'aliments. Cette proportion varie de 69,6% dans la région de Diffa à 33,1% dans celle de Dosso. Les proportions les plus élevées de ménages ayant consommé un (1) groupe d'aliment sont observées dans la région de Dosso (17,0%) et celle de Tillabéri (4,1%).

Concernant les ménages dirigés par les femmes, un ménage sur deux (50,5%) a consommé au moins cinq (5) groupes d'aliments et 25,4% des ménages ont consommé 4 groupes d'aliments.

Selon les départements, les proportions les plus faibles des ménages ayant consommé au moins cinq (5) groupes sont observées dans les départements de Gothèye (99,4%), Mainé-Soroa (95,9%), Banibangou (86,6%), Filingué (86,3%), Bankilaré (82,5), Diffa (73,5%), Bosso (71,8%).

Graphique 55 : Proportion des ménages selon la diversité alimentaire par les régions

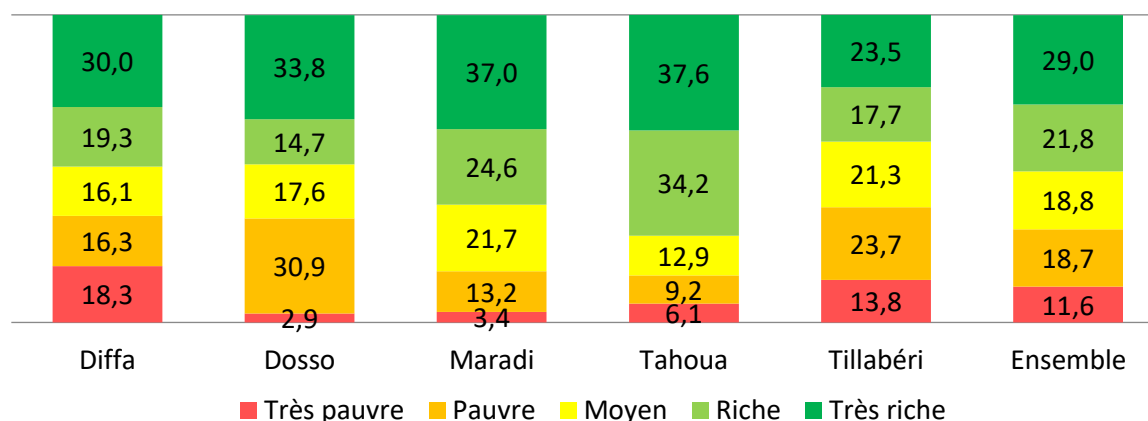


4.7. INDICE DE RICHESSE

4.7.1. Quintile de richesse selon les régions et départements

Dans l'ensemble, 11,6% des ménages sont dans le quintile de richesses très pauvre. Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant le quintile de richesse très pauvre sont enregistrées à Diffa (18,3) et Tillabéri (13,8%).

Graphique 56 : Quintile de richesse par région



Au niveau des départements, les proportions les plus élevées de ménages « Très pauvre » sont enregistrées à Say (54,0%), Bosso (52,7%), et Ayorou (50,4%).

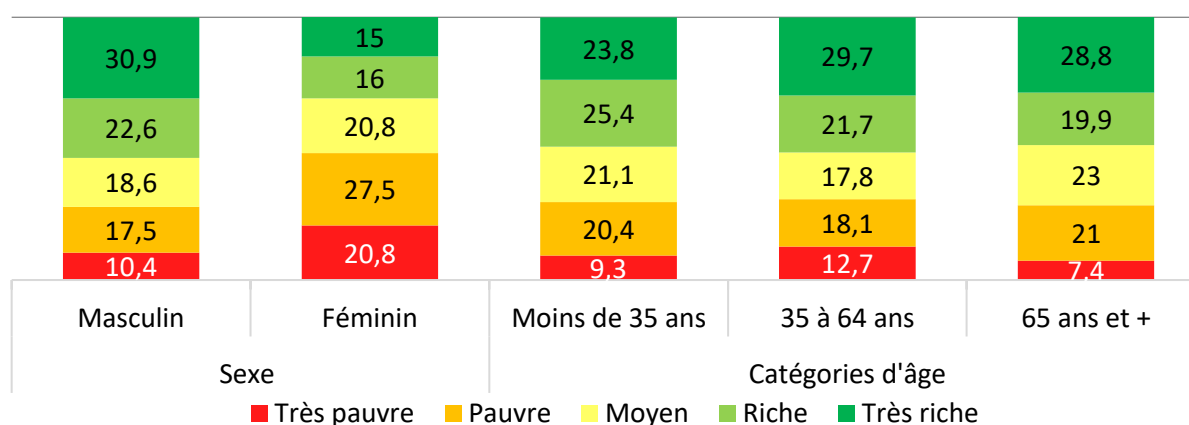
Tableau 74 : Quintile de richesse selon le département (%)

Région	Département	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche
Diffa	Bosso	52,7	15,3	4,0	7,3	20,7
	Diffa	4,0	22,7	28,7	20,7	24,0
	Maine-Soroa	0,0	2,2	8,9	33,3	55,6
	N'Guigmi	9,3	19,3	20,0	21,3	30,0
Dosso	Dogondoutchi	2,9	30,9	17,6	14,7	33,8
Maradi	Guidan-Roundji	6,6	19,2	28,1	20,4	25,7
	Madarounfa	0,9	8,5	16,6	28,0	46,0
Tahoua	Bagaroua	0,0	0,0	3,0	28,9	68,1
	Birni N'Konni	0,0	0,0	0,0	65,3	34,7
	Tahoua	6,0	14,0	25,3	16,7	38,0
	Tassara	5,2	10,4	26,7	37,0	20,7
Tillabéri	Tillia	30,3	31,6	6,6	13,2	18,4
	Abala	1,3	18,0	18,7	22,7	39,3
	Ayorou	50,4	45,9	2,2	1,5	0,0
	Banibangou	6,7	38,7	29,3	14,7	10,7
	Bankilaré	0,0	2,1	2,1	33,1	62,7
	Filingué	19,2	21,7	27,5	23,8	7,9
	Gothèye	6,1	24,8	24,2	19,4	25,5
	Ouallam	1,8	44,2	29,1	13,3	11,5
	Say	54,0	22,0	16,7	4,7	2,7
	Téra	8,3	31,4	50,4	5,8	4,1
	Tillabéri	2,8	18,5	22,7	23,7	32,2
	Torodi	3,6	6,7	13,3	21,2	55,2
Ensemble		11,6	18,7	18,8	21,8	29,0

4.7.2. Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage

Les quintiles de richesse, analysés selon les caractéristiques des chefs de ménage, révèlent des disparités dans les zones à accès limité. En fonction du sexe, la proportion de ménages « très pauvres » est légèrement plus élevée parmi ceux dirigés par des femmes (20,8%). En revanche, les ménages dirigés par des hommes présentent la proportion la plus élevée dans le quintile le plus riche. Concernant l'âge des chefs de ménage, la catégorie des « 35 à 64 ans » affiche la proportion la plus élevée de ménages « très pauvres » (12,7%).

Graphique 57 : Quintile de richesse et caractéristiques des chefs de ménage dans les zones accessibles



4.8. DEPENSES DES MENAGES

4.8.1. Dépenses alimentaires et non alimentaires

Dans l'ensemble, les dépenses totales mensuelles des ménages sont en moyenne de 94 532 FCFA. Quant aux dépenses alimentaires mensuelles des ménages, elles sont de 80 470 FCFA et celles non alimentaires mensuelles sont de 14 061 FCFA.

Selon le sexe de chef de ménages, les dépenses moyennes totales des ménages dirigés par les hommes estimés à 92 723 FCFA sont moins élevées que celles des ménages dirigés par les femmes qui sont de 109 698 FCFA. La même tendance est observée pour les dépenses alimentaires, avec 78 907 FCFA pour les MDH et 93 578 FCFA pour les MDF.

Au niveau des régions, les dépenses totales mensuelles des ménages varient en moyenne entre 79 761 FCFA à Tillabéri et 136 166 FCFA à Maradi.

La part des dépenses alimentaires des ménages est de 83,9% dans l'ensemble. Au niveau des régions, cette part varie de 75,9% à Dosso à 87,5% à Diffa.

Selon les départements, les dépenses alimentaires moyennes mensuelles des ménages les moins élevées se trouvent à Birni N'Konni (28 184 FCFA), à Say (36 969 FCFA). (Voir le tableau en annexe)

Tableau 75 : Dépenses moyennes mensuelles alimentaires et non alimentaires par sexe et par région

Région	Dépenses alimentaires du ménage au cours du mois (FCFA)			Part des dépenses alimentaires des ménages
	Totales	Alimentaires	Dépense non Alimentaires	
MDH	92 723	78 907	13 816	83,9
MDF	109 698	93 578	16 120	84,1
Diffa	130 531	116 274	14 257	87,5
Dosso	89 090	74 344	14 746	75,9
Maradi	136 166	107 359	28 807	80,5
Tahoua	80 420	64 263	16 157	78,2
Tillabéri	79 761	69 192	10 569	85,9
Ensemble	94 532	80 470	14 061	83,9

4.8.2. Structure des dépenses alimentaires et non alimentaires des ménages

4.8.2.1. Structures des dépenses alimentaires

Dans l'ensemble, l'analyse des structures des dépenses alimentaires fait ressortir que la part des dépenses en céréales (50,2%) est plus élevée, suivies de celle de la viande (11,1%) des condiments (7,9%).

Au niveau des régions, la proportion la plus élevée des dépenses des groupes alimentaires est celle des céréales qui varie de 38,4% à Maradi à 70,9% à Dosso.

Tableau 76 : Proportion des ménages selon la structure des dépenses alimentaires

Produits alimentaire	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Céréales	46,3	70,7	38,4	38,6	57,8	50,2
Tubercules	4,5	0,7	6,1	1,4	1,2	2,7
Légumineuses et noix	4,5	0,2	5,3	7,5	3,1	4,2
Légumes	2,6	1,2	4,3	2,8	1,8	2,5
Fruits	2,0	0,0	2,0	1,3	1,0	1,4
Poissons	3,8	0,0	1,9	0,5	1,6	2,0
Corps gras	8,5	2,5	5,3	9,4	4,4	6,1
Lait et produits laitiers	3,3	2,8	2,7	8,5	1,9	3,2
Sucre	4,3	0,1	4,7	6,8	4,5	4,7
Condiments	6,8	9,2	4,7	5,6	10,0	7,9
Collation et repas	2,0	0,1	3,7	5,1	0,7	2,0
Viande	7,8	12,3	18,4	11,0	10,8	11,1
Œuf	0,3	0,1	0,5	0,3	0,1	0,2
Boissons non alcoolisées	3,5	0,0	2,1	1,4	1,0	1,8

4.8.2.2. Structures des dépenses non alimentaires

Les dépenses non alimentaires des ménages sont par ordre d'importance, celles des articles d'hygiène (13,6%), des vêtements et chaussures (13,0%), Aliment bétail (12,5%) du transport (8,1%), et de la santé (7,3%).

Au niveau des régions, la proportion la plus élevée des dépenses des groupes non alimentaires est celle des articles d'hygiène, qui varie de 12,6% à Tillabéri à 20,9% à Diffa.

Tableau 77 : Proportion des dépenses non alimentaires par région

Non Alimentaires	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Hygiène	16,0	20,9	12,4	13,9	12,6	13,6
Transport	9,3	5,9	9,6	12,5	5,0	8,1
Combustible	0,2	2,4	4,2	1,1	3,2	2,5
Approvisionnement en eau	3,7	8,0	9,7	7,2	3,7	5,7
Électricité	0,2	1,5	2,9	1,1	5,0	2,9
Chauffage éclairage	5,6	7,8	8,6	4,0	8,5	7,1
Logement	9,5	2,2	5,3	0,4	0,5	3,0
Communication	6,0	5,4	6,2	6,3	7,5	6,7
Loisirs	0,1	0,5	3,3	0,2	1,0	1,1
Alcool ou tabac	0,4	0,3	0,9	2,0	1,3	1,2
Santé	4,7	6,2	4,3	6,8	10,2	7,3
Médicaments	8,5	5,9	4,7	8,4	3,9	5,8
Vêtement	13,7	14,2	9,0	12,1	15,1	13,0
Services éducation	4,0	2,6	2,1	0,7	2,4	2,3
Bien éducation	2,3	3,3	1,9	1,9	2,4	2,2
Louer	0,0	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2
Meubles	7,8	3,9	3,8	2,9	2,2	3,6
Entretien	0,5	8,4	2,3	0,5	0,7	1,2
Dépenses aliment bétail	7,4	0,4	8,4	17,9	14,6	12,5

4.8.2.3. Parts de dépenses alimentaires dans les dépenses totales

Dans l'ensemble, 82,0% des ménages mettent plus de 75% de leurs revenus dans les dépenses alimentaires. Les proportions des ménages qui mettent 75% et plus de leurs revenus dans les dépenses alimentaires sont importantes dans toutes les régions. Elles varient de 55,9% à Dosso à 93,9% à Diffa.

Selon le sexe de chef de ménages, la proportion des ménages dirigés par les hommes (81,8%) qui mettent 75% et plus de leurs revenus dans les dépenses alimentaires est moins importantes que celles des ménages dirigés par les femmes qui est de (83,3%).

Tableau 78 : Proportion des ménages selon la part de dépenses alimentaires par région

	Moins de 50	Entre 50 et 65	Entre 65 et 75	Plus de 75
MDH	1,1	4,8	12,3	81,8
MDF	2,5	5,8	8,5	83,3
Diffa	0,4	0,2	5,6	93,9
Dosso	10,3	20,6	13,2	55,9
Maradi	1,3	5,0	14,8	78,8
Tahoua	1,1	10,4	24,4	64,1
Tillabéri	1,3	3,7	8,4	86,7
Ensemble	1,3	4,9	11,8	82,0

Selon les départements, les proportions des ménages qui mettent 75% et plus de leurs revenus dans les dépenses alimentaires inférieures à 50 enregistrées à Bagaroua (16,3%) et Banibangou (28,0%). (Voir le tableau en annexe)

Tableau 79 : Proportion des ménages selon la part de dépenses alimentaires par Département

Département	Moins de 50	Entre 50 et 65	Entre 65 et 75	Plus de 75
Abala	0,7	0,7	1,3	97,3
Ayorou	0,7	0,0	0,0	99,3
Bagaroua	3,0	31,9	48,9	16,3
Banibangou	2,7	22,7	46,7	28,0
Bankilaré	0,0	0,0	0,0	100,0
Birni N'Konni	0,0	3,4	30,6	66,0
Bosso	0,7	0,0	5,3	94,0
Diffa	0,0	0,7	9,3	90,0
Dogon Doutchi	10,3	20,6	13,2	55,9
Filingué	0,0	1,7	5,8	92,5
Gothèye	0,0	0,6	6,7	92,7
Guidan-Roundji	0,0	1,2	12,0	86,8
Madarounfa	2,4	8,1	17,1	72,5
Maine-Soroa	0,0	0,0	0,0	100,0
N'Guigmi	0,7	0,0	5,3	94,0
Ouallam	0,0	1,2	6,7	92,1
Say	0,0	0,7	1,3	98,0
Tahoua	2,0	8,7	17,3	72,0
Tassara	0,0	3,7	9,6	86,7
Téra	0,8	2,5	7,4	89,3
Tillabéri	1,4	7,6	12,8	78,2
Tillia	0,0	1,3	9,2	89,5
Torodi	8,5	10,9	20,0	60,6

4.9. PRINCIPALES DIFFICULTES OU CHOCS VECUS PAR LES MENAGES

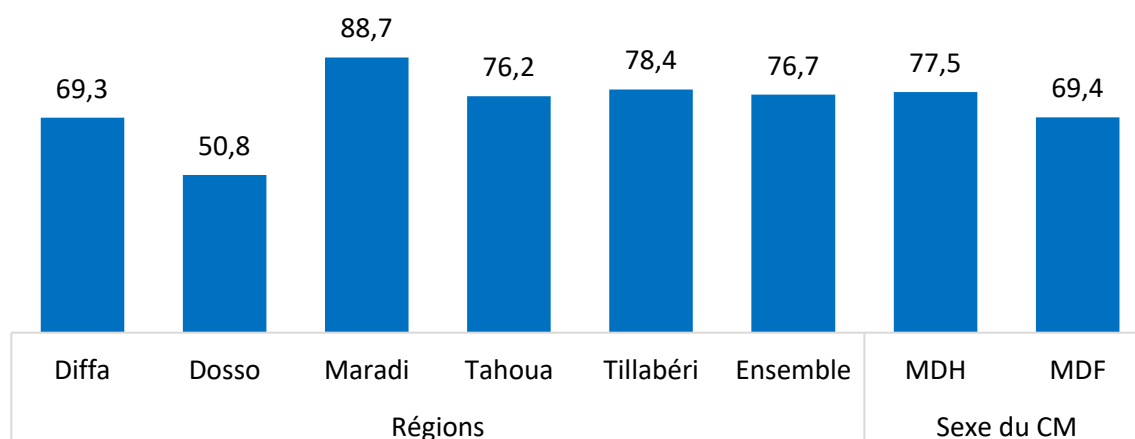
4.9.1. Principaux chocs ayant affecté les ménages

Dans l'ensemble, 76,7% des ménages ont admis avoir subi au moins un choc ou connu des difficultés. Cette proportion est 77,5% chez les ménages dirigés par les hommes et 69,4% des ménages dirigés par des femmes.

A l'échelle des régions les proportions les plus élevées sont observées à Maradi (88,7%), Tillabéri (78,4%) et à Tahoua (76,2%).

Au niveau des département, à Birni N'Konni, 100% des ménages ont déclaré avoir connu des chocs suivis de Bagaroua (99,4%) et Mainé Soroa avec 98,0% des ménages.

Graphique 58 : Proportion des ménages ayant déclaré avoir subi au moins un choc ou difficulté par région et sexe du chef de ménage



4.9.2. Trois principaux chocs ayant affectés les ménages

Les principaux chocs subis par les ménages sont : l'augmentation des prix de denrées alimentaires (58,8%), l'insécurité et vols (48,8%) et la baisse de revenu (42,9%).

Les proportions les plus élevées des ménages ayant cité "l'augmentation des prix des denrées alimentaires" en tête des chocs sont observée à Tillabéri (68,7%), Diffa (61,9%) et Dosso (56,6%). Le choc "insécurité/vols" est déclaré majoritairement à Tillabéri (55,7%), à Maradi (45,9%) et à Diffa (39,3%). Quant à la baisse de revenu, elle est déclarée par 70,6% des ménages à Tahoua, 43,9% à Maradi et 38,9% à Diffa.

Tableau 80 : Proportion des ménages selon les principaux chocs selon les régions

Principaux chocs	MDH	MDF	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Perte d'emploi	12,7	11,7	21,9	11,7	5,5	6,5	13,3	12,6
Baisse de revenu	43,3	39,7	38,9	26,7	43,9	70,6	36,2	42,9
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	19,0	19,7	23,4	40,0	18,5	26,7	14,9	19,1
Décès d'un membre de la famille	2,9	6,2	3,8	1,7	4,6	1,8	3,2	3,2
Augmentation des prix des denrées alimentaires	58,2	64,1	61,9	56,7	47,1	31,0	68,8	58,8
Augmentation des prix du carburant, du transport	5,8	4,5	1,9	1,7	0,3	8,4	7,2	5,7
Augmentation des prix du loyer	0,3	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0	0,3	0,2
Augmentation des prix des intrants agricoles	6,8	6,2	17,2	1,7	1,4	0,4	6,9	6,7
Coupure d'électricité	0,6	2,1	0,2	0,0	0,0	0,0	1,3	0,8
Insécurité / vols	49,8	40,0	39,4	33,3	46,0	38,8	55,7	48,8
Remboursement de dettes	4,2	10,7	3,6	1,7	2,0	6,5	5,4	4,9
Chômage de longue durée	3,6	2,4	6,2	0,0	0,9	0,6	4,3	3,5
Inondations	32,0	27,9	27,0	45,0	39,6	44,9	26,9	31,6
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	1,0	0,0	1,9	1,7	1,7	0,2	0,7	0,9
Irrégularité des pluies/sécheresses	0,4	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,5	0,5
Baisse des récoltes	18,2	20,0	11,9	23,3	29,2	10,2	20,2	18,4

4.9.2.1. Premier choc vécu par les ménages

Dans l'ensemble, l'insécurité/vol (30,3%) est la proportion plus élevée suivie par l'augmentation des prix des denrées alimentaires (27,7%).

A l'échelle des régions pour l'insécurité/vols, Tillabéri enregistre la plus forte proportion avec 37,6% suivie de Maradi et Diffa avec respectivement 24,3% et 21,7% des ménages.

Au niveau des départements, Bankilaré enregistre la plus forte proportion des ménages avec 92,5% suivi de Say (87,8%) et de Torodi avec 74,8%.

Tableau 81 : Proportion des ménages selon la première difficulté ou choc vécue

Premier choc	MDH	MDF	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Perte d'emplois	4,2	5,2	17,2	6,7	0,9	3,7	1,5	4,3
Baisse de revenu	15,6	17,6	16,4	13,3	4,9	41,6	10,3	15,8
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	5,8	6,6	8,5	16,7	6,6	6,5	4,4	5,9
Décès d'un membre de la famille	1,1	4,1	2,1	1,7	2,6	1,2	1,0	1,4
Augmentation des prix des denrées alimentaires	25,9	24,1	19,6	28,3	26,9	21,6	28,4	25,7
Augmentation des prix du carburant, du transport	0,8	0,3	0,4	0,0	0,0	0,2	1,2	0,7
Augmentation des prix du loyer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
Augmentation des prix des intrants agricoles	0,8	1,0	0,6	0,0	0,0	0,4	1,2	0,8
Coupure d'électricité	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Insécurité / vols	30,9	24,1	21,7	20,0	24,3	19,4	37,6	30,3
Remboursement de dettes	0,9	2,1	1,3	0,0	0,6	0,2	1,3	1,0
Chômage de longue durée	0,9	1,0	3,0	0,0	0,3	0,2	0,7	0,9
Inondations	7,2	10,3	6,6	13,3	15,3	2,7	7,3	7,5
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	0,2	0,0	0,4	0,0	0,6	0,0	0,1	0,2
Irrégularité des pluies/sécheresses	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2
Baisse des récoltes	5,3	2,8	1,9	0,0	16,8	1,6	4,8	5,1

4.9.2.2. Deuxième choc vécu par les ménages

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré l'augmentation des prix de denrées alimentaires est observée à (31,4%), suivie de Tillabéri (30,2%) et Dosso (27,3%).

Pour ce qui est des départements relativement à cette modalité, la plus forte proportion est observée à Bankilaré (64,6%), suivi de Bosso (39,8%) et de Say avec 38,3 %.

Tableau 82 : Proportion des ménages selon la deuxième difficulté ou choc vécue selon les régions

Deuxième choc	MDH	MDF	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Perte d'emplois	3,3	3,2	4,0	4,5	2,4	1,7	3,7	3,3
Baisse de revenu	19,2	14,6	18,0	9,1	37,8	24,0	14,0	18,8
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	8,3	7,9	7,5	15,9	8,3	13,7	6,6	8,3
Décès d'un membre de la famille	1,2	1,2	1,2	0,0	1,0	0,0	1,6	1,2
Augmentation des prix des denrées alimentaires	25,1	28,1	31,4	27,3	18,1	9,4	30,2	25,4
Augmentation des prix du carburant, du transport	3,4	3,6	1,5	2,3	0,0	6,0	3,8	3,4
Augmentation des prix du loyer	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Augmentation des prix des intrants agricoles	2,6	3,2	5,0	0,0	1,4	0,0	3,2	2,6
Coupure d'électricité	0,4	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,4
Insécurité / vols	12,3	13,4	13,0	9,1	10,4	13,5	12,5	12,4
Remboursement de dettes	1,8	4,0	1,5	0,0	0,3	3,9	1,9	2,0
Chômage de longue durée	0,9	0,0	1,2	0,0	0,0	0,4	1,0	0,8
Inondations	13,3	6,3	9,7	18,2	10,1	21,0	11,1	12,6
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	0,4	0,0	1,0	2,3	0,0	0,2	0,2	0,3
Irrégularité des pluies/sécheresses	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1
Baisse des récoltes	7,6	13,8	5,0	11,4	10,1	6,0	9,2	8,2

4.9.2.3. Troisième choc vécu par les ménages

Dans l'ensemble, le choc le plus cité comme étant le troisième vécu par les ménages au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, sont les inondations avec 18,5% des ménages.

Selon les régions, Tahoua enregistre la plus forte proportion avec 42,1% des ménages suivie de Maradi et Dosso avec respectivement 27,2% et 25,6%.

A l'échelle de département, les plus fortes proportions sont observées à Tassara (52,8%), Tillabéri et de Bagaroua avec respectivement (39,2%) et (36,3%).

Tableau 83 : Proportion des ménages selon la troisième difficulté ou choc vécue selon les régions

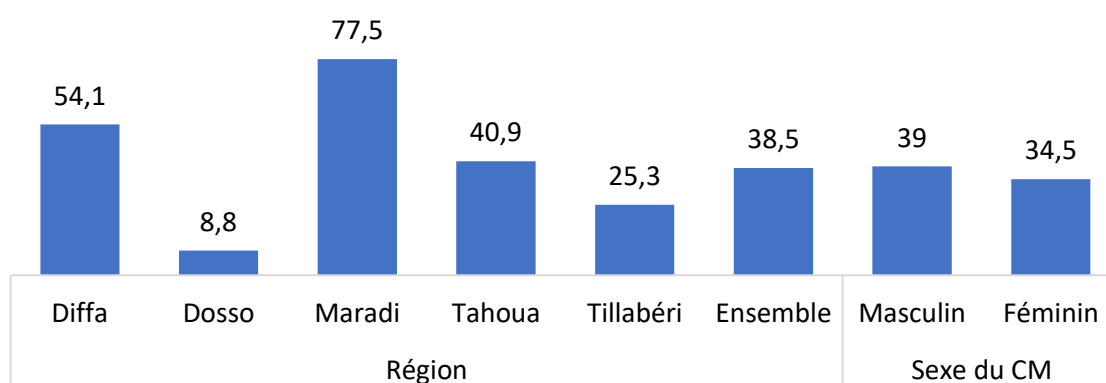
Troisième choc	MDH	MDF	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Perte d'emplois	8,0	5,5	1,7	2,3	4,5	2,3	11,3	7,8
Baisse de revenu	15,0	13,4	9,7	9,3	12,9	11,6	17,5	14,8
Maladie / dépenses de santé exceptionnelles	8,3	9,0	11,5	16,3	8,4	13,5	6,1	8,3
Décès d'un membre de la famille	1,0	1,5	0,9	0,0	2,0	1,2	1,0	1,1
Augmentation des prix des denrées alimentaires	14,1	22,4	20,9	11,6	8,9	0,8	17,2	14,9
Augmentation des prix du carburant, du transport	2,8	1,5	0,3	0,0	0,5	4,6	3,4	2,7
Augmentation des prix du loyer	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Augmentation des prix des intrants agricoles	5,3	3,5	16,6	2,3	0,5	0,0	3,8	5,1
Coupure d'électricité	0,3	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5
Insécurité / vols	11,2	6,0	8,9	9,3	22,3	12,4	9,0	10,7
Remboursement de dettes	2,4	7,5	1,4	2,3	2,0	5,0	3,1	2,9
Chômage de longue durée	2,8	2,0	2,9	0,0	1,0	0,0	3,6	2,7
Inondations	18,7	17,4	16,3	25,6	27,2	42,1	12,6	18,5
Autres Catastrophes naturelles (incendie, vents...)	0,7	0,0	0,9	0,0	2,0	0,0	0,5	0,6
Irrégularité des pluies/sécheresses	0,3	0,5	0,0	0,0	0,0	0,8	0,3	0,3
Baisse des récoltes	8,7	7,5	7,7	20,9	6,9	5,4	9,4	8,6

4.9.3. Inondations

Dans l'ensemble, 38,5% des ménages ont été victimes d'inondation durant les douze (12) derniers mois (34,5% chez les MDF). La plus forte proportion de ménages victimes des inondations est enregistrée à Maradi (77,5%) suivie de Diffa (54,1%) et de Tahoua avec 40,9%.

A l'échelle de département les plus fortes proportions sont enregistrées à Tassara (97,8%) et à Guidan-Roundji avec 92,2%.

Graphique 59 : Proportion des ménages victimes d'inondations par région et sexe du CM



4.9.3.1. Causes des inondations

Dans l'ensemble, les pluies (90,6%) et l'écoulement (9,3%) sont les principales causes des inondations.

Selon les régions, Dosso (100%), Tahoua (99,2%) sont les régions les plus touchées par les eaux de pluie ayant occasionné des inondations. Quant à l'écoulement, Tillabéri (22,3%) a enregistré la proportion la plus élevée.

Tableau 84 : Proportion des ménages selon les causes de l'inondation subie par région

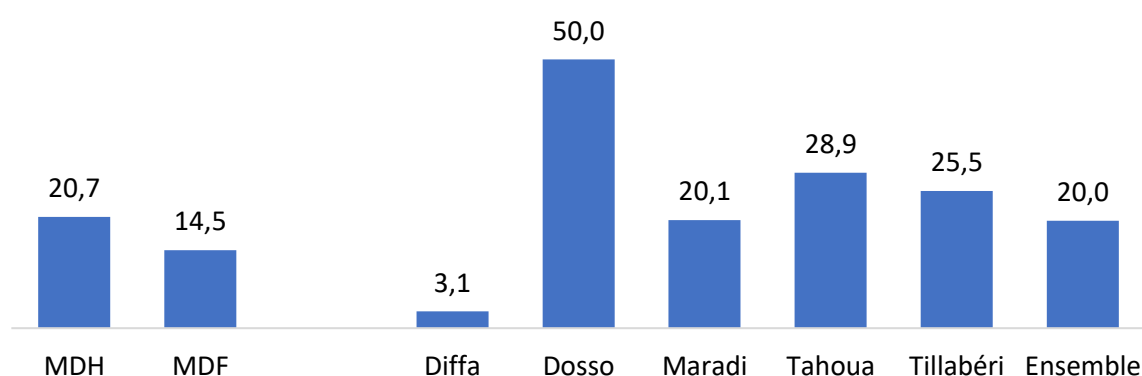
Régions	Pluies	Crue du fleuve	Ecoulement
Diffa	95,5	0,0	4,5
Dosso	100,0	0,0	0,0
Maradi	96,9	0,0	3,1
Tahoua	99,2	0,4	0,4
Tillabéri	77,7	0,0	22,3
Ensemble	90,6	0,1	9,3

4.9.3.2. Assistance reçue dans le cadre des inondations

Dans l'ensemble, 20,0 % des ménages touchés par les inondations ont bénéficié d'une assistance de l'Etat ou de ses partenaires. Cette proportion varie de 3,1% à Diffa et 50,0% à Dosso.

Au niveau des départements, la proportion des ménages ayant bénéficié d'une assistance suite aux inondations est plus élevée à Birni N'Konni (100%), suivi de Bagaroua (52,3%) et Dogondoutchi (50,0%). Elle est nulle dans les départements de Téra, Ayorou, Bosso, Mainé-Soroa, Say et à Tillia.

Graphique 60 : Proportion des ménages victimes d'inondations ayant été assisté par région et sexe du chef de ménage



S'agissant du type d'assistance reçue, 77,9% des ménages avoir une assistance alimentaire (vivre/cash), suivie de l'assistance non vivre (argent/cash) (21,7%).

Selon les régions, elles sont plus élevées à Maradi (42,4%) et Tahoua (34,2%).

Tableau 85 : Proportions des ménages selon l'assurances reçus

	Assistance alimentaire (vivre ou cash)	Assistance non alimentaire	Assistance non vivre	Assistance non vivre (Argent/cash)
MDH	77,3	16	17,6	21
MDF	85	10	30	30
Diffa	33,3	0	66,7	0
Dosso	100	0	100	0
Maradi	81,4	20,3	55,9	42,4
Tahoua	65,8	1,3	6,6	34,2
Tillabéri	87,4	24,3	0,9	4,5
Ensemble	77,9	15,5	18,6	21,7

4.9.3.3. Dégâts causés par les inondations

Dans l'ensemble, l'effondrement des maisons (72,0%), perte des productions (48,6%) sont les principaux dégâts causés par les inondations.

Selon les régions, pour l'effondrement Diffa (81,5%), Maradi (77,2) Tahoua (70,0%) enregistrent les proportions les plus élevées. Pour les pertes de production, Tillabéri (71,5%) et Dosso (66,7%) ont les productions les plus élevées.

Tableau 86 : Dégâts causés par région

	Perte en vie humaine	Effondrement de maison	Pertes de production dans vos champs	Perdu des animaux	Contrainte d'accès aux zones de pâturage habituelles	Perte de stock alimentaire	Perte de biens
MDH	0,7	71,6	48,0	29,5	19,9	20,0	24,1
MDF	0,7	75,4	52,9	37,7	21,0	15,2	16,7
Diffa	1,4	81,5	41,4	24,7	13,4	32,9	37,0
Dosso	0,0	50,0	66,7	0,0	0,0	0,0	16,7
Maradi	0,3	79,2	36,2	41,0	14,0	29,7	35,5
Tahoua	0,8	70,0	31,9	51,0	34,2	4,2	5,7
Tillabéri	0,5	62,3	71,5	15,2	20,2	13,1	16,6
Ensemble	0,7	72,0	48,6	30,4	20,0	19,5	23,3

4.10. DISPONIBILITE ET ACCES AU MARCHÉ

4.10.1. Accès physique au marché

Globalement, 74,6% des ménages n'ont pas été confrontés à des difficultés accès physique au cours des 4 dernières semaines. Selon le sexe, cette proportion s'élève à 75,9% chez les MDH et 63,6% chez les MDF.

L'insécurité ou troubles civiles est la principale difficulté rencontrée par les ménages au cours des 4 dernières semaines, avec 21,1% dans l'ensemble. Selon les régions, cette proportion est plus élevée à Tillabéri (33,2%) et de Diffa (14,2%).

Dans la majorité des départements, plus de la moitié des ménages de Bankilaré (95,5%), Tillabéri (95,3%), Say (85,9%) et Téra (53,7%) ont déclaré de difficultés d'accès physique aux marchés habituels lié à l'insécurité ou troubles civils.

Tableau 87 : Difficultés sur accès physique au marché habituel par sexe et par région

	Aucune difficulté	Marché habituel fermé	Problèmes saisonniers (inondations)	Insécurité ou troubles civils	Autres
MDH	75,9	8,6	4,2	20,2	2,3
MDF	63,6	8,9	6,5	28,9	5,5
Diffa	85,3	1,9	0,3	14,2	0,1
Dosso	97,5	0,0	2,5	0,0	0,0
Maradi	96,7	0,0	0,3	2,6	0,5
Tahoua	94,6	0,5	0,9	4,2	0,0
Tillabéri	59,7	15,3	7,7	33,2	4,9
Ensemble	74,6	8,6	4,4	21,1	2,7

4.10.2. Prix des vivres

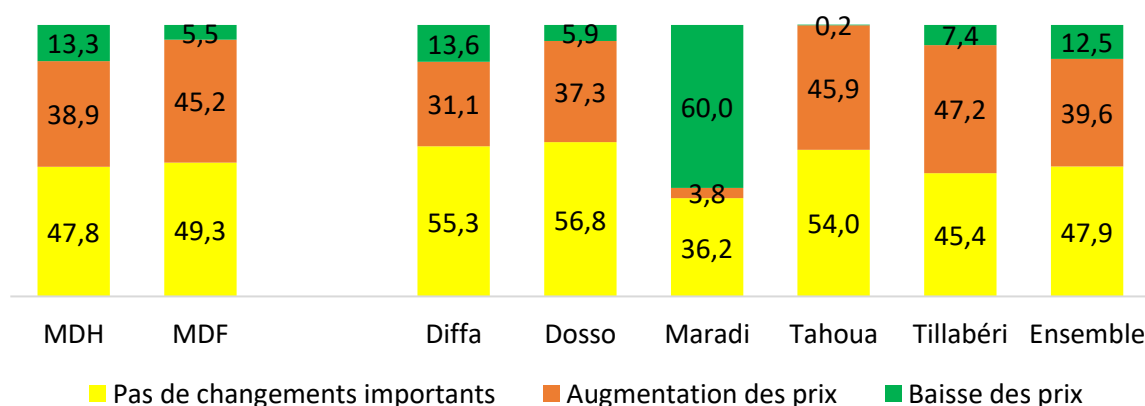
4.10.2.1. Changement de prix

Au cours des quatre (4) dernières semaines précédant l'enquête, 47,9% des ménages n'ont déclaré aucun un changement important des prix de vivres sur le marché, tandis que 39,6% des ménages qui ont déclaré une augmentation jugée importante des prix des vivres tels que les céréales, légumes, feuilles, fruits, etc. Cette proportion est plus élevée chez les MDF (45,2%) que chez les MDH (38,9%).

Selon les régions, la proportion des ménages ayant remarqué une augmentation importante des prix est plus observée à Tillabéri (47,2%), à Tahoua (45,9%) et à Dosso (40,4%). Cette proportion est plus faible à Maradi, avec seulement 3,8%. (Voir le graphique ci-dessous).

Au niveau des départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant remarqué l'augmentation des prix des vivres sont observées à Bankilaré (96,1%), Say (90,4%), Banibangou (83,5%), Bagaroua (81,8%) et à Tassara (80,8%). (Voir tableau en Annexe).

Graphique 61 : Proportion des ménages ayant remarqué un changement des prix des vivre sur le marché par sexe et par région



4.10.2.2. Produits affectés par l'augmentation des prix

Dans l'ensemble, le mil (81,6%), le riz (73,3%), l'huile végétale (60,3%) et le sorgho (50,9%) sont les produits les plus touchés par l'augmentation des prix sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête. La même tendance est observée selon le sexe du chef de ménage, avec une légère différence.

Selon la région, la proportion la plus élevée de l'augmentation du prix du mil est observée à Maradi (100%) et Tahoua (98,6%). Pour le riz, la région d'Diffa (82,5%) enregistre la proportion la plus élevée, suivie de Tillabéri (79,5%) et de Dosso (70,5%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages ayant déclaré l'augmentation du prix du mil est observée à Guidan-Roundji (100%), Madarounfa (100%), Tassara (97,9%), Ouallam (96,7%) et Gothèye (96,2%).

Tableau 88 : Proportion des ménages selon les produits touchés par l'augmentation importante des prix par sexe et par région

	Mil	Riz	Sorgho	Mais	Huile végétale	Légumes/feuilles	Fruits	Œufs	Produits laitiers	Épices	Sucre
Masculin	80,8	73,8	51,0	48,0	60,1	19,2	12,0	5,4	16,4	15,7	34,4
Féminin	87,3	69,8	50,3	48,1	61,4	23,3	12,2	7,9	21,7	14,8	39,2
Diffa	84,8	82,5	61,6	54,5	65,9	16,6	10,4	6,2	8,1	15,2	37,0
Dosso	84,1	70,5	50,0	56,8	45,5	4,5	2,3	0,0	22,7	9,1	15,9
Maradi	100,0	6,7	93,3	73,3	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7
Tahoua	98,6	49,8	27,8	1,7	65,8	13,6	7,8	0,0	25,8	2,0	39,3
Tillabéri	75,4	79,5	54,9	59,7	58,7	23,2	14,2	7,7	16,4	20,2	34,5
Ensemble	81,6	73,3	50,9	48,0	60,3	19,7	12,0	5,7	17,1	15,6	35,0

4.10.3. Disponibilité des vivres

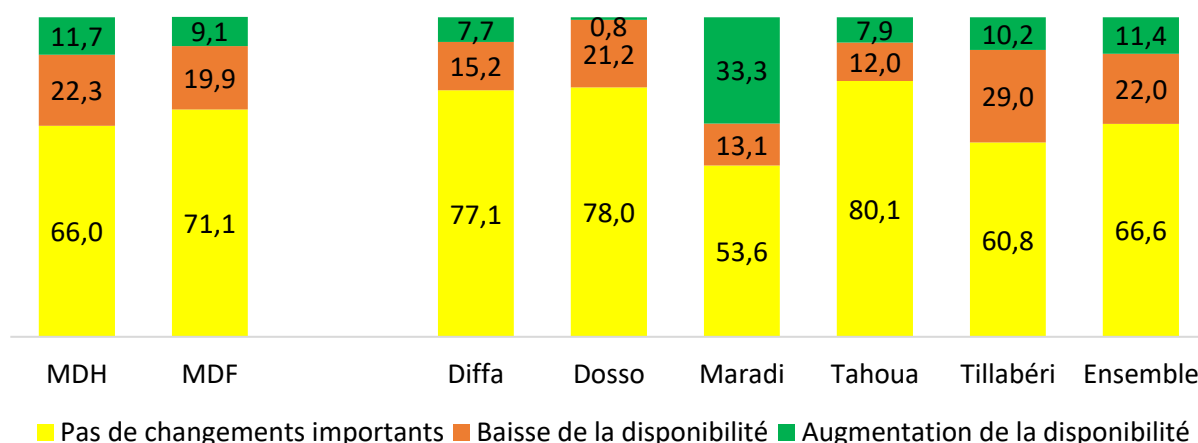
4.10.3.1. Changement de disponibilité

Dans l'ensemble, 66,6% des ménages n'ont pas constaté de changements importants de la disponibilité des vivres sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête, tandis que 22,0% ont constaté une baisse et 11,4% ont constaté une augmentation. Selon le sexe du chef de ménage, la proportion des ménages ayant constaté une baisse de disponibilité est de 22,3% chez les MDH et 19,9% chez les MDF.

Au niveau des régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant constaté une baisse de la disponibilité des vivres sur le marché sont observées à Tillabéri (29,0%) et Dosso (21,2%). Quant à l'augmentation de la disponibilité, Maradi (33,3%), Tillabéri (10,2%) et Tahoua (7,9%) ont enregistré les proportions les plus élevées des ménages l'ayant constatée.

Au niveau des départements, Bankilaré (91,6%), Say (85,9%), Bosso (45,8%), Ouallam (43,5%) et Tillabéri (40,3%) sont ceux qui ont enregistré des proportions des ménages ayant constatés une baisse de la disponibilité des vivres sur le marché les plus élevées.

Graphique 62 : Proportion des ménages ayant constatés un changement de la disponibilité des vivre sur le marché par sexe et par région



4.10.3.2. Produits affectés par la baisse de la disponibilité

Globalement, les céréales tels que le riz (72,4%), le mil (72,4), le sorgho (54,4%) et le maïs (50,2%) ont les proportions les plus élevées des ménages ayant constaté une baisse de leur disponibilité sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête.

Selon les régions, la proportion des ménages ayant remarqué la baisse de la disponibilité du riz varie de 92,3% à Diffa à 3,9% à Maradi. Concernant le mil, la proportion la plus élevée est observée à Maradi (98,0%) et à Dosso (95,0%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages ayant constaté la baisse de la disponibilité du mil sur le marché au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête sont plus de 80% dans un tiers des départements. (Voir annexe)

Tableau 89 : Proportion des ménages selon les produits touchés par la baisse importante de la disponibilité des vivres par sexe et par région

	Mil	Riz	Sorgho	Mais	Huile végétale	Légumes/feuilles	Fruits	Œufs	Produits laitiers	Épices	Sucre
Masculin	69,6	72,5	54,1	48,9	48,8	13,8	11,2	8,1	9,0	10,4	23,3
Féminin	81,7	72,0	57,3	62,2	43,9	15,9	11,0	7,3	13,4	11,0	22,0
Diffa	86,8	92,3	81,3	72,5	61,5	11,0	8,8	9,9	3,3	1,1	9,9
Dosso	95,0	65,0	65,0	70,0	65,0	0,0	0,0	0,0	55,0	20,0	40,0
Maradi	98,0	3,9	76,5	39,2	2,0	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tahoua	87,0	36,4	15,6	0,0	27,3	2,6	2,6	0,0	2,6	0,0	5,2
Tillabéri	62,8	80,5	53,1	53,8	52,5	17,3	14,1	9,8	10,6	14,0	29,1
Ensemble	70,8	72,4	54,4	50,2	48,3	14,0	11,2	8,0	9,5	10,5	23,2

4.11. MIGRATION

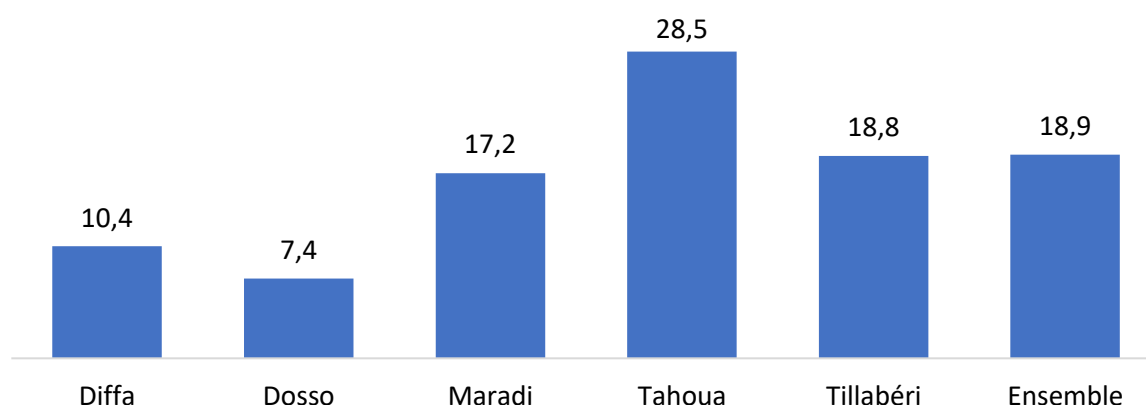
4.11.1. Migration d'un membre du ménage

Dans l'ensemble, 18,9% des ménages ont déclaré avoir au moins un membre ou ancien membre en migration. Cette proportion est plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes (23,0%) par rapport celle observée chez les ménages dirigés par les hommes (18,4%).

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré avoir au moins un membre en migration sont observées à Tahoua (28,5%), Tillabéri (18,8%) et à Maradi (17,2%).

Selon les départements, Gothèye (60,6%), Tillabéri (54,5%), Birni N'Konni (45,6%) et Bagaroua (40,7%) enregistrent les proportions des ménages ayant au moins un membre ou un ancien membre en dehors du village les plus élevées. (Tableau en annexe).

Graphique 63 : Proportion des ménages ayant au moins un membre/ancien membre en dehors du village par région



4.11.2. Ampleur de la migration

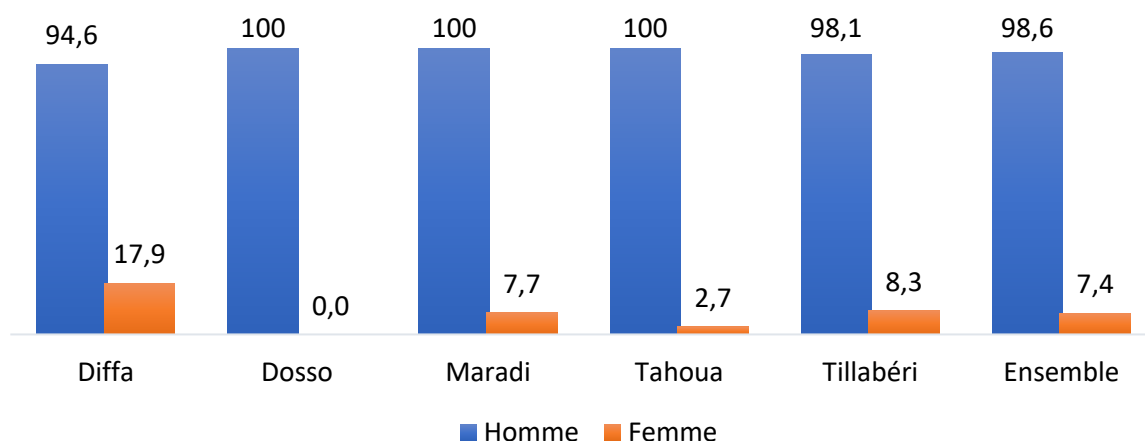
4.11.2.1. Sexe du migrant

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la migration concerne en grande majorité les hommes. En effet, parmi des ménages ayant déclaré avoir au moins un membre ou ancien membre en migration, 98,6% ont enregistré le départ d'au moins un homme en migration contre 7,4% ayant mentionné au moins une migrante.

Selon les régions, la proportion des ménages ayant enregistré de départ de femme est plus élevée à Diffa (17,9%). Elle est suivie par les régions de Tillabéri (8,3%) et de Maradi (7,7%).

Au niveau des départements, les proportions des ménages ayant déclaré au moins une femme en migration est plus élevée à Say (60,0%), Mainé-Soroa (54,8%), N'Guigmi (16,7%) et Diffa (12,5%). (Cf. Annexe).

Graphique 64 : Proportion des ménages ayant déclaré au moins un migrant selon le sexe du migrant



4.11.2.2. Nombre de migrants

Parmi les ménages ayant déclaré au moins un migrant selon le sexe de migrant, la proportion des ménages ayant déclaré avoir 1 migrant du sexe masculin âgé de 18 et 50 ans est de 72,0%. Celle des ménages ayant déclaré avoir trois (3) migrants hommes et plus est de 6,2%. Pour les migrantes, la proportion des ménages ayant déclaré avoir une (1) migrante est de 74,5%. Quant aux ménages ayant déclaré avoir trois (3) migrantes et plus, leur proportion représente 24,6%.

Selon les régions, la proportion des ménages qui ont déclaré avoir trois (3) migrants hommes et plus varie de 20,0% à Maradi à aucun cas observé à Dosso. La proportion la plus élevée de ceux ayant déclaré au moins trois (3) femmes en migrations est observée à Tahoua et à Dosso, avec 20,0% chacune.

Au niveau des départements, parmi les ménages ayant déclaré avoir au moins une femme vivant en dehors du village, la proportion des ménages ayant déclaré trois (3) migrantes et plus est plus élevée à Téra (100%), suivi de Torodi (50,0%), Gothèye (37,5%), Bagaroua (33,3%) et de Madarounfa (33,3%). Quant au nombre de migrants du sexe masculin déclaré, Madarounfa (23,9%), Gothèye (14,3%) et Guidan-Roundji (10,5%) présentent les proportions les plus élevées.

Tableau 90 : Proportion des ménages ayant enregistré des migrants selon le sexe du migrant par région

Région	Homme			Femme		
	1	2	3 et plus	1	2	3 et plus
Diffa	69,8	28,3	1,9	90,0	10,0	0,0
Dosso	40,0	60,0	0,0	60,0	20,0	20,0
Maradi	55,4	24,6	20,0	0	0	0
Tahoua	84,2	12,6	3,3	80,0	0,0	20,0
Tillabéri	69,2	24,8	6,0	70,4	11,1	18,5
Ensemble	72,0	21,8	6,2	74,5	10,6	14,9

4.11.3. Appréciation de l'évolution des transferts par les ménages

4.11.3.1. Montant des transferts des migrants reçu par les ménages

Dans l'ensemble, le montant moyen reçu par les ménages ayant déclaré au moins un migrant est estimé à 69 615 FCFA au cours des 6 derniers mois. Toutefois, ce montant varie fortement selon les régions. Les montants moyens les plus élevés sont enregistrés à Tillabéri (83 404 FCFA) et à Tahoua (72 578 FCFA). En revanche, Diffa enregistre le montant moyen le plus faible, avec 19 268 FCFA.

Cependant, parmi les ménages ayant déclaré au moins un migrant, 15,0% des ménages ne déclare aucun montant reçu au cours des 6 derniers mois. Cette proportion est plus élevée à Diffa (21,4%). Elle est plus faible à Maradi, avec 4,7%.

En ce qui concerne la répartition par tranches de montants au cours des 6 derniers mois, la tranche de 1 à 25 000 FCFA représente 16,6% des ménages ayant déclaré au moins un migrant, dans l'ensemble. Cette proportion varie de 53,6% à Diffa à aucun cas observé à Dosso. Quant aux transferts plus importants, 16,1% de l'ensemble des ménages ont reçu 100 000 FCFA ou plus, avec des proportions plus élevées observées à Tillabéri (23,8%).

Au niveau des départements, le plus grand montant moyen des transferts reçus par les ménages ayant déclaré au moins un migrant a été observé à Filingué (136 957 FCFA), suivi de Gothèye (109 650 FCFA), de Bagaroua (99 000 FCFA) et de Birni N'Konni (78 194 FCFA). Les départements ayant un montant moyen moins de 15 000 FCFA sont : Bankilaré, Diffa, Abala, Mainé-Soroa.

Tableau 91 : Montant moyen reçu par les ménages selon le sexe du chef de ménage

Région	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Moyenne	19 268	62 000	36 503	72 578	83 404	69 615
0	21,4	20,0	13,8	17,5	12,7	15,0
1-25000	53,6	0,0	30,8	4,4	14,5	16,6
25001-50000	17,9	20,0	30,8	9,3	25,9	20,9
50001-75000	3,6	20,0	18,5	18,6	13,3	14,5
75001-100000	3,6	40,0	3,1	37,7	9,9	16,9
100000 et Plus	0,0	0,0	3,1	12,6	23,8	16,1

4.11.3.2. Appréciation des ressources reçues les six derniers mois

Dans l'ensemble, 24,3% des ménages ont déclaré que les ressources tirées de la migration au cours des six (6) mois précédant l'enquête étaient plus importantes que d'habitude, tandis que 30,1% s'attendent à un niveau équivalent et 45,7% prévoient une baisse. La proportion des ménages ayant déclaré que les ressources tirées de la migration étaient plus importantes que d'habitude varie selon le sexe du chef de ménage. En effet, elle est plus élevée chez MDH (25,5%) que chez les MDF (17,1%).

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré que les ressources tirées de la migration étaient plus importantes que d'habitude sont observées dans

les régions de Dosso (100%) et Tillabéri (30,9%).

Selon les départements, les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré que les ressources tirées de la migration étaient plus importantes que d'habitude sont observées à Dogondoutchi (100%), Filingué (75,4%), Diffa (50,0%), Say (40,0%) et Tillia (40,0%).

Tableau 92 : Appréciation des ressources reçues les six derniers mois

	Plus importante que d'habitude	Équivalente	Moins importante que d'habitude
MDH	25,5	31,2	43,3
MDF	17,1	23,7	59,2
Diffa	13,6	31,8	54,5
Dosso	100	0	0
Maradi	28,6	16,1	55,4
Tahoua	11,6	45,2	43,2
Tillabéri	30,9	24,9	44,2
Ensemble	24,3	30,1	45,7

4.11.3.3. Appréciation des ressources attendues pendant les 6 mois à venir

Dans l'ensemble, 37,5% des ménages attendent que les ressources issues de la migration soient plus importantes que d'habitude au cours des six (6) prochains mois, tandis que 31,2% s'attendent à un niveau équivalent et 31,2% prévoient une baisse. Selon le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par des femmes (MDF) attendent plus que les ressources soient moins importantes que d'habitude (45,9%) par rapport à ceux dirigés par des hommes (MDH) (29,0%).

Au niveau des régions, Dosso (100%), Diffa (63,6%) et Maradi (59,3%) ont les proportions les plus élevée des ménages qui s'attendent à une augmentation des ressources migratoires. En revanche, cette proportion est moins élevée à Tahoua, avec 9,4%.

Au niveau des départements, Abala (100%), Téra (100%), Bagaroua (94,5%) et N'Guigmi (83,3%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant déclaré que les ressources attendues seraient moins importantes que d'habitude. (Voir annexe).

Tableau 93 : Appréciation des ressources attendues pendant les 6 mois à venir par région et par sexe du chef de ménage

	Plus importante que d'habitude	Équivalente	Moins importante que d'habitude
MDH	39,0	32,0	29,0
MDF	27,9	26,2	45,9
Diffa	63,6	11,4	25,0
Dosso	100	0,0	0,0
Maradi	59,3	11,9	28,8
Tahoua	9,4	47,5	43,2
Tillabéri	43,1	30,7	26,1
Ensemble	37,5	31,2	31,2

4.12. STRATEGIES DES MENAGES FACE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE

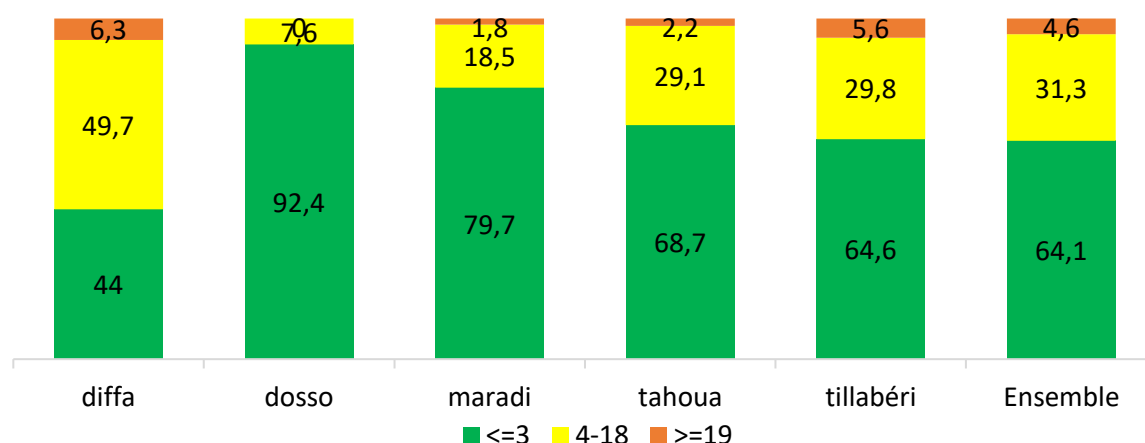
4.12.1. Indice réduit de Stratégies d'adaptation des ménages (rCSI)

Globalement, 77,8% de ménages ont un comportement alimentaire normal et ceux ayant adopté des stratégies d'adaptation de stress et de crise à pire sont respectivement de 31,3% et 4,6%.

Selon les régions, Diffa (49,7%), Tillabéri (29,8%) et Tahoua (29,1%) ont enregistré les proportions des ménages les plus élevées ayant adopté les stratégies traduisant le stress alimentaire (rCSI : 4-18).

Au niveau des départements, les plus fortes proportions des ménages ayant adopté des stratégies de Crise à pire (≥ 19), sont à Téra (27,3%), Say (26,6 %) et Diffa (19,2%). (Voir annexe)

Graphique 65 : Proportion des ménages selon les classes de l'indice réduit de Stratégies (rCSI) par région



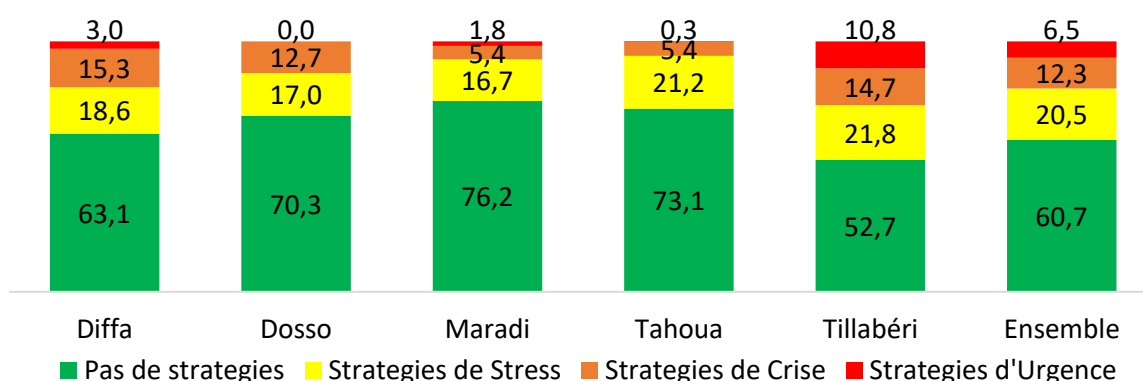
4.12.2. Indice des Stratégies d'adaptation basé sur les moyens d'existence (ISAME)

Dans l'ensemble, la majorité des ménages n'ayant développé aucune stratégie est de 60,7%. Cependant 20,5% de ménages ont développé des stratégies de stress à pire.

Au niveau des régions, Maradi (76,2%) a enregistré la proportion de ménages la plus élevée qui n'ont pas adopté de stratégies. La région de Tillabéri (10,8%) a la proportion des ménages ayant adopté des stratégies d'urgence.

Dans tous les départements, les ménages ont développé des stratégies de stress à pire à des degrés divers. Les plus fortes proportions des ménages ayant développé des stratégies de stress sont observées à Bagaroua (59,7%), Torodi (54,8%) et Ouallam (47,0%). Les départements de Gothèye (62,2%), Say (45,2%) et Maine Soroa (45,0%) enregistrent les proportions les plus importantes des ménages ayant développé des stratégies de crise à pire. Il est à souligner que 68,4% des ménages ont développé des stratégies d'urgence dans le département d'Abala.

Graphique 66 : Indice des Stratégies d'adaptation basé sur les moyens d'existence (ISAME) par région



4.12.3. Indice basé sur l'échelle de la faim des ménages (HHS)

Dans l'ensemble, la majorité de ménages (92,3%) déclare n'avoir pas souffert d'une privation de nourriture ou de la faim au cours des trente (30) derniers jours précédant l'enquête.

Au moins 92% des ménages n'ont pas connu de faim au cours des 30 jours précédant l'enquête dans toutes les régions, à l'exception de Diffa (86,1%).

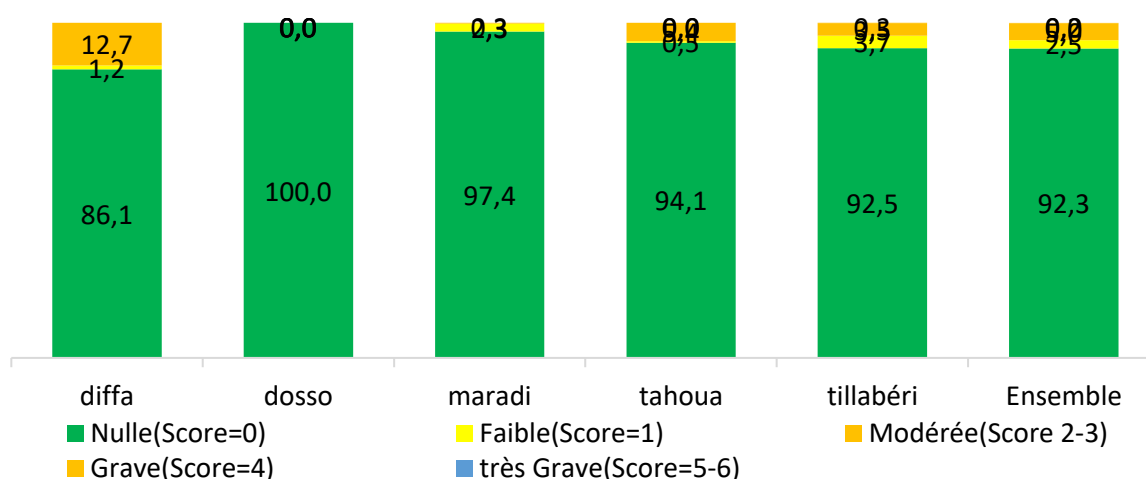
La région de Diffa a enregistré 12,7 % des ménages ayant déclaré avoir souffert de faim modérée.

Au niveau département, les proportions de ménages ayant déclaré ne pas avoir faim varie de 57,1% à Bosso à 100% à Ayorou, Bagaroua, Birni N'Konni, Dogondoutchi et Filingué.

Ainsi, au moins 80% des ménages ont déclaré n'avoir pas connu de faim dans tous les départements à l'exception de Say (71,2%), Tillia (69,5%) et Bosso (57,1%).

Cependant, des ménages ont ressenti la faim modérée dont les proportions les plus élevées ont été enregistrées à Bosso (42,0%), Tillia (29,0%) et Say (17,0%). Le département de Say (2,8%) enregistre la proportion la plus élevée des ménages ayant déclaré avoir une faim grave.

Graphique 67 : Proportion des ménages selon les classes d'indice basé sur l'échelle de la faim par région



4.13. TRANSFERTS SOCIAUX

4.13.1. Types d'assistance humanitaire

Dans l'ensemble, les proportions les plus élevées des assistances humanitaires sont la Vente des céréales à Prix modéré avec 57,9% et la Distribution Gratuite Ciblée avec 40,1%.

Selon les régions, les proportions les plus élevées des ménages ayant bénéficié de la Vente des céréales à Prix Modéré sont observées à Tillabéri (75,7%) suivie de Tahoua (54,1%). Pour la Distribution Gratuite Ciblée, les proportions les plus élevées des ménages sont observées à Dosso et Tillabéri avec respectivement 100,0% et 55,8%.

Selon les départements, les proportions les plus élevées de ménages ayant bénéficié de la Vente des céréales à Prix modéré sont observées à Say (100,0) suivie N'Guigmi (99,2%) et Birni N'Konni (92,3%). Pour la Distribution Gratuite Ciblée, les proportions les plus élevées sont à Bankilaré (100,0%), Guidan-Roundji (86,4%) et Say (81,8%). (voir annexe).

Tableau 94 : Proportions de ménages par type d'assistance humanitaire reçu selon le sexe du chef de ménage et par région

Région	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Ensemble
Au cours des 6 derniers mois, est ce que le ménage a reçu des TRANSFERTS SOCIAUX	16,1	1,5	15,3	43,7	23,7	24,9
Blanket Feeding / Assistance Nutritionnelle aux enfants de 6 à 23 mois	0,0	0,0	19,0	4,3	4,2	4,8
Assistance aux femmes enceintes et femmes allaitantes	0,0	0,0	29,3	10,0	4,9	7,8
Distribution Gratuite Ciblée	13,8	100	10,3	31,3	55,8	40,1
Vente des céréales à Prix Modéré	2,3	0,0	50,0	54,1	73,7	57,9
Food For Asset (Vivres Contre Travail)	0,0	0,0	3,5	0,7	0,7	0,8
Cash for Work (Argent Contre Travail)	18,4	0,0	6,9	10,0	9,3	10,3
Cash Transfert (Distribution gratuite d'argent y compris filets sociaux)	2,3	0,0	10,3	22,1	13,5	15,0
Prise en charge malnutrition aigue (CRENAM/CRENI, CRENAS)	0,0	0,0	20,7	0,0	0,3	1,6
Bon d'achat ou Coupon d'achat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2
Achats institutionnels locaux (PAM, CCA, OPVN)	0,0	0,0	0,0	0,4	1,2	0,7
Cantine scolaire	67,8	0,0	1,7	33,1	3,4	20,0
Aliment bétail (Banque d'aliment bétail ou Point de vente)	0,0	0,0	0,0	1,1	8,4	4,4
Semences/engrais (Gratuit ou vente à prix modéré)	59,8	0,0	6,9	6,1	42,0	29,3
Distribution Gratuite Ciblée aux réfugiés	3,5	0,0	1,7	0,4	3,2	2,2
Déstockage stratégique des animaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déstockage d'urgence des animaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reconstitution de cheptel (Appui en kits ruminants)	0,0	0,0	0,0	3,2	0,3	1,2

4.13.2. Principale utilisation des transferts reçus

Dans l'ensemble, la principale utilisation faite par les ménages des transferts reçus est l'achat des produits alimentaires avec une proportion de 96,1% suivie de financement des dépenses telles que santé/éducation, etc. (1,7%).

Selon les régions, la proportion la plus élevée des ménages ayant consacré les transferts reçus dans l'achat des produits alimentaires est supérieure à 80% dans toutes les régions, et vont de 100% à Diffa à 80,0% à Maradi. Pour les transferts consacrés aux « dépenses telles que santé/éducation, etc. » les proportions des ménages sont plus élevées à Tahoua avec 4,6% ; la proportion des ménages ayant consacré les transferts reçus à la participation aux activités des groupements (épargne/Tontines,) est observée à Tillabéri avec 1,2%.

Au niveau des départements, 8 sur 12 ont utilisés les transferts sociaux pour l'achat de produits alimentaires, les proportions des ménages ayant utilisé les transferts reçus pour l'achat des produits alimentaires des ménages vont de 100,0% à 71,4 à Madarounfa. La proportion des ménages ayant effectué des « dépenses telles que santé/éducation, etc », est plus élevée à Tilia (16,7%) suivi de Bagaroua (3,4%) (voir annexe).

Tableau 95 : Proportion des ménages selon la principale utilisation des transferts reçus par sexe et par région

Région	Achat de produits alimentaires	Participation aux activités des groupements (épargne/Tontines)	Financement dans autres dépenses du ménages (santé, éducation etc.)
Diffa	100,0	0,0	0,0
Maradi	80,0	0,0	0,0
Tahoua	95,4	0,0	4,6
Tillabéri	97,7	1,2	0,0
Ensemble	96,1	0,6	1,7

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale de 2024 est caractérisée par la production des principales céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) estimée à 5 633 957 tonnes. Cette production céréalière est en hausse de 12 % par rapport à celle de 2023. Les niveaux de production sont également en hausse de 11% comparé à la moyenne quinquennale.

L'enquête a fait ressortir 33,3% des ménages disposent au moins un mois de stock alimentaire. On note 28,5% de ménages qui déclarent avoir des stocks alimentaires pour 2 mois de consommation.

Ces dernières années, l'hivernage se caractérise entre autres par des importantes inondations qui impactent négativement les conditions de vie et les moyens d'existence des populations. Les inondations 2024 ont affecté beaucoup de ménages, et engendré des décès et d'énormes pertes économiques (destruction des cultures, des animaux et des infrastructures socioéconomiques). Le changement climatique aidant, ces inondations deviennent de plus en plus importantes. Selon l'enquête, sur les 5 dernières années, la proportion de ménages ayant été victimes des inondations a évolué chaque année passant de 1,9% en 2020 à 97, 3% en 2024. Dans l'ensemble, 50,9% des ménages ont été victimes d'inondation sur les 5 dernières années. Selon le sexe cette proportion est de 51,6% chez les ménages dirigés par les hommes et 47,5% chez les ménages dirigés par les femmes. Enfin, 50,5% de ménages déclarent avoir subi des pertes de production dans leurs champs dues aux inondations, pour les ménages dirigés par les hommes, 52,5% ont déclaré avoir subi des pertes de production dans leurs champs dues aux inondations contre 40,0% de ménages dirigés par les femmes. Cette situation a amené le gouvernement et ses partenaires à apporter des assistances en vivres et produits non alimentaires.

Une insécurité civile qui continue d'impacter les productions agricoles, pastorales et les autres moyens d'existence dans les régions de Tillabéri, Diffa, Nord Tahoua et Sud Maradi. Aussi, on observe de plus en plus une dégradation de la situation sécuritaire dans la région de Dosso, surtout dans les départements de Dosso, Dioundiou, Gaya et Falmey.

La situation des marchés est caractérisée par une bonne animation et une bonne fréquentation des marchés. Dans l'ensemble 74,6% des ménages ont déclarés n'ayant pas été confrontés à des difficultés d'accès physique au marché au cours de quatre dernières semaines. Les prix des produits sont restés globalement stables ; ainsi 47,5% des ménages ont déclaré n'ayant pas des changements importants des prix de vivres sur le marché, tandis que 39,6% ont déclaré une augmentation jugée importante. Par ailleurs, le mil (81,6%), le riz (73,3%), l'huile végétale (60,3%) et le sorgho (50,9%) sont les produits les plus touchés par l'augmentation des prix sur les marchés au cours des quatre (4) dernières semaines précédant l'enquête.

L'analyse de la situation alimentaire des ménages repose sur les indicateurs des trois dimensions de la sécurité alimentaire qui sont la disponibilité, l'accessibilité économique aux aliments et l'utilisation alimentaire. Ainsi, l'enquête a permis de générer les indicateurs de

résultats pour l'analyse cadre harmonisé tels que le Score de Consommation Alimentaire (SCA), le Score de Diversité alimentaire des Ménages (SDAM), l'indice réduit des stratégies de survie (rCSI) ainsi que des indicateurs dits facteurs contributifs tels que la durée de stock, la possession de bétail, UBT, etc.

Dans l'ensemble, la majorité des ménages (40,3%) ont une consommation alimentaire « acceptable » (SCA > 42) et 25,7% des ménages ont une consommation alimentaire « limite » (SCA compris entre 28 et 42). La proportion des ménages dirigés par les femmes ayant une consommation alimentaire pauvre et limite (66,0%) est supérieure à celle des ménages dirigés par les hommes (58,5%).

En outre, la situation alimentaire des ménages est relativement assez diversifiée. En effet, le score de diversité alimentaire moyen des ménages (SDAM) est 67,8% des ménages ayant consommé au moins cinq (5) groupes d'aliments la veille de l'enquête.

Concernant les stratégies (rCSI), 53,1% de ménages ont adopté des stratégies traduisant un comportement alimentaire minimale / stable (rCSI ≤ 3). Pour les stratégies d'adaptations traduisant un comportement alimentaire de stress, 37,9% des ménages les ont adoptées et les stratégies de crise et urgence (9,0%).

Pour les stratégies d'adaptation basées les moyens d'existence (ISAME), 51,3% ont développé des stratégies de stress à pire. Il est à souligner que 17,7% des ménages ont développé des stratégies de crise.

Enfin, on note que les données de l'enquête sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire ne reflètent pas les mêmes niveaux d'insécurité alimentaire pour les ménages dirigés par les hommes, que les ménages dirigés par les fem

